

#PrealpesdAzur2042

JE ME DÉPASSE
POUR UN AVENIR

Bilan évaluatif du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Sommaire

1. Introduction	p.3	9. Évaluation des orientations stratégiques 1 à 10.....	p.20
Le mot du Président		9.1. OS 1 : Préservation, gestion, valorisation de la biodiversité.....	p.20
2. Bref historique des Parcs Naturels Régionaux.....	p.4	9.2. OS 2 : Potentiel agricole, pastoral et forestier	p.27
2.1. Origine et contexte.....	p.4	9.3. OS 3 : Protéger le château d'eau ouest azuréen	p.36
2.2. Création et développement.....	p.4	9.4. OS 4 : Ancrer le territoire dans une économie rurale	p.41
3. Vocation des PNR	p. 4	9.5. OS 5 : Défi d'une gestion des ressources énergétiques	p.47
4. Les Parcs Naturels Régionaux au quotidien	p. 5	9.6. OS 6 : Répondre au besoin de développement.....	p.55
5. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.....	p. 5	9.7. OS 7 : Préserver et anticiper les paysages de demain.....	p.64
5.1. Le périmètre	p.5	9.8. OS 8 : Une stratégie ambitieuse des patrimoines culturels	p.69
5.2. Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement.....	p.7	9.9. OS 9 : Une offre touristique de valorisation des patrimoines	p.73
5.3. Composition du Syndicat Mixte des Préalpes d'Azur.....	p.7	9.10. OS 10 : Coordonner la diffusion des savoirs	p.79
5.4. Évolution du Syndicat Mixte.....	p.7	10. Évaluation de l'axe 4	p.86
6. Les enjeux du territoire déclinés dans une charte	p.8	10.1. Gouvernance et appropriation du Parc	p.86
7. La démarche évaluative	p.8	10.2. Innovation et expérimentation	p.95
7.1. Définition de l'Évaluation des Politiques Publiques.....	p.9	10.3. Emploi, formation et insertion.....	p.98
7.2. Les temps de l'Évaluation	p.9	10.4. Préconisations pour les orientations stratégiques.....	p.101
7.3. L'intérêt de l'Évaluation.....	p.10	11. Annexes	p.102
7.4. Un cadre progressivement affiné entre 2012 et 2018	p.11	Glossaire	p.102
7.5. Limites de l'analyse des effets de la Charte du Parc	p.11	12. Bibliographie, webographie, sources.....	p.102
7.6. Référentiel d'évaluation de la Charte du Parc.....	p.12		
7.7. Rétroplanning de l'Évaluation.....	p.14		
7.8. Une Évaluation participative	p.14		
8. Évaluation des moyens engagés.....	p.14		
8.1. Les moyens.....	p.14		
8.2. L'emploi des moyens.....	p.16		

1. Introduction

Le mot du Président

C'est avec une grande joie que je vous présente le rapport d'évaluation de la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, couvrant la période de 2012 à 2024. Cette étude est préalable à la concertation pour écrire une nouvelle Charte 2027-2042 dont la première version doit être soumise aux autorités compétentes en 2025.

Au cours de ces douze années, nous avons réalisé de nombreuses avancées notables dans l'objectif de concilier la préservation d'un patrimoine exceptionnel et le développement du territoire.

Je souhaite souligner les plus-values suivantes de l'outil Parc :

- Aborder les projets dans leur transversalité. Nous pouvons citer la préservation de la qualité du ciel nocturne qui répond aux enjeux d'économie d'énergie, de préservation de la biodiversité, de la santé et au développement d'un potentiel écotouristique.
- Veiller à la cohérence des actions menées par divers acteurs compétents. Cela permet d'aligner ces actions avec le projet validé par les différents acteurs publics, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Les Parcs Naturels Régionaux jouent un rôle fondamental pour la cohésion institutionnelle et la cohérence des politiques menées sur des territoires remarquables.

Ils permettent de fédérer les acteurs locaux autour d'une vision partagée du développement durable, en garantissant que les initiatives prises soient en harmonie avec les objectifs de préservation de l'environnement et de valorisation des patrimoines.

Avec sa première Charte, notre Parc en particulier s'est efforcé de créer un cadre de gouvernance inclusif, qui rassemble élus, associations, entreprises, et habitants autour de projets communs. Ceci en même temps que le paysage institutionnel subissait avec la loi Notre et la révision générale des politiques publiques de profondes transformations.

L'évaluation que nous présentons n'est pas seulement un regard rétrospectif sur les années passées, c'est aussi un outil précieux pour préparer l'avenir.

Elle nous permet d'identifier nos réussites et de comprendre les domaines dans lesquels nous devons encore progresser. Les perspectives qui s'ouvrent à nous sont riches de possibilités, et c'est ensemble, avec le soutien de tous, que nous continuerons à faire des Préalpes d'Azur un territoire exemplaire.

Je vous invite à parcourir ce rapport, à découvrir les fruits du travail collectif et à participer activement aux projets et aux réflexions qui s'ouvrent pour la prochaine Charte de Parc.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre engagement.

Éric MÈLE

Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



2. Bref historique des Parcs naturels régionaux

2.1. Origine et contexte

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont nés d'une prise de conscience croissante de la nécessité de protéger les espaces naturels tout en valorisant les territoires ruraux, souvent en déclin. Au début des années 1960, la France, comme beaucoup d'autres pays européens, est confrontée à des transformations rapides de ses espaces naturels et ruraux, causées par l'urbanisation, l'industrialisation et les changements agricoles. Il devient alors essentiel de trouver un équilibre entre protection de la nature, développement économique et préservation du patrimoine culturel.

2.2. Création et développement

1967 : La création des PNR a été rendue possible par la loi du 1^{er} mars 1967, initiée par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Olivier Guichard.

Cette loi visait à préserver des territoires ayant un patrimoine naturel et culturel remarquable, tout en les dynamisant économiquement. Les PNR sont ainsi conçus comme des outils de gestion intégrée du territoire, reposant sur un partenariat entre les collectivités locales et l'État.

1968 : Le premier Parc naturel régional est créé le 13 septembre 1968 : il s'agit du PNR Saint Amand Raimès aujourd'hui nommé Scarpe Escaut. D'autres suivront rapidement, avec une dizaine de Parcs créés au cours des années 1970, comme ceux de la Camargue, du Vercors ou des Ballons des Vosges.

Années 1980-1990 : Durant les années 1980 et 1990, les PNR se développent et deviennent des acteurs majeurs de la protection de l'environnement en France. Leur nombre augmente et leur rôle se précise, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, de tourisme durable, de préservation du patrimoine architectural et culturel. L'accent est également mis sur l'éducation à l'environnement et la participation des habitants aux projets du parc.

2000 : Au début des années 2000, les PNR bénéficient d'une nouvelle impulsion grâce à une série de réformes qui visent à renforcer leur efficacité.



La Charte des PNR, devient un document de référence plus précis, définissant les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

2010 : La loi Grenelle II de 2010 réaffirme le rôle des PNR dans la politique de développement durable de la France. Cette période marque également une modernisation des missions des PNR, avec une attention accrue portée à la lutte contre le changement climatique, la promotion des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

2016 : La loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte le rôle des PNR comme des partenaires privilégiés de l'État et des collectivités territoriales dans les politiques liées à la biodiversité et aux paysages. Elle leur confie notamment un rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire et les place dans un temps long en allongeant la durée des chartes à 15 ans.

3. Vocation des PNR

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

4. Les Parcs Naturels Régionaux au quotidien

En 2025, il existe 59 PNR en France, couvrant environ 16 % du territoire métropolitain. Ces Parcs regroupent près de 5 200 communes pour 4,4 millions d'habitants. Chaque Parc est géré par un syndicat mixte, rassemblant des représentants des communes, des intercommunalités, des départements, des régions et de l'État.

Un PNR est un label collectif attribué par l'État à la suite d'un décret du Premier ministre et du ministre de l'Environnement.

Il est le fruit d'une concertation entre élus, habitants et acteurs du territoire, qui s'associent pour constituer un territoire où la protection et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers constituent le socle du développement économique et social.

Chaque PNR présente des spécificités particulières, propres à son territoire : biodiversité, paysages, patrimoines, gastronomie, climat, topographie, superficie etc.

Le PNR s'appuie sur un projet de territoire appelé « La Charte du Parc ». Celle-ci émerge de la concertation entre les acteurs du territoire définissant, les besoins et les enjeux de développement tenant compte des richesses du territoire et sans en compromettre leur préservation.

La Charte d'un PNR est ainsi un contrat formalisant les projets de protection et de développement durable sur le territoire, fixant les objectifs à atteindre, les orientations à suivre et les actions à engager.

Le rôle d'un Parc est donc d'assurer un accompagnement pour le territoire dans son évolution. Porté par les élus et les collectivités, accompagné par des partenaires tels que la/les région(s), le(s) Département(s), le(s) collectivité(s), le Parc anime les échanges locaux et favorise la réalisation de projets en lien avec le changement climatique, la transition énergétique et écologique, le cadre de vie ou encore sur les sujets économiques.

Un Parc a pour mission de convaincre plutôt que de contraindre. Le PNR est un médiateur entre les acteurs du territoire et un facilitateur pour engager de nouveaux projets. Il accompagne son territoire dans la réalisation de ses projets, rend des avis sur leurs impacts et fait des recommandations pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Charte.

5. Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

5.1. Le périmètre

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR PA) a été classé en 2012. Il recouvre aujourd'hui 48 communes. Il s'étend sur le territoire partiel de quatre intercommunalités (la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis), un Département (Alpes-Maritimes) et une Région (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il est accompagné par un Conseil de Développement (CdD) et un Conseil Scientifique (Csq). Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'est fixé pour ambition de « Préserver et révéler le territoire des Préalpes d'Azur ».



Territoire des Préalpes d'Azur, 2024 (Source : PNR PA)



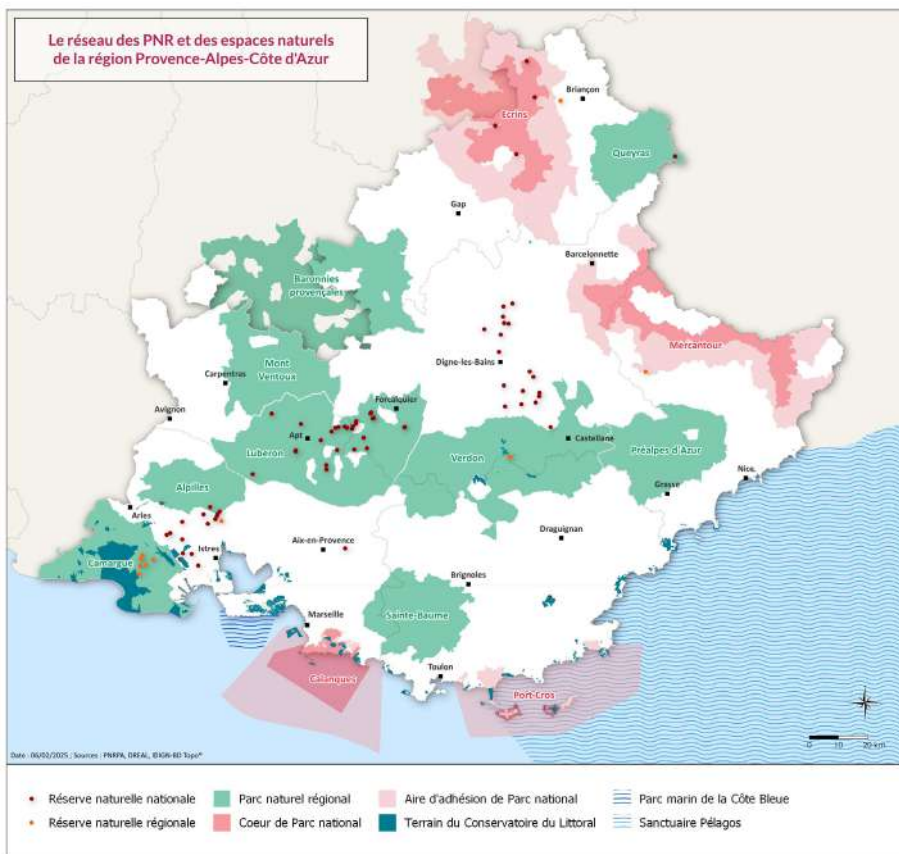


Le PNR PA est aujourd'hui le maillon d'une chaîne d'espaces protégés en continuité de 8 autres PNR de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à proximité du Parc national du Mercantour (PNM). Ce continuum d'espaces protégés, allant de la Camargue jusqu'en Italie, constitue une barrière protectrice pour la biodiversité et les espaces naturels face au littoral de la Côte d'Azur plus urbanisé.

Le PNR PA forme un territoire cohérent, regroupant des zones protégées avec des paysages et un patrimoine culturel très typé des Alpes-Maritimes (gorges, cluses, adrets étagés en terrasses de culture, karsts, baous et forêts denses) mais aussi un territoire d'une grande biodiversité hébergeant de nombreuses espèces rares et endémiques de la région.

Les contraintes géographiques délimitent naturellement le périmètre du Parc au Nord et à l'Est avec la plaine du Var et le fleuve du Var. La Siagne et le Parc naturel régional du Verdon (PNRV) le délimitent à l'Ouest. Enfin la lisière Sud, plus urbanisée en continuité avec le littoral, impose les limites sud du périmètre du Parc.

L'une des particularités de ce territoire est que les intercommunalités sont orientées du Nord vers le Sud. Le périmètre du Parc permet ainsi une vision transversale des territoires ruraux attachés aux EPCI du littoral.



Les espaces naturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



5.2. Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement

Conformément aux articles L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la réglementation relative aux Parcs Naturels Régionaux (articles L.331-1 à 4 du Code de l'environnement), la gestion est assurée par un Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional.

5.3. Composition du Syndicat Mixte des Préalpes d'Azur

Il est constitué par les collectivités adhérentes suivantes :



L'organisation et la gouvernance du Parc sont détaillées dans le cadre de l'évaluation de l'Axe 4.

5.4. Évolution du Syndicat Mixte

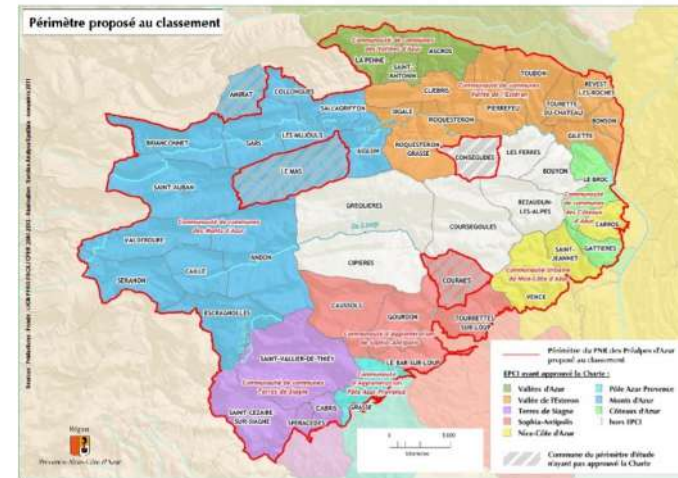
Le périmètre d'étude, lors de la consultation des collectivités et à la demande de classement en 2011 était composé de quarante-neuf communes et de huit Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La réforme territoriale de 2010 a finalisé ses effets en 2014 par l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires. Entre 2012 (création du Parc) et 2014, le périmètre du Parc est passé de huit intercommunalités à quatre : une métropole, deux communautés d'agglomération et une communauté de communes.

La loi NOTRe de 2015 n'a pas entraîné de modifications de périmètre mais a affiné les compétences obligatoires et facultatives des différentes formes d'intercommunalités.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, a ouvert la possibilité aux périmètres des Parc d'évoluer durant la période de classement. Ainsi, une première fois en 2016, puis lors des élections municipales de 2020, les communes faisant préalablement partie du périmètre d'études, ont pu adhérer au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc et ratifier la charte du Parc. C'est ainsi que les communes d'Amirat, puis de Le Mas ont pu intégrer le périmètre du Parc des Préalpes d'Azur.

Le territoire n'a pas fait l'objet de création de « commune nouvelle » à ce jour.



Carte 6 : Périmètre proposé au classement du Parc, 2012 (Source PNR PA)



Carte 7 : Périmètre actuel du Parc et des EPCI, 2024 (Source PNR PA)



6. Les enjeux du territoire déclinés dans une charte

La Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur émane d'une dynamique collective engagée au début des années 1990 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays d'Accueil Provence 06 (SIVU PAP06), autour des cantons de Coursegoules et de Saint-Auban.

L'objectif initial visait le développement touristique pour relancer rapidement l'économie locale. Néanmoins, les élus et le SIVU PAP06, conscients de la nécessité d'une politique d'aménagement plus large que la seule thématique touristique, ont élargi, en 2002, les réflexions sur la création d'un Parc naturel régional permettant la définition d'un espace territorial plus pertinent.

L'écriture de la Charte a débuté en 2004 puis a été complétée et mise à jour en 2010, avant d'être signée et classée par le Premier ministre en mars 2012. Nourri du travail de concertation auprès des habitants, des acteurs locaux et des élus, la charte expose les ambitions de la relance économique et sociale du territoire, fragilisée dans les hauts cantons par un déclin économique et dans ses franges Est et Sud-Est par la pression urbaine.

Rappelons que le Parc a pour mission de :

- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion adaptée**
- **Contribuer à l'aménagement du territoire**
- **Contribuer au développement économique, social culturel et à la qualité de vie.**
- **Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public**
- **Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.**

La charte du PNR PA décline ces cinq missions en quatre axes, douze orientations stratégiques et trente-deux articles agissant de manière intégrée sur plusieurs thématiques (Patrimoine Naturel, Eau, Forêt, Paysage, Urbanisme, Energie, Déchets, Déplacements, Agriculture, Communication, Éducation, Culture, Tourisme, Activité de Pleine Nature, Développement, Économie).



La particularité d'un PNR est que l'ensemble de ses actions sont pluridisciplinaires et sont donc transversales entre les thématiques (stratégie intégrée), d'où la nécessité d'un référentiel d'action porté par la Charte qui permet le croisement des thématiques et apporte une cohérence entre les politiques du territoire.

7. La démarche évaluative



Le présent rapport d'évaluation constitue l'une des premières étapes de la procédure de révision qui doit conduire à l'élaboration de la nouvelle Charte.

Accompagné du diagnostic de territoire actualisé, le rapport d'évaluation permet un état des lieux et une synthèse des événements qui se sont déroulés sur le territoire. Il constitue un élément indispensable à la compréhension du territoire et son évolution pour faire émerger les ambitions et enjeux du territoire sur la période 2027 - 2042.

Le rapport d'évaluation a plusieurs objectifs :

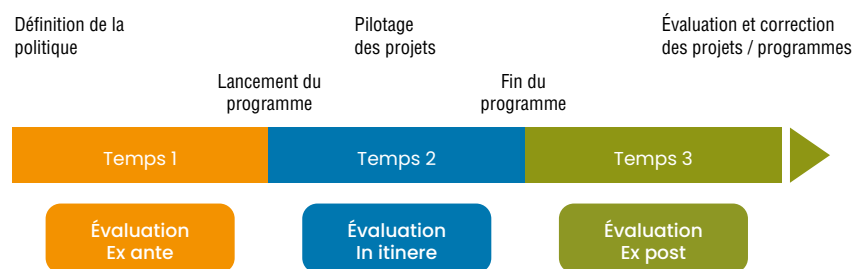
- **Rendre compte des actions engagées sur le territoire du Parc naturel régional dans la plus grande transparence**
- **Évaluer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions engagées**
- **Mettre en évidence les points forts et faibles de la Charte, en comparaison des moyens engagés**
- **Faire émerger des enjeux pour le nouveau projet de Charte**
- **Accompagner l'élaboration du nouveau projet de Charte**
- **Préparer un dispositif et un cadre d'évaluation pour le nouveau projet Charte.**

Avertissement : Le présent rapport d'évaluation, faisant partie des études préalables et devant être produit dans les premières années de la procédure de révision, est arrêté en 2024 et ne prend pas en compte les éléments prévus sur la période allant de 2025 à 2027. Il est important de noter que la non prise en compte de ces événements peut potentiellement modifier les appréciations du bilan évaluatif final. En effet, certaines actions inscrites dans la Charte du Parc pourront être réalisées sur la période non évaluée de sa mise en œuvre.

7.1. Définition de l'Évaluation des Politiques Publiques

L'évaluation est : "L'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme, ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité" (OCDE).

Cette définition reprend tous les points importants de l'évaluation en exposant le déroulé des différentes étapes de l'évaluation de la conception des actions aux finalités attendues.



7.2. Les temps de l'Évaluation

Temps n°1 : L'évaluation Ex-Ante

Préalable à la « **conception** » d'une action, d'un programme ou d'une politique, cette étape permet de veiller à la **cohérence** entre les besoins ressentis du territoire et les objectifs attendus de l'action engagée.

Cette étape de réflexion avant la mise en place d'une action, d'un programme, ou d'une politique, permet d'assurer la pertinence des actions futures, et permet également de poser un cadre directif. En effet, à la fin de l'étape *Ex-Ante*, les porteurs du projet doivent avoir défini avec pertinence :

- **Les objectifs** attendus en cohérence avec les besoins du territoire et avec les moyens (financiers et humains) à disposition
- **Les questions évaluatives** qui orientent l'analyse *Ex-Post*, et permettent de répondre aux questions d'efficacité, d'efficacité, de pertinence et de cohérence de l'action, du programme ou de la politique publique

- **Les indicateurs** de suivi et d'impact (les indicateurs de suivi permettent d'observer, tout au long de la réalisation du projet, l'évolution des actions engagées afin de les réorienter si nécessaire ; les indicateurs d'impact permettent de valoriser les résultats et aident à la décision). Ces indicateurs peuvent être qualitatifs comme quantitatifs et doivent être construits en cohérence avec les enjeux portés par l'action afin de répondre à la question évaluative. Ces indicateurs sont multiples et varient selon le type d'actions, de programmes ou de politiques qui auront été établis.

Exemples : Nombre de personnes sensibilisées, Suivi de l'enveloppe budgétaire, Évolution du tonnage des déchets, Nombre de vacanciers recensés, taux de réalisation, fréquentation, impact environnemental, suivi de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable, etc.

Finalement, le temps *Ex-Ante* de l'évaluation pose un cadre de référence permettant de structurer l'activité et de poser les bases de l'évaluation à venir.

Temps n°2 : L'évaluation au fil de l'eau / In itinere

Conduite pendant la réalisation de l'action, du programme ou de la politique mise en place et émanant de la réflexion du temps n°1 de l'évaluation, l'étape de l'évaluation au fil de l'eau permet de suivre et de rendre compte des premiers résultats, mesure l'état des ressources et l'écart aux objectifs initiaux.

Appuyée par un tableau de bord de suivi (tableau de pilotage), cette étape permet de regrouper toutes les informations nécessaires à l'analyse. Le tableau de bord est renseigné le plus régulièrement possible par le porteur de projet afin d'avoir à tout instant l'état synthétique de l'action engagée, facilitant ainsi son suivi, son pilotage et la prise de décision.

Le PNR PA possède, comme l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux, un accès au logiciel EVA, mis à disposition par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), permettant le pilotage et le suivi de ces actions.



Ce logiciel permet d'établir des fiches pour chaque action et d'en renseigner les informations nécessaires à son suivi, dont notamment :

- Acteurs
- Partenaires
- Budget
- Date de réalisation
- Rattachement à la Charte
- Indicateurs
- Suivi des temps emplois
- Bilan annuel et pluriannuel
- Tout autre élément nécessaire au suivi de l'action engagée.

Le logiciel permet également le rattachement pour chaque action, d'un ou plusieurs indicateurs. Ainsi, avec l'utilisation de cet outil informatique le Parc possède l'ensemble des outils permettant le suivi et le pilotage des actions de la Charte. Dès la création d'une action, projet ou programme, des objectifs peuvent y être renseignés et des indicateurs peuvent y être rattachés.

L'utilisation systématique de cet outil numérique permet d'uniformiser les méthodes entre les différents chargés de mission (il peut aussi être ouvert aux partenaires) et de perpétuer une méthode sur le long terme en gardant un historique clair et précis de toutes les actions menées.

Remarque : Il est en général recommandé aux chargés de mission, dans un projet de territoire, d'attribuer entre 15% et 20% de leur temps de travail au pilotage de leurs actions et au renseignement des indicateurs et de leur suivi. Cette étape de l'évaluation permet d'avoir en permanence une image de l'action en réalisation d'un point de vue technique, faisant ressortir les éléments factuels. Mais surtout, cette étape de pilotage apporte un gain de temps non négligeable pour les évaluations Ex-Post (mi-parcours et finale) et pour la réalisation des bilans annuels ou pluriannuels. Ce suivi permet également de pouvoir apporter des éléments factuels afin de réorienter l'action, le programme ou la politique en cours de réalisation. De même, ce suivi permet in fine, d'apporter des éléments d'analyse supplémentaires à la bonne réalisation de l'action et facilite ainsi la prise de décision.

Temps n°3 : L'évaluation Ex-Post

Conduite a posteriori de la réalisation de l'action, du programme ou de la politique publique, l'évaluation *Ex-Post* permet de rendre compte :

- De l'efficacité (les objectifs fixés sont-ils atteints ?)
- De l'efficience (les résultats sont-ils en rapport avec les coûts et les ressources mobilisés ?)
- De la pertinence (l'action engagée répond-elle aux besoins du territoire ?)
- De la cohérence (l'action envisagée est-elle compatible et cohérente avec les politiques publiques déjà engagées sur le territoire ?)
- De la viabilité de l'action (les avantages de l'action s'inscrivent-ils dans la durée ?). Cette étape est importante dans l'aide à la décision. Elle permet de mettre en avant les points forts, mais aussi les points faibles de l'action, du programme ou de la politique engagée dans le temps.

L'évaluation *Ex-Post* est une aide à la décision mais ne fait en aucun cas office de décision. Celle-ci revient aux décideurs publics s'appuyant sur l'ensemble des informations à leur disposition.

Pour ce faire, le troisième temps de l'évaluation se base sur l'ensemble des étapes de la méthodologie d'évaluation préalablement réalisée (évaluation *ex-Ante*, et *in-itinere*).

7.3. L'intérêt de l'Évaluation

L'évaluation répond à trois finalités liées à la communication et à la mise en transparence de l'action publique :

- **Une finalité démocratique** : qui rend compte des résultats de l'action publique à la société
- **Une finalité stratégique** : qui permet d'adapter, d'améliorer, de réorienter la politique publique. Elle permet aussi le partage de l'information et des connaissances avec les partenaires engagés
- **Une finalité opérationnelle** : qui pose et clarifie les objectifs et résultats attendus et futurs.

En résumé, l'évaluation, de sa conception à la réalisation de l'action, du programme ou de la politique publique, est un cadre qui permet le pilotage et le management desdites politiques publiques.

7.4. Un cadre progressivement affiné entre 2012 et 2018

Le Code de l'Environnement encadre juridiquement la procédure de révision d'un PNR. Le livre numéro trois du Code de l'Environnement énonce les articles liés aux espaces naturels et le chapitre trois présente les articles encadrant les PNR.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du PNR PA est, comme pour l'ensemble des PNR en France, principalement réglementée par le Code de l'Environnement :

- Le Code de l'environnement – Article L333-1 : prévoit que l'État et les collectivités ayant approuvé la Charte l'évaluent périodiquement afin de mesurer les résultats obtenus et d'orienter leurs actions



À noter : des dispositions ont été introduites par la loi Biodiversité de 2016, postérieurement à la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

- Le Code de l'environnement – Article R333-3 :

Depuis 2016 : une charte comprend un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire au regard des mesures prioritaires.

Depuis 2017 :

- Ces dispositifs d'évaluation (mise en œuvre de la charte et évolution du territoire) indiquent la périodicité des bilans transmis au préfet et au président du conseil régional, en prévoyant notamment la réalisation du bilan prévu pour la révision suivante à l'issue d'un délai de douze ans à compter du classement ou du renouvellement du classement
- Il est prévu que la révision de charte s'appuie sur un diagnostic actualisé et sur un bilan comprenant une évaluation de la mise en œuvre de la Charte et une analyse des effets des mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.
- Le Code de l'environnement – Article R333-2 : définit les éléments suivants comme devant faire partie de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte :
 1. Les objectifs fixés
 2. Les actions mises en place
 3. Les moyens mobilisés
 4. Les résultats obtenus.

7.5. Des limites à l'analyse des effets de la mise en œuvre d'un projet de territoire tel qu'une charte de Parc

Dans l'idéal, l'évaluation demande de comparer les résultats obtenus avec ceux d'un territoire comparable à celui étudié qui n'aurait pas bénéficié du dispositif. La comparaison entre le groupe témoin (territoire qui n'a pas réalisé l'action, programme ou politique) et le groupe contrôle (territoire ayant réalisé l'action, programme ou politique) permet d'analyser l'effet réel de l'action sur la population ou bien sur le territoire.

Cependant, comme précédemment exprimé, chaque PNR présente un territoire unique avec ses propres spécificités. Par conséquent, ce niveau d'analyse est difficile à atteindre à l'échelle des collectivités locales telles que les Parcs Naturels Régionaux.

Enfin, afin d'avoir une analyse juste, il faut inclure dans l'analyse tout facteur contextuel pouvant influencer les résultats.

7.6. Le référentiel d'évaluation de la Charte du Parc des Préalpes d'Azur

Le référentiel d'évaluation est la première étape dans la constitution d'un dispositif d'évaluation. Il est le cadre du bilan évaluatif et il détermine le degré d'évaluation des actions. Il constitue le plan du rapport d'évaluation et il comprend le recensement des objectifs, des questions évaluatives et des indicateurs.

Dans le cadre du PNR PA, le référentiel d'évaluation retenu propose d'évaluer la mise en œuvre de la Charte du Parc au niveau de l'Orientation Stratégique (OS) avec un degré d'analyse au niveau de l'Article. Ce plan d'organisation a été élaboré durant l'évaluation à mi-parcours de la Charte du PNR PA à partir de 2018 et repris pour l'évaluation finale.

Une exception est faite pour les Orientations Stratégiques 11 et 12 évaluées au niveau de l'axe 4 « positionner l'homme comme acteur du projet de territoire » afin d'approfondir les questions de gouvernance.

La Charte est un document recensant des actions transversales entre les différentes thématiques, qui dispose d'un plan organisationnel liant les actions dans des orientations stratégiques qui dépassent le cadre restrictif des thématiques.

Conformément au Code de l'Environnement, le référentiel doit permettre l'évaluation de : La mise en œuvre des orientations stratégiques de la Charte ; de la réalisation des engagements des signataires ; des moyens financiers et humains engagés. Ces trois aspects du référentiel permettent une vision globale des actions réalisées par le Parc en intégrant dans l'analyse un contexte et les facteurs d'influence.

Un référentiel établi a posteriori

Lors de l'élaboration de la Charte et du classement du PNR PA en 2012, l'ambition et l'obligation d'évaluer la mise en œuvre de la Charte n'étaient pas encore bien établies. Par conséquent, le dispositif d'évaluation (suivi et pilotage des actions) s'est construit « au fil de l'eau/in itinere ». Une batterie d'indicateurs a été adossée à la hâte au rapport de Charte définitive mais l'état initial et les suivis n'ont pas été anticipés. Les valeurs cibles des indicateurs n'ont peu ou pas été clairement définies en 2012.

De plus, aucune question évaluative n'avait été formulée. Certaines ont été posées lors de l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours puis revalorisées lors de l'évaluation finale. Il en va de même pour la formulation des objectifs.

Pour pallier ces inconvénients, il a été proposé aux partenaires de la Charte (signataire et autres acteurs), de participer à des ateliers pour circonscrire par orientations stratégiques quelques objectifs évaluables et questions évaluatives assorties des principaux indicateurs souhaitables. Il est possible que ceci ait induit un biais par rapport aux intentions initiales des rédacteurs de la Charte.

Ces réunions de travail que le calendrier contraint a imposé en aout 2023 n'ont pas rassemblé beaucoup d'acteurs mais ont permis de reformuler des objectifs évaluables, précisés dans les paragraphes de chaque orientation stratégique du présent rapport d'évaluation.

À partir de ce cadre, les agents du Parc ont collecté auprès des acteurs du territoire, dont les signataires, les principales actions entreprises, tandis que l'actualisation du diagnostic de territoire apportait des données d'évolution du territoire.

Enfin quatre réunions pour l'évaluation participative des orientations stratégiques ont permis de réunir un grand nombre de participants (entre 30 et 40 participants par réunion), permettant de conforter les analyses proposées. Le Parc a aussi mené un questionnaire auprès des habitants récoltant plus de 200 réponses et organisé 3 réunions publiques pour recueillir le bilan des habitants sur les 12 premières années du Parc.



7.6.1. Ce qui a pu être analysé – intérêts et limites

a) Les moyens engagés

- Les moyens financiers (budgets d'investissement et de fonctionnement)
- Les moyens humains (suivi des équivalents temps plein et des formations).

L'analyse de ces critères permet d'approcher l'**efficience** de l'action, du programme ou de la politique entrepris.

Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, il n'a pas été réalisé des moyens engagés par Orientation Stratégique mais par thématique.

Les actions mises en œuvre par les autres partenaires n'ont pas fait l'objet d'un suivi financier.

b) Les actions mises en œuvre en lien plus ou moins direct avec la Charte

- Les actions du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR PA
- Les actions des signataires de la Charte et autres acteurs du territoire (ex : associations, fédérations, chambres consulaires, etc.).

Elles ont été recensées en 2023 voire, pour certains thèmes dès 2018. L'analyse de ces points permet d'évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Il faut néanmoins souligner le caractère partiel de ce qui a pu être collecté, comme les outils n'ont pas été mis en place dès le départ. Mis à part pour le Syndicat Mixte qui a inscrit son action dans l'outil EVA, l'importance du travail à réaliser a posteriori ne permet pas d'assurer l'exhaustivité. Le roulement des personnels impliqués chez les différents partenaires pour une Charte de cette durée invite à réaliser ce travail de manière plus régulière.

c) Les indicateurs et chiffres clés

- Un indicateur présente une donnée nécessitant une analyse afin de faire ressortir les informations pertinentes de l'action, du programme ou de la politique
- Un chiffre clé est une donnée présentant une information factuelle sur une action ou un dénombrement d'actions.

L'analyse de ces indicateurs et chiffres clés permet de répondre à la question évaluative posée, et de présenter des éléments tangibles pour l'évaluation. Les indicateurs, preuves des résultats, démontrent l'impact de l'action engagée sur son environnement.

d) Les questions évaluatives

Les questions évaluatives guident la démarche d'évaluation en désignant des interrogations prioritaires. La tournure de celles-ci oriente l'analyse des actions réalisées et la présentation des résultats. Elles sont le fruit de l'élaboration d'une stratégie ou d'un programme et elles sont concertées entre toutes les parties prenantes afin d'intégrer l'ensemble des problématiques de la politique. Les choix de ces questions et leurs modes de rédaction doivent être impartiaux et inclure, dans la mesure du possible, l'ensemble des points de vue légitimes (les moyens, l'atteinte de l'objectif, les actions réalisées, etc.).

Tout comme pour les objectifs des articles de la Charte, ces questions évaluatives ont fait l'objet d'un travail de réflexion avec l'équipe technique du Parc ainsi qu'avec ses partenaires.

Les questions évaluatives ont principalement été les suivantes :

- **Pertinence** : Est-ce que les actions engagées étaient en accord avec les objectifs du territoire et les attentes de la population ?
- **Cohérence** : Est-ce que les actions engagées étaient cohérentes avec les autres politiques du territoire ?
- **Efficacité** : Est-ce que les objectifs ont été atteints ?
- **Efficience** : Est-ce que les moyens engagés ont permis d'atteindre les objectifs attendus ?

Chaque Orientation Stratégique possède plusieurs questions évaluatives propre à ses objectifs. Néanmoins, l'ensemble des questions évaluatives de ce document reprennent la logique ci-dessus, permettant l'uniformisation de la méthode d'évaluation et d'analyser chaque orientation de la Charte sous tous les angles.





e) Les engagements des signataires

Dans chaque article de la Charte, une liste d'actions ou de moyens à mettre en œuvre engage les signataires.

L'analyse de ces engagements met en exergue l'action et l'implication de l'ensemble des signataires pour la mise en œuvre de la Charte.

Les partenaires de la Charte ont plus ou moins participé au recensement des actions mises en œuvre par article de la Charte et ne se sont pas toujours saisis des documents de recensement de leurs engagements. C'est un exercice difficile a posteriori qu'il aurait fallu mieux animer tout au long de la Charte du Parc

f) Les facteurs d'influence de l'Évaluation

Durant la période de classement de la Charte du PNR PA, de nombreux événements extérieurs aux actions du Parc sont venus influencer (négativement ou positivement) la mise en œuvre des actions, leur impact et/ou l'état du territoire, l'atteinte des objectifs de la Charte.

Ils relèvent principalement :

- Des évolutions législatives et réglementaires
- Des stratégies et plans d'action supra territoriaux (EPCI, Département, Région, Bassin Rhône Méditerranée Corse, Massif des Alpes, Etat, Europe)
- Du changement climatique
- D'enjeux sanitaires (pandémies, zoonoses...)
- De l'inertie ou des simplifications liées à la réorganisation des collectivités, ou à l'articulation des obligations réglementaires.

Ils seront détaillés par Orientation Stratégique.



7.7. Rétroplanning de l'Évaluation

Les grandes étapes de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du PNR PA se sont précisées comme suit :

1. Construction du dispositif évaluatif : printemps été 2023
2. Collecte et analyse des données : automne hiver 2023
3. Évaluation participative : printemps 2024
4. Grandes conclusions partagées au Comité de pilotage de la Charte : septembre 2024
5. Synthèses communicantes des grandes conclusions pour la concertation d'écriture du projet de Charte : automne 2024
6. Fin de rédaction du rapport d'évaluation : janvier 2025.

7.8. Une Évaluation participative

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, en tant que pilote de la procédure, a fait le choix d'une évaluation concertée et d'une analyse participative via quatre ateliers thématiques ouverts aux signataires et partenaires pendant lesquels des propositions d'analyse étaient discutées. Aussi, le bilan évaluatif a été fait avec les habitants du Parc, sollicité via un questionnaire et invité à participer à trois réunions publiques pour dresser le bilan du Parc, animées par les élus du territoire dans différentes communes du Parc.

8. Évaluation des moyens engagés

8.1. Les moyens

Les moyens font l'objet d'un débat d'orientation budgétaire annuel, conformément au code général des collectivités, et sont soumis aux lignes directrices de gestion conformément au code de général de la fonction publique.

Entre 2012 et 2016, ces moyens étaient discutés dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec les signataires de la Charte et l'État puis une fois par an depuis 2017.

La Charte du Parc, page 22, stipule que les engagements financiers autres que statutaires renvoient à la négociation des programmations annuelles ou pluriannuelles, formalisées le cas échéant par convention.

Le budget du Parc est principalement un budget de fonctionnement. Sont portés en section d'investissement quelques études amortissables, des opérations pour compte de tiers, et quelques investissements matériels. Aussi, les chiffres suivants sont entendus investissement et fonctionnement cumulés

Les moyens engagés sont évalués en distinguant les moyens généraux, les fonctions supports et l'action sur le territoire.

Les participations statutaires et la dotation annuelle de l'État :

Ce tableau décrit l'évolution des ressources propres du Parc entre 2012 et 2022*.

Les ressources du Parc naturel régional

Cotisations annuelles	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Inflation			
								2019	2020	2021	2022
Communes	24 863,35 €	26 667,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €
CC Coteaux Azur	2 323,29 €	3 383,23 €									
CC Monts d'Azur	1 665,76 €										
CC Terres de Siagne	3 694,59 €	7 633,54 €									
CC Vallée Estéron	2 110,65 €	3 072,81 €									
CC Vallées d'Azur	298,96 €	441,06 €									
CC Alpes d'Azur			2 201,18 €	5 005,96 €	5 954,56 €	5 977,46 €	5 824,66 €	5 782,17 €	5 826,41 €	5 853,24 €	5 821,65 €
CC Pays de Grasse	8 967,76 €	12 854,08 €	25 820,87 €	57 849,81 €	68 248,14 €	68 230,56 €	67 462,51 €	67 506,79 €	66 981,39 €	66 092,36 €	65 806,04 €
CA Sophia Antipolis	4 242,27 €	6 191,10 €	7 000,46 €	15 854,00 €	18 867,54 €	19 007,60 €	23 171,74 €	23 184,44 €	23 083,52 €	23 190,24 €	23 131,43 €
Nice Côte d'Azur	11 833,33 €	17 290,38 €	24 977,49 €	56 495,71 €	66 929,76 €	66 784,38 €	65 541,09 €	65 526,60 €	66 108,68 €	66 864,16 €	67 240,88 €
Département	140 000,00 €	186 669,00 €	210 000,00 €	179 794,52 €	200 000,00 €	200 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
Région	200 000,00 €	266 670,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Total	399 999,96 €	530 872,20 €	600 000,00 €	700 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	882 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €
Dotation annuelle	75 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

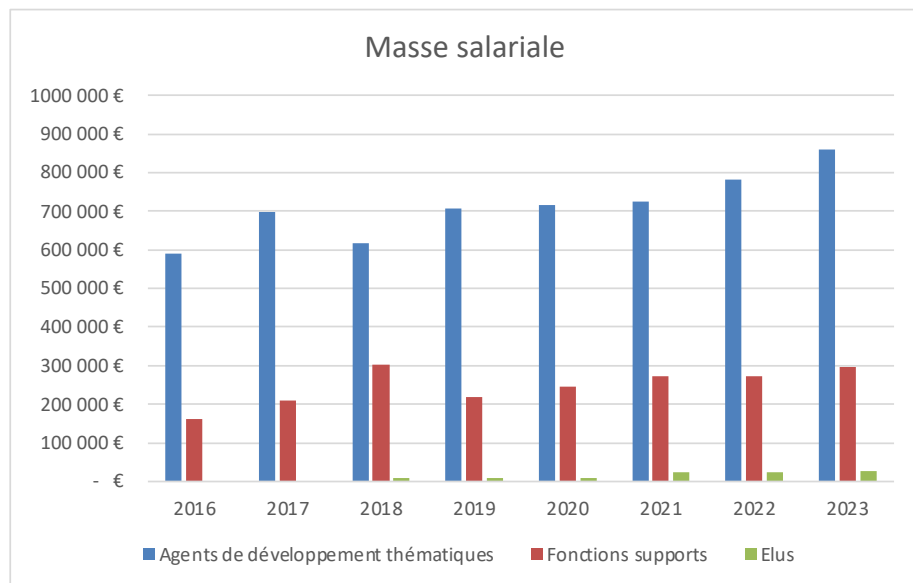
Il faut souligner :

- Que la cible de 900 000 € de cotisation annuelle est celle qui a été fixée en 2012. Mais le choix a été fait d'appeler ce volume de cotisation de manière progressive au fur et à mesure de la structuration de l'équipe. La capacité d'action a donc été partielle entre 2012 et 2018
- Ce budget n'a jamais fait l'objet d'indexation sur le coût de la vie ou le glissement vieillesse technicité des agents. Ainsi, chaque année le territoire perd de la capacité d'action (environ ¼ de poste de chargé de mission)
- À partir de 2023 le montant total des cotisations statutaires est inchangé ; la dotation annuelle de l'État (dernière ligne du tableau) est passée de 100 000 à 130 000 € par an à partir de 2023 ; elle n'a pas de valeur de cotisation statutaire.

* source : 2012-2022 - 10 ans d'actions du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional et analyse financière.

8.2. L'emploi des moyens

La mission du Syndicat Mixte est fondamentalement de l'animation territoriale.
La masse salariale au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur évolue comme suit :



C'est par le biais de programmes subventionnés que depuis 2017 le Parc naturel régional a pu maintenir ou développer sa capacité d'action au regard des ambitions de la Charte et des besoins du territoire.

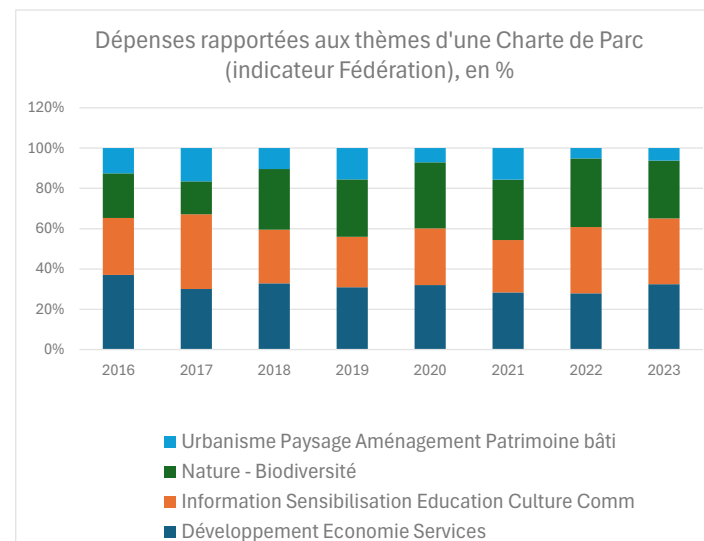
Si la dépendance à la subvention est acceptable, c'est grâce à un excédent antérieur.

Cet excédent a été réalisé durant les premières années du Parc, notamment à cause de retards de recrutements. Il a permis de faire les avances de trésorerie nécessaires pour les appels à projets.

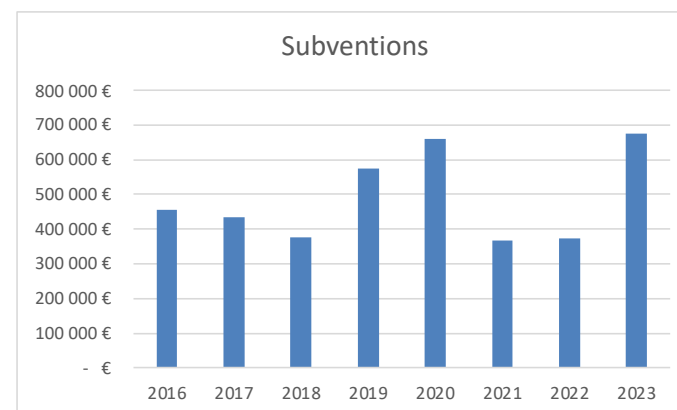
Cependant, la situation financière et la trésorerie disponible dépendent de la fluctuation du traitement des paiements des subventions. Les sommes dues peuvent être versées jusqu'à 2 ans après les réalisations.



De manière thématique, une comptabilité analytique permet de dégager la ventilation suivante :



Ainsi, les recettes sont moins régulières que les programmes qu'elles couvrent, laissant toujours planer un risque pour la trésorerie.



En particulier, la fin de la programmation FEADER, effective en 2024 pour les paiements, fragilise en 2025 le renouvellement de certaines missions.

Il convient de souligner également :

- Les fonctions supports croissent avec le développement de l'activité
- Les renforts en ingénierie financière et marchés publics ne servent pas seulement le Syndicat Mixte du Parc mais également les porteurs de projets du territoire. On peut citer assez directement l'aide au montage et suivi de projets de financement complexes bénéficiant à plusieurs acteurs, opérations groupées pour compte de tiers : par exemple la signalétique, le schéma d'aménagement du Logis du Pin et de menus équipements de chapelles romanes.

Effet levier sur d'autres financements publics :

Les subventions mobilisées au service du territoire		
LEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural + Région (+département)	> +	2 477 279,13 €
'ESPACE VALLEEN : Fonds européen pour le dvpt des régions + subv Etat massif des Alpes /Région /département)	> +	1 814 000,00 €
Territoire à énergie positive	> +	439 431,00 €
Certificats d'Economie d'Energie	> +	61 600,00 €
Mesures agroenvironnementales et Climatiques (soutien aux agriculteurs)	> +	1 769 461,49 €
Contrat de Parc 21-23	> +	500 000,00 €
Subventions projets du Parc autre que LEADER et Espace Valléen 2012 à 2022	> +	2 213 125,26 €
		Dont Région sud env. 1 500 000,00 €
		Dont ETAT (yc ADEME) 457 000,00 €
Mécénat		26 174,00 €
		9 301 070,88 €
		Rappel : Total sur 10 ans cotisation des COMMUNES et EPCI 1 904 738,64 €
		Soit un rapport de 9 301 070,88 / 1 904 738,64 = 4,88 €

* représente juste le «+PNR ». Source : 2012-2022 - 10 ans d'actions du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional et analyse financière

Il apparait que grâce à l'action du Parc, de manière directe ou indirecte, le territoire a pu bénéficier de moyens financiers supplémentaires avec un effet levier d'au moins 5 pour 1, sur 10 ans.

Une stratégie RH controversée qui a permis de maintenir la capacité d'ingénierie :

Des besoins d'ingénierie à adapter au fil de l'eau :

À compter de 2016, la Région a supprimé le programme de financement pluriannuel sur actions des Parcs qui soutenait les plans d'actions des Chartes en plus de la cotisation statutaire, il était discuté dans le cadre du Comité de Pilotage de la Charte et contractualisé (2 à 5 ans).

Le mot d'ordre depuis 2016 est de se tourner vers les dispositifs de subvention communs à toutes les collectivités. Le soutien n'a pas faibli, mais il a perdu en lisibilité pluriannuelle et s'avère plus lourd administrativement (en lien avec la gestion des fonds européens). Il s'agit de saisir les opportunités de financement et priorités des politiques publiques correspondantes, sans nécessairement suivre les priorités de la Charte, même si chaque action conduite y répond nécessairement.

Cette contrainte s'ajoute à la diminution de la capacité de financement faute d'indexation des cotisations statutaires (coût de la vie, glissement vieillesse technicité des rémunérations).

De 2021 à 2024, la région a ouvert une enveloppe potentielle de subvention de 200 000 € d'investissement par Parc naturel régional et par an. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a pu en faire profiter préférentiellement les collectivités membres du Parc en capacité d'investir, car l'investissement n'est pas le cœur des missions de la structure Parc au regard des compétences des collectivités membres. Le soutien à l'investissement ne résout pas le besoin d'ingénierie nécessaire à l'émergence de projets transversaux et innovants à la mobilisation des habitants/acteurs du Parc qui en est le levier, ni à l'appui aux communes pour en bénéficier.

Sur ce dernier point, il faut également souligner que depuis 2020, l'Agence Nationale de Cohésion des territoires et l'Agence 06 ont développé des mécanismes d'appui à l'ingénierie rurale.

L'ingénierie de projet est encore finançable à travers les programmes européens notamment, mais ces derniers sont exigeants en ressource humaine de gestion.



Gestion prévisionnelle des emplois et compétences – Lignes directrice de gestion :

La loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit pour tous les employeurs territoriaux de définir les Lignes Directrices de Gestion afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (et les règles en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels). C'est une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences qui intègre les contraintes financières et le panorama de l'ingénierie du territoire.

Le contexte a ainsi conduit le Comité Syndical à valider une structure très adaptable aux évolutions des priorités de mise en œuvre du projet de territoire et de leur articulation avec les autres collectivités et structures d'ingénierie. L'ensemble des missions thématiques a été positionné sur des contrats de projets dont la durée s'adapte à la lisibilité effective des actions à mettre en œuvre. Seules demeurent sur emploi permanent les fonctions dites supports (agents administratifs, direction et direction adjointe en lien avec la continuité de service).

En 2023 il est confirmé par la Préfecture que le Syndicat Mixte ne peut pas pourvoir le poste de directeur en emploi fonctionnel en raison de son assimilation à une collectivité de moins de 10 000 habitants, qui reste donc accessible à un emploi fonctionnaire.

Cette organisation est en place depuis 2021.

Si elle limite l'attractivité des postes il faut rappeler que :

- Entre 2012 et 2021, parmi les agents employés, seuls deux agents thématiques avaient les conditions requises pour un poste de titulaire, peu passaient ou réussissaient les concours et un turn over important existait déjà
- Entre 2012 et 2021, la géométrie variable des missions était plus ou moins confortable, et pour garder un agent, il fallait à terme le dérouter de ses compétences premières ce qui n'est pas toujours possible selon le profil de l'agent
- Ceci n'a pas empêché les agents qui s'épanouissaient dans cette configuration d'évoluer dans leurs missions au fur et à mesure des besoins (renouvellement de contrats par redéfinition des priorités de mission).



- De manière non intuitive, c'est depuis 2021 que des agents expérimentés ont postulé/ont pu être recrutés ce qui a permis de rééquilibrer la pyramide des âges au sein de la structure
- Il a été possible de supprimer des postes en lien avec des départs choisis pour faire face aux évolutions de missions. L'accompagnement en termes de formation et de mobilité n'a laissé personne sur le côté.

Ces lignes directrices de gestion sont en vigueur jusqu'en 2028 où la nouvelle Charte devrait permettre de remettre en adéquation les ressources et les charges de personnel obligatoires (y compris Glissement Vieillesse Technicité). Il s'agit d'équilibrer le besoin de continuité (même si les personnels changent aussi chez les interlocuteurs) et la capacité d'une petite équipe à s'adapter régulièrement.

8.3. Ingénierie rurale

L'ingénierie au PNR : Une montée en capacité progressive les cinq premières années ; un recours accru à la subvention sur actions.

Effectifs – En équivalent temps plein :

Ventilation budgétaire	Cible Charte	Effectif 31/12/2014	Cible convention 15-20*	Effectif 2018 avant dir adj)	Effectif 31/12/2024
TOTAL	16,75	15,2	20,25	21	24,3
Nombre d'ETP sur cotisation (majoritairement) :	16,75	11,2	12,75	15	16,7
Dont fonctions supports (yc animation Conseil Scientifique et de Développement le cas échéant)	4,25	3,7	4,25	5	6,3
Dont ingénierie sur projets (dont Communication et ambassadeurs)	12,50	7,5	8,5	10	10,4
Nombre d'ETP subventionnés (majoritairement) :	0	4	7,5	6	7,6
Dont fonctions supports (dont animation CSQ et CDD le cas échéant, révision)	0	1	1 (CDD)	0	1,3 (révision)
Dont ingénierie sur projets (yc comm et amb)	0	3	6,5	6	6,3
Ventilation thématique au sein des ETP « ingénierie de projet »					
Total ETP actions en lien au patrimoine**	5	2,5	4	3,5	3,4
Total ETP actions de développement***	4	3,8	7	7	7,3
Total ETP Communication Education Culture (yc ambassadeurs)	3,5	4	4	5,5	6

* projet 2015 : développement des ETP sur cotisation sans révision des cotisations statutaires, ni prise en compte de l'inflation et du Glissement Vieillesse Technicité de la masse salariale > développement du recours aux subventions
 - **Actions patrimoine = action concernant la biodiversité et les milieux naturels dont eau, Paysage, aménagement, urbanisme et patrimoine bâti, signalétique - *** Actions Développement = agriculture, forêt, tourisme, autres acteurs socio-professionnels, énergie mobilité déchet, programmes LEADER et Espace Valléen.

Selon ces éléments, il apparaît que l'évolution des effectifs a été mesurée et gérée de façon minutieuse pour coller aux moyens financiers du Parc tout en permettant de développer de nombreuses actions et dérouler les ambitions de la Charte. Le recours accru aux subventions s'est accompagné d'une nécessaire montée en puissance des fonctions administratives.

Formation des agents :

La formation est au cœur des priorités de la gestion des ressources humaines du Parc. 5 à 6 jours par an sont potentiellement mobilisables par l'agent.

Une formation collective est organisée tous les 2-3 ans :

- 2019 - Savoir prioriser son travail – contexte de missions sur projet de territoire, en lien avec autres collectivités et en mode projet – Enjeu de continuité > toujours 2 agents au courant d'un dossier
- 2022 - Intégrer la communication à son action pour développer la visibilité sur les médias numériques (le "que fait le Parc").

Des informations internes régulières sont délivrées sur le fonctionnement des collectivités, délibérations, marchés publics, préparation budgétaire, etc.

Une ingénierie PNR articulée aux autres ingénieries territoriales :

Dès sa création, le Syndicat Mixte a été pensé pour s'articuler avec l'ingénierie existante des intercommunalités, aux compétences et moyens variables mais significatifs, en lien avec l'aménagement et le développement des territoires, ainsi que celle du Département (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, attractivité touristique, etc.)

Les priorités des uns et des autres au regard des engagements dans la Charte du Parc étaient articulées dans la convention sur 5 ans qui prévalait au moment de la création du Parc mais dont l'usage s'est atténué à partir de 2016. Pour les Préalpes d'Azur, le Département n'a jamais signé de convention pluriannuelle mais participait au comité de pilotage annuel de la Charte du Parc.

Le principe d'un Comité de Pilotage annuel a été maintenu à la suite de l'abandon des conventions pluriannuelles en 2016, mais il n'entrait plus clairement dans les priorités des signataires de la Charte et de l'État depuis 2022.

Le Syndicat Mixte dès 2017 a proposé de travailler par tableau de bord partagé, par un partage des informations et actualités chaque mois, etc. Aucun de ces essais n'a trouvé écho. Des rendez-vous réguliers avec certains services ont pu être maintenus pour partager les actualités, sans rencontres d'arbitrage avec les élus autres que ceux siégeant au Comité Syndical.

De manière significative depuis 2020, se sont ajoutées aux moyens d'ingénierie rurale :

- L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (**ANCT**) a été mise en place le **1^{er} janvier 2020**. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires
- **L'AGENCE 06**, créée par le Département des Alpes Maritimes suivant les articles D.3334-8-1 du CGCT et L.5214-1 du CGCT, dédiée aux communes rurales et aux 2 communautés de communes de moins de 40 000 habitants, qui met à disposition :
 - Une assistance juridique sur les questions relatives à l'urbanisme, le foncier, la domanialité, les assurances, les baux, les marchés publics, les concessions, etc.
 - Une assistance technique relative aux domaines de la voirie, du bâtiment, de l'aménagement, du tourisme, de la santé, du développement rural, etc.

Elle est au service des projets des collectivités qui ont choisi d'adhérer pour :

- Identifier les intervenants et les compétences nécessaires
- Organiser les étapes sur les volets juridique, administratif et financier
- Accompagner les volets techniques des demandes de subventions
- Aider à l'organisation technique et passer les contrats publics adaptés (L'assistance technique ne comprend pas les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique).

Rappelons également :

- La préexistence du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Alpes Maritimes avec lequel la répartition/complémentarité des rôles n'a jamais pu être qualifiée
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a récemment évolué. Cet établissement public relevant du ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère du Logement et de la Rénovation urbaine, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Cette évolution s'appuie sur un changement majeur de sa gouvernance, dont les instances ont donc été installées le 16 mai 2023. Désormais, les collectivités adhérentes siègent à part égale avec l'État au sein du conseil d'administration et du conseil stratégique dont la présidence est confiée à des élus locaux. Les collectivités peuvent adhérer et bénéficier de 5% de remise sur les prestations du CEREMA
- La création récente d'une agence d'urbanisme azuréenne.

Ainsi l'évaluation dégage le besoin accru de coordination des différentes ingénieries rurales, sur la base d'outils partagés et pragmatiques pour optimiser des moyens complémentaires au service de la ruralité.



9.1. ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 – Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation, de gestion et de valorisation de l'exceptionnel biodiversité des Préalpes d'Azur

1. Contexte et objectifs de l'Orientations Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

Les Préalpes d'Azur abritent **un patrimoine naturel exceptionnel et unique**. Les influences supra-méditerranéennes et montagnardes permettent l'expression d'une faune et d'une flore riche et diversifiée. Comme le département des Alpes Maritimes, le territoire s'inscrit dans le «Hot Spot» mondial de biodiversité du pourtour méditerranéen.

- 1/3 de la flore de France métropolitaine, dont une quarantaine d'espèces endémiques, est repérée sur le territoire, parmi lesquelles la Campanule blanchâtre, qui n'existe sur terre que dans les Préalpes d'Azur, et l'Erodium de rodié, présente sur Saint-Vallier-de-Thiery et Mons, sont à relever.
- Le territoire abrite également une faune d'intérêt dans chaque groupe taxonomique. La Vipère d'Orsini, l'Hydromante de Strinatii et l'Ecrevisse à pied blanc figurent parmi les espèces emblématiques du territoire. À noter un taux d'endémisme important chez les insectes, comme le coléoptère Métrotiphylus, endémique de la vallée de l'Estéron, Pristonychus obtusus ssp caussolensis de Caussols ou Isereus colasis du massif de l'Audibergue.
- 96 habitats naturels ont été recensés sur le territoire, dont 49 sont d'intérêt prioritaire ou communautaire. À noter la présence d'habitats humides rares en région méditerranéenne, d'habitats de falaises calcaires à caractère patrimonial fort et de quasiment tous les types de chênaies vertes existantes en France.

21 espaces naturels prioritaires ont été identifiés au plan de Parc. Les espaces paysagers remarquables de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes, reportés au plan de Parc, recoupent beaucoup des espaces naturels prioritaires.

Le territoire dispose de plusieurs mesures de protection (APPB) et mesures contractuelles de gestion. Natura 2000 pourrait à terme couvrir 50% du territoire, avec l'intégration prévue du site Estéron-Lane au titre de la *Serratula lucofolia*. Concernant les inventaires de la biodiversité, 84% du territoire est classé en ZNIEFF de type I ou II.

La connaissance du patrimoine naturel est loin de couvrir l'ensemble du territoire avec un même niveau d'inventaire, la priorité ayant été donnée à la connaissance des habitats et, en particulier, à ceux d'importance communautaire.

Il y a également des disparités de connaissance des espèces en fonction des groupes taxonomiques. Une stratégie de gestion doit reposer sur l'acquisition de connaissances approfondies (espèces présentes et fonctionnement des écosystèmes) et sur l'observation des répercussions mesurées ou prévisibles aux changements climatiques. On observe, en effet, que certaines espèces en limite d'aire de répartition sont particulièrement sensibles aux évolutions rapides de conditions de milieux en lien avec le changement climatique.

Le Conseil scientifique a un rôle éminent à jouer dans la hiérarchisation des priorités de recherche et des enjeux de conservation.

Le maintien du niveau exceptionnel de la biodiversité passe aussi par le maintien d'un pastoralisme extensif sur les milieux ouverts et une agriculture durable (Voir Orientation stratégique 2), outre la maîtrise de l'impact des infrastructures et la prise en compte des continuités écologiques via les documents d'urbanisme.

Les milieux naturels sont prisés pour les activités de pleine nature ; le taux de fréquentation décroît en fonction de la distance au littoral d'où proviennent la majorité des usagers. Les activités doivent cohabiter avec le pastoralisme et l'exploitation forestière. Le territoire accueille de nombreuses manifestations sportives ponctuelles, d'importance départementale à nationale.

Aussi la prévention des impacts générés par ces activités sur les milieux exige **l'élaboration de plans de gestion** (zones à exclusion, périodes de sensibilité), un travail important d'information et de sensibilisation, via une concertation associant les usagers et les propriétaires.

Par ailleurs la circulation de véhicules motorisés génère de vives tensions et le code de l'environnement engage chaque commune à définir clairement les voies ouvertes à la circulation. En 2012, il n'existait pas de Plan Départemental des itinéraires de randonnées motorisées (PDIRM), ni de Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), mais des arrêtés d'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux ont été pris dans les secteurs classés Natura 2000.

L'État a également entrepris avant 2012 la mise en place d'une police de l'environnement et des opérations coups de poing visant l'interdiction de circulation dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Des chicanes ont été posées par l'ONF et déjà 30 communes ont pris des arrêtés clarifiant les voies fermées à la circulation motorisée sur tout ou partie de leur territoire.

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE PRÉSERVATION, DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'EXCEPTIONNELLE BIODIVERSITÉ** se découpe en 3 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 1 - Mieux connaître la biodiversité des Préalpes d'Azur pour faire du Parc un observatoire des patrimoines naturels et du changement climatique
- Article 2 - Maintenir et gérer l'exceptionnelle biodiversité présente sur le territoire
- Article 3 - Organiser la gestion de la fréquentation des milieux naturels.

NB : l'article 3 est en lien avec l'article 24 : gérer les flux récréatifs en structurant les activités de pleine nature de l'orientation stratégique 9. Lors des concertations, l'article 3 a été évalué avec l'OS 9 ; les objectifs, questions évaluatives et indicateurs ont été rapportés ici.

Objectifs « On aura réussi si » :

- Des inventaires ont été réalisés
- La connaissance a été partagée (observatoire), en particulier vis-à-vis des pratiquants d'activités de pleine nature et organisateurs de manifestations sportives

- Des suivis d'espèces en lien avec le changement climatique ont pu être réalisés
- La connaissance et la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité progressent
- Le territoire s'est développé sans compromettre son « statut » de réservoir de biodiversité exceptionnelle
- Des solutions ont pu être trouvées face aux problèmes posés par la surfréquentation de certains sites
- La circulation motorisée est limitée par des arrêtés municipaux et notamment dans les espaces naturels prioritaires identifiés au plan de Parc.

Questions évaluatives

- Les actions entreprises par les partenaires et signataires de la Charte ont-elles contribué à la mise en place d'un suivi des espèces présentes sur le territoire, et à un partage effectif de ces connaissances avec les acteurs concernés ?
- Les actions menées ont-elles permis de réduire les risques et menaces qui pèsent sur les milieux naturels des Préalpes d'Azur ?
- Les aménageurs du territoire ont-ils pris des précautions spécifiques pour protéger la biodiversité et intégrer des mesures de préservation dans leurs projets ?
- Les moyens mis en œuvre ont-ils permis de solutionner les points noirs en matière de fréquentation ?

2. Les facteurs d'influence

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs.

On peut citer, sans être exhaustif :

L'évolution des lois, règlements et cadres stratégiques supra territoriaux, avec :

- La Loi Biodiversité et Paysage de 2016 qui a consolidé la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) pour les projets à impact, et renforcé les dispositifs de protection des espèces en danger



- La stratégie nationale pour la Biodiversité 2022-2023 et sa déclinaison régionale en cours en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- La Stratégie Nationale des Aires Protégées 2023 et ses plans d'actions triennaux (le 1^{er} 2021-2023). Les Parcs naturels régionaux ont le statut d'aire protégée à partir de 2021 et concourent aux objectifs d'atteindre 30% d'espaces protégés à l'échelle nationale
- Déploiement significatif des Plans Nationaux d'Actions : Loup, Vipère Orsini, Lézard Ocellé, Papillons de jour, Pollinisateurs, Vautours, Chiroptères, Nivéole de Nice (sud du col de Vence)
- Le changement climatique, avec des effets pressentis sur les espèces et les habitats (en lien notamment avec l'évolution des régimes de précipitations et les sécheresses, des décalages phénologiques entre espèces inféodées l'une à l'autre pour partie de leur cycle de vie), et sur la recherche de fraîcheur (dispersion des publics dans les milieux naturels plus frais), sans pouvoir le quantifier a priori
- La pandémie COVID-19 qui a très certainement fait prendre conscience de la valeur des aires protégées. Compte tenu du bassin de population des Alpes-Maritimes qui, à cause du confinement, ne pouvait plus se répartir entre les plages et l'Italie, les moyens et haut pays des Alpes-Maritimes ont subi une surfréquentation exceptionnelle pour autant avoir affecté durablement les statistiques de fréquentation des sites sensibles. La hausse de la fréquentation particulièrement constatée en 2020 s'est cependant traduite par une hausse des incivilités, l'augmentation du trafic routier (notamment lors des jours de neige de l'hiver 2020-2021), des conflits d'usage, etc. ressentis tant par les habitants que par les gestionnaires ou les visiteurs.
- Les phénomènes extrêmes recensés sur le territoire comme les incendies majeurs de 2017 (à Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Carros), les crues morphogènes notamment sur l'Estéron et ses affluents, en 2019-2020-2024.
- La déprise agricole et sylvicole : fermeture des milieux (extension de la forêt) qui uniformise les milieux et menace le maintien d'espèces de milieux ouverts.



- Les opportunités de financements publics et privés en faveur de la biodiversité : pour des actions d'acquisition de connaissances, de gestion ou de restauration de milieux, etc. (Fonds vert, mécénats, etc.) qui doivent s'articuler avec la capacité du PNR à porter les projets (temps de travail) :
- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé : labellisation de la qualité du ciel nocturne, avec l'enjeu d'en faire un levier de « slow tourisme » sans disperser de manière inconsidérée de nouveaux flux toutes saisons dans les milieux naturels (Stratégie Écotouristique en cours de concertation).

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orient Stratégique, par différents acteurs compétents.

Elles s'articulent autour de plusieurs axes clés, notamment l'amélioration de la connaissance des espèces et des habitats, la protection des milieux naturels sensibles, le partage d'information et l'intégration de ces enjeux dans les politiques locales.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande.

- Une liste des espèces végétales indicatrices a été établie par le Conseil Scientifique du Parc
- Des inventaires et plans de gestion sont établis par les animateurs Natura 2000 (SIVU de la Haute Siagne et SMIAGE, CASA, Métropole), les animateurs des Plans Nationaux d'Action et l'OFB, la Fédération de pêche et la Fédération de chasse, le Département (Parcs naturels départementaux)
- Inventaire des zones humides du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels) + compléments CAPG. Une actualisation est en cours en 2024 par le SMIAGE avec l'ambition de préciser les orientations de gestion
- Détermination des continuités écologiques et facteurs de fragmentation par les EPCI pour leurs Trames Verte et Bleue (approuvée pour CAPG et MNCA, en cours d'élaboration par CCAA et CASA)

- Saisie dans SILENE Faune et Flore (GEONATURE) des observations naturalistes bénévoles, des agents de terrain des collectivités, des différents partenaires (LPO, etc.)
- Caractérisation des Ostryaies des vallons obscurs de Carros par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen + inventaire LPO
- Inventaires bio-spéléologiques et inventaires chiroptères menés par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS06) : études et suivis des espèces spécifiques au milieu souterrain (avec le Groupe d'Etudes Bio-spéléologique de la Fédération de Spéléologie), suivi des chiroptères en sites souterrain et des gîtes sensibles (en partenariat avec le PRAC PACA, les associations naturalistes, les chargés de mission Natura 2000, etc.)
- Prospections en cas de suspicion de présence d'espèces protégées en amont des travaux de sécurisation des ouvrages d'art par le Département et la Métropole.
- Expertise de différents sites inscrits au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) par le Département des Alpes Maritimes
- Expérimentation du dispositif « Défi famille à biodiversité positive » (Fédération des PNR et Office Français pour la Biodiversité). Peu de participants (4 foyers) mais des approches de la biodiversité capitalisées dans une boîte à outils
- Travaux du Parc animalier des Monts d'Azur sur la grande faune sauvage
- Contrat de Transition Écologique du Pays de Grasse « Biodiversité et changement climatique » (CAPG)
- Sciences Participatives : atlas de la Biodiversité Communale, outil de la Métropole Nice Côte d'Azur, journées des sciences participatives Estéron, Col de la Lèque, Plaine de Caille, etc.
- Catalogue de projets en attente de financement en PACA par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF), dans le cadre de compensations défrichements (travaux d'amélioration forestière pouvant avoir lieu en forêts privées)
- Plan Local d'Action sur le lézard ocellé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

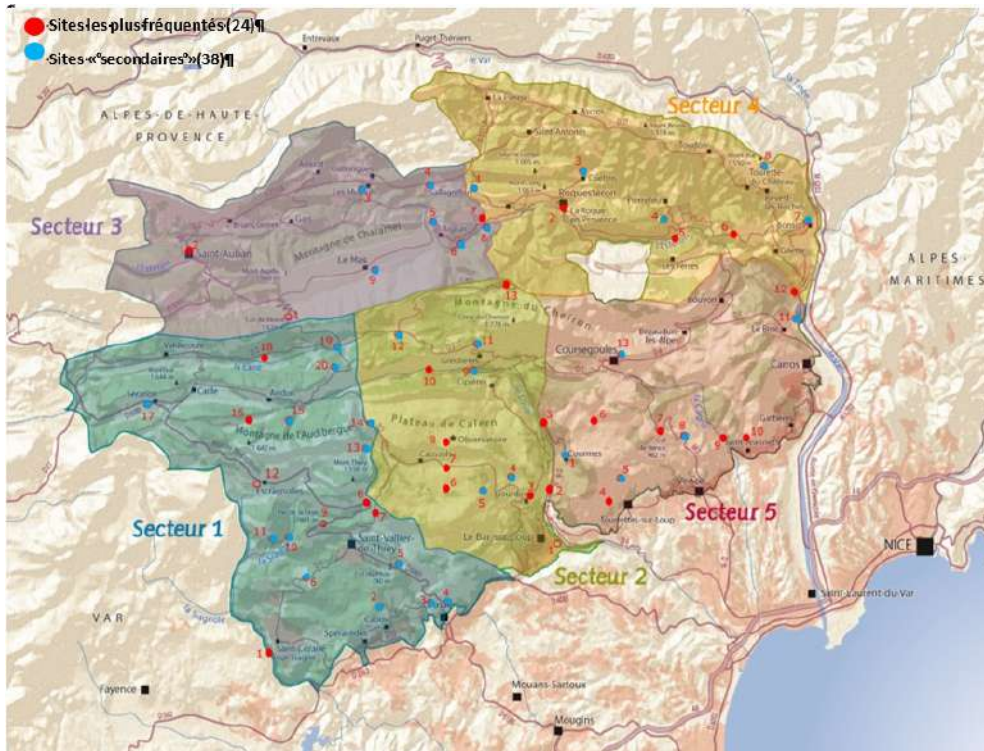


- Démarches concertées pour l'organisation des flux de fréquentation (voir aussi évaluation de l'OS10) :
 1. Col de Vence – Site Classé (2016-18 ; en pause pour passer à l'opérationnel) : PNR PA avec financements Etat, Région, CASA, MNCA
 2. Pôle nature de Saint-Auban (dont activité Canyon et diversification) – Commune de Saint-Auban et CAPG
 3. Diversification 4 Saisons Gréolières-les-Neiges (Gréolières 1400) et articulation avec la préservation des habitats de la Vipère d'Orsini (SMGA). Dispositif Avenir Montagne Ingénierie.
 4. Schéma d'accueil Gorges du Loup en cours.
- Charte des manifestations responsables et avis/accompagnement des organisateurs : une démarche de progrès visant la maîtrise des incidences sur l'environnement et la vie locale (coupures de route) ; ancrage des événements en lien avec les services sur le territoire (hébergement, alimentation).
- Arrêtés réglementant la circulation motorisée par les communes qui n'en disposaient pas au démarrage de la Charte (appui PNR).
- Sensibilisation des visiteurs au partage de l'espace et à la préservation de l'environnement : Ambassadeurs du Parc, Garde Régionale Forestière (risque incendie), conception d'un dispositif de communication engageante.



Chiffres clés et indicateurs

- 218 298 relevés faunistiques ont été réalisés, permettant une meilleure connaissance des espèces animales présentes sur le territoire
- 55 999 relevés floristiques ont été effectués pour enrichir la base de données sur la diversité végétale
- 149 relevés de champignons (fonge) contribuent à une compréhension plus fine de l'écosystème local
- 15 espèces et 6 familles d'espèces ont fait l'objet d'inventaires détaillés sur tout ou partie du territoire, répondant ainsi à l'objectif de suivi de la biodiversité
- 2 habitats spécifiques (Serratule et Ostryaies) ont fait l'objet de suivis approfondis, renforçant la protection des milieux sensibles
- 35 « porter à connaissance » ont été réalisés avant la conception de projets d'aménagement, démontrant l'anticipation des impacts environnementaux conformément aux objectifs de la Charte
- 11 « porter à connaissance » ont été réalisés en amont de documents d'urbanisme, assurant une meilleure intégration des enjeux écologiques dans la planification territoriale
- 5 nouveaux sites de protection forte ont été créés entre 2012 et 2022, illustrant la mise en œuvre des mesures de conservation prévues par la Charte
- 2 atlas de la biodiversité communale : Vence et Saint-Jeannet
- Avis sur les manifestations sportives : 16 en 2017 ; 25 en 2018 ; 43 en 2019 ; 23 en 2020 (événements suspendus COVID), 31 en 2021 ; 41 en 2022 ; 42 en 2022
- 79 449 personnes sensibilisées par les Ambassadeurs et les GRF depuis 2011 sur 62 sites naturels fréquentés (voir carte ci-après)
- 62 sites de fréquentation faisant l'objet de sensibilisation sur le terrain.



4. Analyses des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Les actions engagées s'appuient bien sur le contenu de la Charte du Parc, elles ne sont pas remises en cause. Une évaluation concertée 2020 a confirmé ces priorités d'actions.

Toutefois, le suivi des effets du changement climatique sur la biodiversité n'a pas pu être instrumenté. Des travaux exploratoires dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et une réunion du Conseil scientifique n'ont pas conclu à la faisabilité/pertinence d'un tel outil à l'échelle du Parc (moyens sur la durée ; difficulté et capacité à observer les seuls effets du changement climatique).

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

La collaboration entre les acteurs locaux pour la conduite des inventaires et des suivis s'est avérée satisfaisante.

Cependant, la prise en compte des enjeux écologiques en amont des projets d'aménagement reste parfois insuffisante, rendant difficile l'intégration de ces objectifs pour certains. À noter le poids grandissant de la protection des espèces via des Plans Nationaux d'Actions qui ne disposent pas de zonages réglementaires dans les documents d'urbanisme, ce qui a pu ralentir grandement certains projets car lorsque découvertes tardivement, ces exigences environnementales sont difficiles à intégrer en cours de projet.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les actions mises en œuvre par le Parc et ses partenaires ont contribué au développement de la connaissance des espèces et des milieux naturels ; ces connaissances ont été partagées (« porter à connaissance », guides techniques, sensibilisation). Pour autant il n'existe pas sensu stricto un « observatoire des patrimoines naturels et du changement climatique » à l'échelle des Préalpes d'Azur.

La couverture des connaissances reste inégale sur l'ensemble du territoire, mais elle reste plus forte là où il y a le plus de fréquentation et sur les milieux qualifiés Natura2000. Les suivis à long terme des espèces ou des milieux sont effectifs via des dispositifs tels que Natura 2000, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CN-BMed), ou le renouvellement en 2024 de l'inventaire départemental des zones humides.

Aussi, des défis demeurent, notamment en ce qui concerne la préservation des milieux naturels contre l'artificialisation et les impacts de la fréquentation, malgré de nombreuses actions entreprises. Les processus pour coordonner les réflexions par groupes de communes (petites communes avec peu de services) en vue de régler les situations tendues en matière de surfréquentation ou de sécurité de certains sites (Pont des Tuves, Gorges du Loup, Cagne, Clave, Pont de la Cerise) sont longs (supérieurs à 5 ans ; aucun n'a encore abouti concrètement).

Efficience : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Les inventaires et le partage de la connaissance sont sans fin.

Les ressources disponibles dans le cadre de la Charte du Parc n'ont pas permis de mettre en place un observatoire.



Les actions de connaissance et de gestion dépendent encore largement des opportunités de financement ponctuel, ce qui limite leur planification à long terme.

Cependant, la mise en œuvre des « porter à connaissance » en amont des projets permet d'optimiser les coûts et délais administratifs liés aux mesures compensatoires et la gestion environnementale (prise en compte croisée des enjeux naturalistes, paysagers et des autres patrimoines).

Points forts

- Les relations entre collectivités, associations, chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels ont permis une bonne communication pour prioriser les suivis d'espèces quand les opportunités de financement se dégageaient chez les uns ou les autres.
- Les données recueillies sont ensuite partagées avec les acteurs locaux et les aménageurs, facilitant une prise de décision informée. Toutefois, l'efficacité de ce partage dépend de la mise à jour régulière des bases de données et de la capacité des partenaires à coordonner leurs actions.

Points faibles

- La connaissance du patrimoine naturel reste hétérogène, avec des lacunes persistantes concernant certains groupes taxonomiques et des habitats moins étudiés.
- La dépendance aux subventions limite la planification de la connaissance et la continuité d'un suivi des milieux.
- Le dialogue territorial sur les projets à impacts potentiels pour rechercher des implantations à moindre impact est peu développé, compliqué par une somme d'autorisations administratives instruites séparément pour un même projet. Le Syndicat mixte du Parc n'est pas consulté suffisamment en amont pour apporter pleinement sa plus-value.
- Les données issues des inventaires réalisés dans le cadre des études d'impact environnementales ou des mesures de compensation ne sont pas toujours accessibles, ce qui freine une gestion informée et efficace des milieux naturels. Cette obligation récente est en cours d'instrumentation par l'État.



5. Préconisations pour la future Charte

Rappel : ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

Il est suggéré :

- De structurer un suivi annuel des actions menées par les différents acteurs sur le territoire notamment « l'inventaire des inventaires ». La base de données documentaire permettrait de faciliter l'accès à la donnée qui se trouve auprès de différents opérateurs et cela doit faciliter l'évaluation de la Charte du Parc
- De se concerter sur un plan pour l'acquisition de connaissances et les priorités/suivi des actions sur le long terme, indépendamment des appels à projets ponctuels. Les objectifs seraient d'expérimenter pour certains sites sensibles une approche par diagnostic de vulnérabilité au changement climatique en s'appuyant sur les retours d'expérience du programme Natur'Adapt, et les autres facteurs influençant l'érosion de la biodiversité
- D'intégrer les enjeux de la biodiversité ordinaire, notamment en lien avec la résilience/adaptation au changement climatique
- Que le Syndicat mixte du Parc puisse jouer un rôle clé en sensibilisant les acteurs impliqués dans les travaux de défrichements, pour que les compensations écologiques restent dans le département, en lien avec le Centre National de la Propriété Forestière
- De réinterroger la faisabilité et la pertinence d'un observatoire des effets du changement climatique à l'échelle du PNR au regard des compétences des partenaires
- De développer le dialogue territorial (acteurs et usagers) sur les sites à enjeux ou pour les projets à impact potentiel.



9.2. ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 – Exprimer le potentiel agricole, pastoral et forestier des Préalpes d'Azur, au service de la biodiversité, du cadre de vie et d'une alimentation saine

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

L'agriculture des Préalpes d'Azur est principalement orientée vers l'élevage avec le tiers des surfaces pastorales du Département des Alpes-Maritimes sur le territoire du Parc. Bien que les surfaces arables soient peu présentes, la diversité géo-climatique permet une bonne diversité de cultures sur tout le territoire telles que le maraîchage de montagne et de coteaux, les vergers d'oliviers ou d'agrumes, les plantes aromatiques et médicinales, les plantes à parfums, les vignobles.

L'agriculture, dans sa diversité, est un pilier pour la préservation de l'exceptionnelle biodiversité des Préalpes d'Azur, de ses paysages mais aussi pour la gestion du risque incendie. Or, le territoire a perdu la moitié de ses exploitations en un peu plus de 10 ans.

En parallèle, la forêt occupe plus des deux tiers de la superficie, elle constitue un enjeu d'avenir considérable, en particulier au vu du contexte énergétique. La propriété forestière, très majoritairement privée, ne favorise pas la mobilisation du bois. Les peuplements majoritairement résineux résultent de la colonisation des terrains abandonnés par l'agriculture depuis un siècle.

L'absence de véritable sylviculture n'a pas favorisé la production de bois de qualité. La ressource forestière actuelle est davantage destinée à une valorisation énergétique et la filière bois est encore peu structurée. Des problèmes importants de dépérissement des forêts sont observés et liés au changement climatique.

La forêt est utilisée par de nombreux usagers, à travers le pastoralisme, les activités de chasse et de pleine nature. La pression sociale va en s'accroissant avec la diversification des activités de loisirs.

Il est donc indispensable de créer un lien entre tous les acteurs pour mettre en valeur les synergies possibles.

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **EXPRIMER LE POTENTIEL AGRICOLE, PASTORAL ET FORESTIER DES PRÉALPES D'AZUR, AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ, DU CADRE DE VIE ET D'UNE ALIMENTATION SAINTE** se découpe en 4 articles :

- Article 4 – Enrayer la régression de l'agriculture et du pastoralisme
- Article 5 – Tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité
- Article 6 – Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale
- Article 7 – Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois.

Objectifs « On aura réussi si » :

- L'agriculture a continué de contribuer aux externalités positives (création d'emplois agricoles, diversité des productions et activités) et aux bonnes pratiques sur le territoire
- Le territoire du Parc est reconnu pour son agriculture
- L'agriculture a pu s'adapter aux enjeux contemporains (équipements, emploi, foncier, eau, intégration des bâtiments, partage de l'espace)
- L'agriculture en circuit court s'est développée, s'est diversifiée en type de productions et des projets structurants ont été portés
- Les produits bénéficient de la notoriété des Préalpes d'Azur
- Le nombre d'exploitations poursuivant des pratiques favorables à l'environnement a augmenté
- L'accompagnement des exploitations face à la prédation a amélioré leur adaptation
- Les propriétaires forestiers (publics et privés) ont été mobilisés pour une gestion durable, multifonctionnelle et adaptée aux effets du changement climatique
- Une filière bois s'est développée sur le territoire.



Questions évaluatives

- Les actions et moyens des signataires et partenaires ont-ils permis :
 1. D'enrayer la régression de l'agriculture et du pastoralisme ?
 2. De maintenir ou d'accroître la pratique de l'agriculture et du pastoralisme sur le territoire ?
 3. De favoriser le développement de la production alimentaire ?
- Existe-t-il une valorisation des produits et des pratiques sur le territoire des Préalpes d'Azur ?
- Existe-t-il des mesures de soutien sur le territoire des Préalpes d'Azur ?
- Ces mesures ont-elles été utilisées par les acteurs et usagers du territoire ?
- Ces mesures ont-elles été efficaces et efficientes ?
- Les moyens engagés ont-ils permis d'améliorer la gestion forestière, de modifier les pratiques, en particulier sur les sites naturels ?

2. Les facteurs d'influence sur la période de mise en œuvre

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs.

On peut citer, sans être exhaustif :

- Les enjeux d'accès à une alimentation saine pour tous, ont conduit l'État à un soutien important (renforcé par le plan de relance suite COVID) aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ces initiatives, soutenues par des diagnostics territoriaux, mettent en lumière les enjeux territorialisés avec un portage politique accru depuis 2020.
- En matière d'urbanisme, le principe légiféré du Zéro Artificialisation Nette vise à une meilleure protection des espaces agricoles et naturels. Mais, en parallèle la loi d'accélération sur les énergies renouvelables ne considère pas les centrales au sol comme de l'artificialisation.

- Le cumul des réglementations locales et procédures d'autorisation/dérogations associées, notamment en matière de nature, de paysage, d'urbanisme, et de gestion forestière, crée des complexités techniques et administratives pour les exploitants agricoles et notamment dans les sites classés (temporalité des décisions, coûts supplémentaires)
- De nouveaux documents stratégiques pour la filière bois et le risque incendie ont été adoptés ; ils infléchissent l'action des propriétaires forestiers, des gestionnaires d'espaces boisés, et des entreprises de la filière : Schéma Régional Biomasse, Plan Régional pour la Forêt Filière Bois, Schéma Régional de Gestion Sylvicole, Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
- Les opportunités de financement (LEADER, FEADER) en matière de développement rural ont permis :
 1. Le lancement de projets visant la redynamisation des filières locales, comme la filière arboricole dans le Haut Pays ou la filière laine
 2. La création de zones agricoles protégées, des plans d'orientation et de développement agricole.
- Les actions en faveur des espaces forestiers (Chartes Forestières de Territoire : animation et plan d'action)
- L'installation agricole, la modernisation des exploitations, dont l'adaptation des exploitations face aux défis énergétiques (aides Département + Région + Europe). Réchauffement et dérèglement climatique qui ont des effets notables sur les espaces agricoles, pastoraux et forestiers (augmentation du risque incendie, dépérissement d'essences, dérèglement des cycles de l'eau et des températures = impact les cycles de la ressource fourragère).
Cela a entraîné une prise de conscience de la nécessité de les préserver et d'adapter les pratiques pour rendre ces espaces plus résilients.

Le financement des mesures agro-environnementales ou des initiatives de Groupement d'agriculteurs d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) ainsi que du réseau « Alpages Sentinelles » et du projet TRAME à l'échelle des espaces pastoraux intermédiaires ont permis de faire avancer le sujet.

- La prédation, notamment par les grands carnivores, influence la pratique du pastoralisme, affectant la taille et la composition des troupeaux, ainsi que l'utilisation des espaces pastoraux.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orient Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande.

- Mesures Agro-environnementales et climatiques :
 1. Élaboration des Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) en 2015 et renouvellement en 2023 sur les territoires du Parc, de la CASA et de la Métropole de Nice pour les campagnes 2015-2022 et 2023-2027 (financements européens PAC)
 2. Animation, accompagnement et formation des agriculteurs (financements DRAAF en partie pour la campagne 2023-2027).
- Émergences et reconnaissance (en cours) des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des intercommunalités et du Département
- Mise en place de formes alternatives et innovantes de productions alimentaires, publiques ou privées telles que les jardins partagés (exemple des Petits Loups Maraîchers au Bar-sur-Loup qui innovent par leur modèle, notamment sur la maîtrise de l'eau et de l'énergie, leur ayant permis d'obtenir une distinction nationale par LEADER France)
- Étude territoriale, animation et sensibilisation autour du foncier agricole et naturel, financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Sensibilisation à l'agriculture biologique par Agribio 06 : Fête « l'été bio c'est là-haut » à Collongues, "De ferme en ferme"
- Accompagnement technique et financier de groupes d'agriculteurs pour la structuration de filières : filière arboricole, filière laine, filière viande (dont financement LEADER).

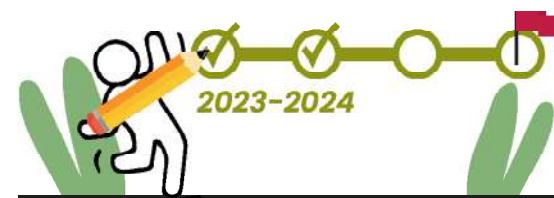
- Réalisation du Plan d'Orient Pastoral Intercommunal des Baous (9 communes du Parc avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays de Vence)
- Développement et animation de la marque Valeurs Parc Naturel Régional pour une démarcation territoriale des productions agricoles
- Valorisation d'une gestion multifonctionnelle et élaboration d'une Charte forestière de territoire multi-partenaire, en partie financées par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Création de supports de communication sur les enjeux forêt-bois
- Formations à la gestion durable, la valorisation des forêts-bois, des nouvelles pratiques pour les propriétaires forestiers par les Communes Forestières, l'ONF, le CNPF. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur soutient les animations de type formations ou élaboration de Plan Simple de Gestion en faveur de la forêt privée. Certains conseils départementaux et Parcs naturels régionaux proposent des aides à la forêt privée, localisées sur leur territoire
- Charte de confiance de la récolte de bois déployée en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur par Fibois Sud à destination des acteurs forestiers de l'amont. Elle permet de mieux communiquer sur le savoir-faire des entreprises de territoire et véhiculer les valeurs d'une filière riche assurant la gestion durable de la ressource par les engagements des entreprises signataires
- Accompagnement des entreprises de la filière forêt-bois dans leurs projets de développement par Fibois Sud :
 1. Promoforest (2022-2023) : Mise en place d'un outil de cogénération et développement de la scierie
 2. Allard (2023) : Installation d'un combiné bois/bûche
 3. Scierie Coulomp (2021-2023) : Développement et modernisation de l'unité de scierie.
- Projet d'Agroforesterie de l'association des Agriculteurs du Parc, dans le Haut-Pays, financé par LEADER.

Chiffres clés et indicateurs

- **Les Préalpes d'Azur sont impliquées dans 6 des 10 PAT du Département des Alpes-Maritimes** : Département 06, CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse), CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis), CCAA (Communauté de Communes Alpes d'Azur), MNCA (Métropole Nice Côte d'Azur) et la commune de Saint-Vallier-de-Thiery
- Pour le Programme Agri Environnemental et Climatique (PAEC) 2016-2022, **53 agriculteurs** se sont engagés. Dans le programme PAEC 2023-2027, **33 agriculteurs** sont actuellement engagés (réduction des enveloppes allouées pour la mise en œuvre des mesures)
- **60 agriculteurs** sont valorisés dans le guide des producteurs du Parc, dont **5 bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en 2023**, avec 2 bénéficiaires supplémentaires prévus en 2024
- **3 concours « Général Agricole des prairies fleuries »** ont été organisés
- Depuis 2016, **22 projets en lien avec l'agriculture et l'alimentation** ont été financés à travers le programme LEADER, dont 3 situés hors du PNR
- **3 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)** impliquent des agriculteurs du territoire, comme le GIEE Petrichor pour un atelier collectif de transformation, le GIEE de l'Esparcette pour la résilience des prairies, et le GIEE d'Agribio06 sur l'autonomie alimentaire des élevages face au changement climatique
- **1 plan stratégique** comprenant 8 actions a été mis en place pour la connaissance, la structuration, la préservation, la résilience, et la sensibilisation aux forêts des Préalpes d'Azur
- **2 entreprises** du territoire, SAS Promoforest et David Allard, sont signataires de la Charte de confiance de la récolte de bois
- **Sensibilisation aux enjeux forestiers** :
 1. 5 RDV du Parc sur la thématique forêt : de 2017 à 2021, 115 participants
Thèmes abordés : « ça va débarder », « découverte de nos sous-bois », « les pentes du Cheiron refuge de biodiversité » « rando en forêt » et « Nuit des forêts »

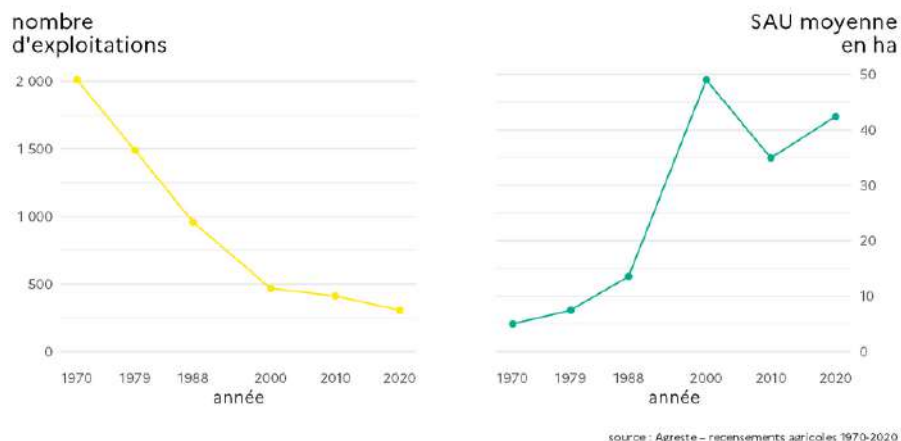
2. 4 sentiers pédagogiques sur la thématique forêt : un en service entre Cipières et Gréolières fait par les écoles, un sur le parking de Courmes, un sentier à Aiglun et un autre à Roquesteron. Un sentier pédagogique existe également à Séranon avec un volet sur la forêt et le changement climatique, financé par le programme Espace Valléen
3. Sensibilisation au risque incendie avec les tournées sur le territoire des Ambassadeurs du Parc et des Gardes Régionaux Forestiers sur la période 2012 à 2023 : 79 449 personnes sensibilisées
4. Le programme scolaire « l'Appel de la forêt » : 5 cycles de 2019 à 2024 soit 41 classes et 789 élèves sensibilisés
5. « La forêt fait école » : un projet des Communes Forestières (parcelle de forêt pédagogique) dont 4 communes ont pu bénéficier : Le Broc, Pierrefeu, Séranon et Roquesteron
6. En 2023, 1 livret pour le grand public sur les enjeux forestiers et 1 livret sur la valorisation des bois communaux pour les élus ont été rédigés et publiés en régie par le Parc
7. Depuis 2012, la Journée Internationale des Forêts est organisée chaque année par l'ONF.

- **12 communes disposent d'un Plan de Prévention du Risque Incendie** (Bonson, Cabris, Carros, Gattières, Le Bar-sur-Loup, Le Broc, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Jeannet, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracèdes, Tournettes-sur-Loup et Vence)
- **Le territoire est reconnu pour son agriculture** : Dans le questionnaire de bilan citoyen, à la question sur les patrimoines culturels emblématiques du Parc, 61% des répondants citent le pastoralisme, 32% la culture de l'olivier (patrimoines qui arrivent en 3^{ème} et 4^{ème} position après les villages de caractère et les constructions en pierre sèche).



Nombre d'agriculteurs et surfaces valorisées

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
PNR FR8000049B2 PNR des Préalpes d'Azur



Source : Agreste – recensement agricoles 1970 - 2020

Ces deux graphiques montrent :

- Une diminution du nombre d'exploitations
- Une augmentation des surfaces des exploitations.

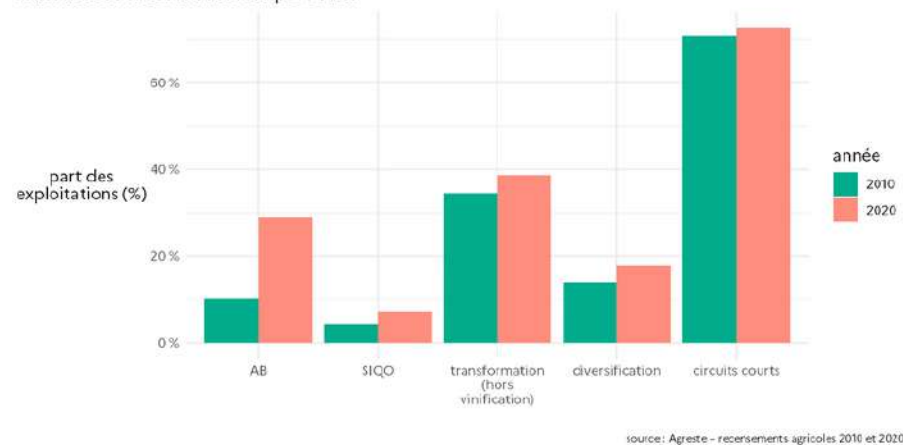
Nombre d'exploitations = 305 (2020) / 411 (2010) : évolution : - 26%

Le mode de calcul des surfaces exploitées par l'agriculture a évolué entre 2010 et 2020 (modalité d'intégration des surfaces en herbes et des surfaces pastorales) rendant difficiles des conclusions plus précises.



Part de la production en circuit-court

Engagement dans une démarche de valorisation
PNR FR8000049B2 PNR des Préalpes d'Azur



Source : Agreste – recensement agricoles 2010 - 2020

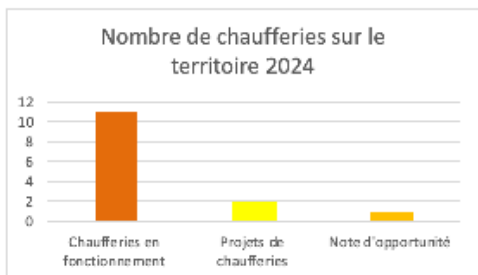
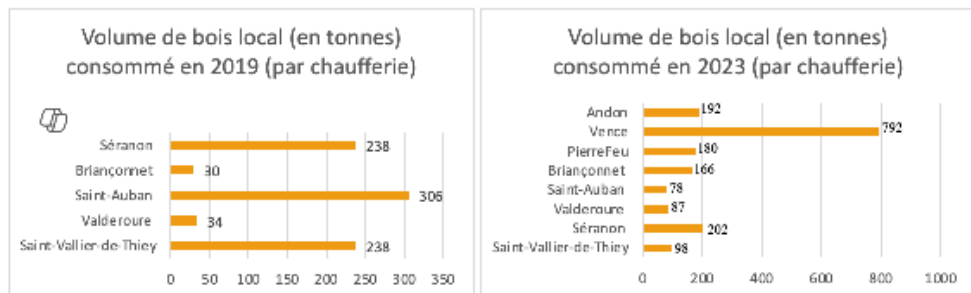
Ce graphique montre la part des exploitations qui, entre 2010 et 2020 se démarquent (AB = Agriculture Biologique, SIQO = Signe Officiel de Qualité), se diversifient (dont atelier de transformation à la ferme) ou s'impliquent dans un marché de proximité.

À noter :

- La progression significative de l'agriculture biologique (AB) : 88 exploitations en 2020 contre 43 en 2010 (soit une augmentation de 105%), pour approcher près de 30% des exploitations
- Les circuits courts étaient déjà bien développés en 2010, ils connaissent quand même une augmentation de +3% (hors vin, on passe de 66% en 2010 à 69% en 2020).
- En matière de Signe Officiel de Qualité (SIQO), le nombre d'exploitations inscrites dans une Appellation d'Origine Protégée (AOP) est stable (12), le nombre d'exploitations inscrites dans une Indication d'Origine Protégée (IGP) passe de 6 à 10.

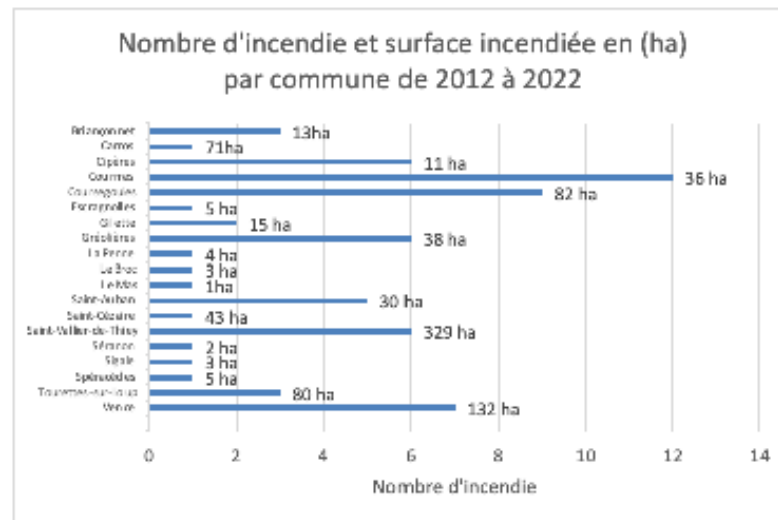
Il est classique de constater que la proximité d'un bassin de consommation permet de développer les circuits courts sans nécessité absolue de recourir à des signes officiels de qualité.

Chaufferies collectives - Exploitation du bois local



Le nombre de chaufferie collectives augmente entre 2019 et 2023, en faveur globalement de la valorisation de bois local. Il existe également 3 chaufferies privées. À noter un modèle qui fonctionne au bois buche sur Pierrefeu. En 2023, Vence s'est équipé d'une chaufferie d'une dimension qui sera bien supérieure, dont il sera intéressant de connaître l'origine des approvisionnements.

Nombre d'incendies et surface de forêt incendiée sur le territoire



Observation : Les communes ayant été touchées par plusieurs incendies entre 2012 et 2022 ne sont pas celles qui témoignent des plus importantes surfaces brûlées. Par exemple Courmes est la commune qui a été touchée par le plus d'incendies (12), mais c'est Saint-Vallier-de-Thiery qui a eu une surface incendiée plus importante (329 ha) par rapport à son nombre d'incendies (6)



4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Le Syndicat Mixte et les partenaires de la Charte ont mis en œuvre des actions visant à la préservation des espaces agricoles et pastoraux et à l'accompagnement des projets communaux, privés ou collectifs. Les diagnostics de territoires menés par les différents acteurs (ex : Plan d'Approvisionnement Territoriaux en bois énergie) pointent les mêmes enjeux et aboutissent à des plans d'actions visant les mêmes objectifs.

Le Parc et ses partenaires, ont structuré un travail autour de la forêt afin de répondre aux objectifs. Les différents projets ont amené à un diagnostic précis de nos forêts démontrant ses forces et ses faiblesses menant à la valorisation, à la préservation et à une gestion durable concertées.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les projets mis en œuvre par le PNR et ses partenaires sur la gestion forestière ont permis la concrétisation d'une première Charte forestière territoriale avec un plan d'actions regroupant les différents enjeux et objectifs à atteindre pour les forêts des « Préalpes d'Azur ». Le développement d'une filière bois sur le territoire est un projet ambitieux nécessitant plusieurs années de travail, qui n'a pas encore été atteint. Le développement de la filière en aval n'a pas été significatif.

Le poste de chargée de mission forêt au sein du PNR a permis de mettre en lien les différents acteurs des secteurs publics et privés pour améliorer la gestion de nos forêts.

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Les politiques locales sont en cohérence avec les enjeux exposés dans la Charte du Parc. Toutefois, certaines lois sur l'urbanisme ou les énergies renouvelables sont en contradiction avec les objectifs de préservation des espaces agricoles ou naturels et de développement de l'agriculture (pertes de surface effective pour certains agriculteurs au profit de projets photovoltaïque).

Les deux-tiers des forêts du territoire sont privés, la plupart des propriétaires ne possèdent pas de document de gestion et ne valorisent pas les éventuels potentiels de leurs forêts. Cette multiplication d'acteurs privés fragilise la cohérence pour aller vers une gestion durable des forêts et vers un approvisionnement concret de bois valorisables.

De nos jours, les espaces forestiers font face à une augmentation en intensité et en fréquence de feux de forêt, leurs capacités de résistance et de résilience sont à préserver.

Pour cela, il existe le Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PDPFCI) qui a pour objectifs la diminution des surfaces brûlées et la préservation des milieux forestiers.

À l'échelle communale, il existe le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) : il a pour but de prendre en compte le risque feu de forêt dans le développement urbain de la commune.

Efficience & viabilité : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

L'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux et la réalisation d'études territoriales sur d'autres thématiques plus spécifiques depuis plusieurs années (foncier, friches, eau, pastoralisme) mettent en évidence la nécessité de l'accompagnement des agriculteurs et des communes et de l'animation locale (sensibilisation, communication).

Toutefois les dispositifs financiers permettent de moins en moins le recours à l'ingénierie de territoire à la faveur de la prestation ce qui ne permet pas un suivi régulier et à long terme des projets. Ainsi les moyens engagés ont permis de n'atteindre que partiellement certains objectifs des projets.

La Charte Forestière Territoriale (CFT) du Parc a pour but de répondre aux objectifs de la Charte du Parc. Approuvée en 2023, elle est en cours d'animation et il est donc difficile d'évaluer son efficacité. Il semble toutefois important de pérenniser la démarche afin qu'elle puisse, dans les années à venir, continuer de répondre aux besoins communs et de préserver les espaces forestiers typiques du PNR.

La mise en œuvre des actions du Parc en faveur des espaces forestiers nécessite des financements. La création à part entière d'un poste sur la forêt au sein du PNR a permis de mieux concrétiser et développer ces projets.



Points forts

- L'agriculture et l'alimentation sont désormais des priorités législatives et politiques, renforcées par des mouvements récents qui visent à soutenir ces secteurs au niveau national et local
- La pandémie de COVID-19 et les enjeux liés au changement climatique ont intensifié l'intérêt du public pour la relocalisation de l'alimentation et les circuits courts, soulignant l'importance de développer des systèmes alimentaires résilients
- La préservation et le renouvellement des forêts face au changement climatique sont au cœur des actions politiques à tous les niveaux (national, régional, et départemental), ce qui renforce les initiatives locales pour la gestion durable des forêts
- Le fort attachement sentimental du grand public et des collectivités publiques aux espaces forestiers conduit à une meilleure connaissance et à une protection accrue de ces milieux, favorisant ainsi des initiatives de sensibilisation et de conservation.
- Les agriculteurs s'impliquent activement dans des pratiques visant à l'adaptation de leurs pratiques, notamment à travers des approches telles que l'agroforesterie et le sylvopastoralisme, pour mieux répondre aux défis posés par le changement climatique.
- L'animation de la Charte Forestière Territoriale a permis de créer un cadre de dialogue structuré autour de la gestion des forêts, facilitant ainsi la coordination des actions entre les différents acteurs du territoire.

Points faibles

- La prédominance du foncier privé, souvent morcelé, complique la mise en œuvre d'une gestion forestière concertée et freine l'aboutissement de projets agricoles, en particulier ceux visant au développement d'une agriculture vivrière.
- Les infrastructures de gestion de l'eau sont vieillissantes dans certaines zones (nord), ont été détournées de leur usage initial ou urbanisées dans d'autres (sud) ou sont inexistantes (canaux, irrigation, stockage), limitant ainsi le soutien nécessaire au maintien de l'agriculture et à son développement.

- La reconquête des espaces boisés pour l'agriculture reste complexe, en raison des contraintes liées aux autorisations, au coût du défrichage, et à l'accès à l'eau ou aux outils mécaniques.
- Le changement climatique fragilise les milieux agricoles et forestiers, exposant les propriétaires et agriculteurs à des défis croissants liés aux problèmes sanitaires, parasitaires et à l'accès à la ressource en eau.
- La prédation, combinée à des mutations dans le secteur de l'élevage, crée des difficultés supplémentaires pour les agriculteurs et complique la durabilité des pratiques pastorales.
- Il existe des tensions entre les partisans d'une gestion en libre évolution des forêts et ceux qui prônent une gestion sylvicole et l'exploitation du bois, rendant difficile l'adoption d'une stratégie forestière cohérente.
- L'offre de bois local est suffisante pour répondre aux besoins des habitants, mais la demande reste inférieure à l'offre, ce qui limite la rentabilité de la filière bois.
- Les forêts privées, en raison de leurs conditions d'accès complexes, freinent la mobilisation du bois et compliquent la synergie des projets potentiels, en particulier en raison de la multiplication des acteurs impliqués.
- L'équilibre sylvo-cynégétique (gestion du grand gibier) n'a pas connu d'amélioration significative, ce qui nuit à la dynamique végétale des forêts.
- Les forêts sont de plus en plus confrontées à des perturbations (réchauffement climatique, stress hydrique, incendies, tempêtes, attaques parasitaires), augmentant les risques pour les écosystèmes et les populations locales.



5. Préconisations pour le Nouveau Projet de Charte

Rappel : ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- De déployer des outils tels que les Plans d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI), en s'appuyant sur l'expérience du POPI des Baous
D'améliorer la démarcation et la valorisation des produits de montagne, en lien avec l'accompagnement à la dynamisation des filières, pour renforcer leur compétitivité et leur attractivité
- Compléter les études territoriales sur le foncier agricole en vue d'identifier les espaces potentiellement utilisables pour l'agriculture, notamment dans les secteurs boisés, tout en prenant en compte les enjeux de continuité écologique (Cf OS6)
- Réaffirmer l'importance de préserver le foncier agricole équipé pour l'irrigation, en lien avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Accompagner les agriculteurs dans les démarches en amont du développement de leur exploitation et améliorer la concertation avec les services de l'État et les partenaires, en particulier pour les projets nécessitant des aménagements dans les espaces boisés
- Soutenir les gestionnaires dans les expérimentations visant à renforcer la résilience des forêts, notamment en développant la culture sous forêt sans recourir à la compensation défrichement et en évitant la cabanisation
- Sensibiliser et inciter les porteurs de projets à privilégier la compensation du défrichement sur le territoire local, afin de minimiser l'impact sur les écosystèmes
- Encourager un croisement des regards et une coordination des projets en amont des démarches administratives, pour assurer une approche plus intégrée et concertée
- Promouvoir les filières de valorisation du bois local (bois énergie, palette, bois construction) en fonction de la qualité des bois et des opportunités de marché.

- Définir une trame "Vieux Bois" pour protéger les arbres anciens
- Continuer d'améliorer les programmes scolaires ainsi que les initiatives comme les Rendez-vous du Parc pour sensibiliser le public à la thématique forestière
- Accompagner les propriétaires publics et privés dans leurs démarches de valorisation ou de préservation de leur forêt, en lien avec les gestionnaires des sites, et proposer des formations spécifiques sur la gestion forestière et le changement climatique
- Améliorer l'offre d'activités de pleine nature en forêt, en veillant à ce qu'elles respectent et préservent le milieu naturel
- Promouvoir le sylvo-pastoralisme pour maintenir une mosaïque de milieux et créer des zones dites « coupe-feu », afin de prévenir les incendies
- Renforcer l'intégration et la prise en compte de la Fédération de chasse dans les enjeux forestiers du territoire pour une gestion plus cohérente et concertée
- Rechercher des équilibres de gestion au cas par cas en fonction des spécificités des sites, en adoptant une approche concertée entre les différents acteurs concernés.



9.3. ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 – Protéger le château d'eau ouest azuréen

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

Les cours d'eau, ainsi que les circulations souterraines dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR PA), sont une ressource en eau essentielle à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des bassins cannois et grassois. La gestion de l'eau est un enjeu éminemment transversal entre les bassins de consommation.

Le territoire est concerné par six bassins versants principaux : Est Verdon (Artuby Lane), Siagne, Loup, Cagne, Estéron, et Var ; en situation de tête de bassin versant, ces cours d'eau sont peu aménagés (néanmoins quelques prises d'eau pour l'hydroélectricité et l'eau potable ainsi que quelques ouvrages de franchissement). Tous ces cours d'eau, à l'exception de l'Estéron, sont encadrés par un contrat de rivière ou un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), garantissant une concertation entre les parties prenantes. Dans ce cadre les principaux enjeux identifiés concernent la gestion quantitative sur les bassins du Loup, de la Cagne, et de la Siagne (avec des études d'évaluation des volumes prélevables en cours), ainsi que la résolution des points noirs en matière d'assainissement. À noter des espèces à enjeu telles que l'anguille sur l'Estéron, la Cagne et le Loup.

La nature karstique du territoire explique la rareté des milieux humides, sur lesquels les enjeux naturalistes sont alors élevés. Les formations karstiques du territoire favorisent la rapide disparition des eaux de surface vers les cavités souterraines, d'où l'importance de prévenir toute pollution pour protéger cette ressource. Enfin les cours d'eau ont façonné des paysages spectaculaires de gorges, de cluses et de cavités : les enjeux de gestion de la fréquentation sont traités dans l'orientation stratégique 10.

1952 cavités sont répertoriées mais la Charte affirme une absence de sites de valorisation touristique, en suggérant d'en trouver tout en veillant à la préservation des milieux. Dans les faits, la Grotte de Baume Obscure à Saint-Vallier-de-Thiery et la Grotte de Saint-Cézaire-sur-Siagne sont deux sites aménagés pour accueillir le public.



La sensibilité des ressources en eau aux effets du changement climatique est également soulignée comme un enjeu majeur.

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **PROTÉGER LE CHÂTEAU D'EAU OUEST AZURÉEN** se découpe en 2 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 8 – Gérer les 6 bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur
- Article 9 – Connaître pour conserver et valoriser le vaste territoire karstique des Préalpes d'Azur.

Objectifs « On aura réussi si » :

Le territoire est géré par bassin versant permettant une solidarité amont aval pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux superficielles et eaux souterraines. La connaissance du karst a progressé et la ressource est protégée.

Questions évaluatives

- Chaque bassin versant dispose-t-il d'une instance de concertation ?
- Le programme de mesures prédéfini par les instances de gestion de la ressource en eau pour atteindre le bon état écologique (assainissement, continuités écologiques) a-t-il été mis en œuvre ?
- La connaissance des eaux souterraines a-t-elle progressé sur la période de mise en œuvre de la Charte du Parc ?



- Des décisions concrètes ont-elles été prises pour corriger les déséquilibres quantitatifs en eau identifiés ?
- Les actions des partenaires ont-elles permis d'augmenter la connaissance du milieu karstique à destination des porteurs de projets et des aménageurs ?
- Cette connaissance a-t-elle été diffusée auprès du grand public ?

2. Les facteurs d'influence sur la période de mise en œuvre

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée Corse 2010-2015 puis 2016-2021 puis 2022-2027 : Ce document stratégique fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux dans le bassin Rhône-Méditerranée Corse. Le SDAGE est actuellement en révision pour la période 2027-2030. Il oriente les priorités de gestion pour les bassins versants et de redistribution des redevances eau et assainissement dédiées.

Plan de Bassin pour l'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) 2024-2030 : Ce plan met l'accent sur les adaptations nécessaires pour faire face aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau. Il prévoit des mesures spécifiques pour ajuster la gestion des eaux aux nouvelles réalités climatiques, incluant la modification des régimes de précipitation et la protection des aquifères. Son influence est à attendre pour la fin de Charte 2024-2027.

Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau (SOURSE) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ce schéma régional concerté entre 2009 et 2012, guide l'utilisation de la ressource en eau de manière équitable et durable. Il a orienté les soutiens de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur vers une utilisation raisonnée de l'eau, particulièrement dans un contexte de rareté croissante.

Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) : Cette nouvelle instance, créée pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vise à améliorer la gouvernance opérationnelle des ressources en eau et des aquifères. L'AGORA facilite la coordination entre les différents acteurs régionaux, renforçant ainsi la gestion intégrée de l'eau en tenant compte des défis environnementaux, climatiques, et socio-économiques.

Le changement climatique modifie les régimes de précipitations, entraînant une baisse des débits et/ou des régimes torrentiels, affectant la recharge des nappes phréatiques et du karst, et exacerbant les événements climatiques extrêmes tels que les crues morphogènes observées en 2019/2020. Ces changements influencent directement la quantité et la qualité de la ressource en eau, posant des défis supplémentaires pour sa gestion.

Le financement des actions liées à la gestion de l'eau repose sur une combinaison de sources publiques, incluant l'Europe, l'État, la Région PACA, l'Agence de l'Eau, et le Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre du SDAGE RMC, conditionne la capacité à agir sur le territoire.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientation Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- **Création du SMIAGE (2018)** : Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) à l'échelle du département des Alpes-Maritimes a été créé en 2018 pour renforcer la gouvernance de l'eau et des risques liés aux inondations. Cette structure coordonne les actions relatives à la gestion des ressources en eau sur le territoire, en lien avec les objectifs de protection et de préservation des bassins versants.

Étude stratégique menées par le SMIAGE

1. **Ressource en Eau Stratégique des Massifs Calcaires du Cheiron, Mons-Aubierge et Tourrette-Chiers** : cette étude vise à identifier et préserver les ressources en eau majeur pour l'alimentation en eau potable. En cours en 2023
2. **Impact du Changement Climatique sur les Ressources en Eau** : Étude prospective pour évaluer les effets du changement climatique sur les ressources en eau, avec des scénarios jusqu'à 2098.
3. **Eau Agricole** : Cette étude examine les besoins actuels et futurs en eau pour l'agriculture et propose des actions pour une utilisation plus efficiente de la ressource et sa préservation.



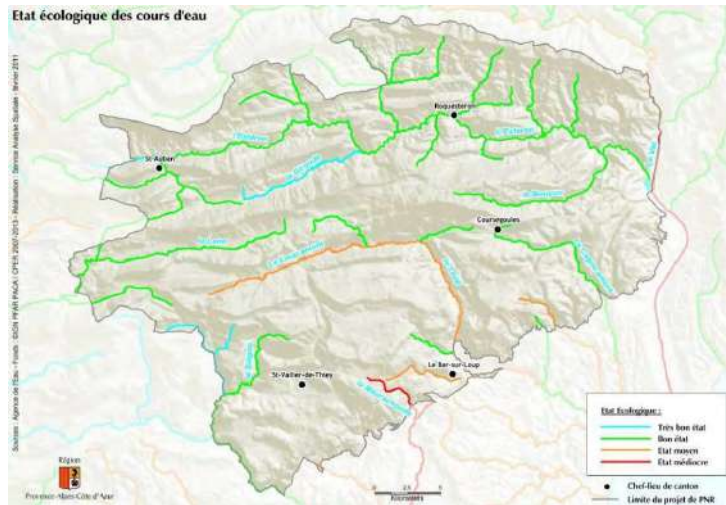
- Labellisation de l'Estéron comme Rivière Sauvage (2018) : L'Estéron a été labellisée « Rivière Sauvage » en 2018, une distinction qui souligne la qualité écologique exceptionnelle de la rivière. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) et le SMIAGE animent la gouvernance autour de ce label, avec la mise en œuvre d'un plan d'actions multi partenarial pour la préservation de cet écosystème unique.
- Création de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'Artuby : L'OUGC a été créé pour gérer collectivement les prélèvements d'eau dans le bassin versant de l'Artuby, en particulier concernant la Lane. Cet organisme assure une répartition équitable des ressources en eau parmi les utilisateurs et garantit une gestion durable.
- **Plans de Gestion de l'Eau pour les Bassins du Loup, de la Cagne, et de la Siagne (2021-2022)** : Ces plans ont été mis en place pour assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans ces bassins, en répondant aux besoins écologiques et humains tout en prévenant les conflits d'usage.
- **Assises Départementales de l'Eau (2021-2022)** : Organisées en réponse à des années particulièrement sèches, ces assises ont rassemblé plus de 150 participants issus de divers horizons pour partager diagnostics et retours d'expérience. Ils ont coconstruit un plan d'actions multithématique pour une mise en œuvre dès 2023, comprenant 22 fiches actions visant à améliorer la gestion de la ressource en eau.
- **Missions exploratoires Spéléo-Scientifiques** : Ces missions, notamment au Valon du Figueret et à Cipières, incluent la métrologie des cavités et la surveillance des niveaux des rivières souterraines. Elles visent à améliorer la compréhension du milieu karstique pour mieux protéger les ressources en eau.
- **Publications du Comité Départemental de Spéléologie** : Ces documents améliorent la connaissance du milieu karstique (grottes, avens, lapiaz) et fournissent des informations essentielles aux gestionnaires de l'eau et aménageurs du territoire. Des vidéos sont en ligne à l'attention du grand public.

- Plus de **150 acteurs départementaux mobilisés** pour les assises de l'eau (État/ Département) 22 actions prioritaires
- Au moins **8 études stratégiques** conduites ou en cours au service des enjeux de la connaissance et de la gestion durable de la ressource en eau
- Actions de sensibilisation et d'éducation :
 1. Karst :
 - 43 classes sur 6 années scolaires (depuis 2018) - **959 élèves** (23/24 inclus)
 - Sorties lycées : 9 sorties pour 304 élèves (23/24 inclus)
 - 7 RDV du Parc- **137 participants**
 2. Ressource en eau :
 - Programme scolaire Estéron : 28 classes sur 5 années scolaires - 520 élèves (23/24 inclus)
 - Sorties Lycées « Paroles de rivière » : 7 sorties pour 184 élèves (23/24 inclus)
- 4 RDV du Parc « Paroles de rivières » - **95 participants**
- **2199 personnes** (dont une large majorité d'élèves) ont participé à un programme scolaire sur l'eau ou karst (sans compter les visiteurs des 2 grottes qui jouent un rôle éducatif).

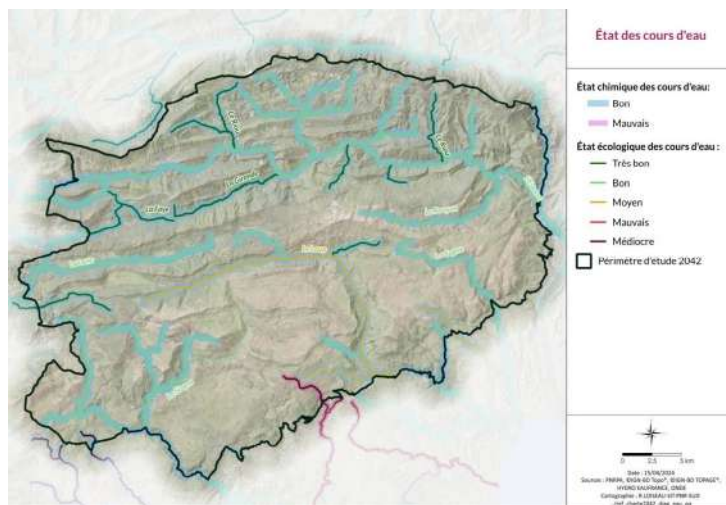


Analyse :

Évolution de la qualité écologique des cours d'eau et masse d'eau entre 2011 et 2024



Carte 1 : État écologique des cours d'eau du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Carte 2 : État des cours d'eau du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Avec la prise de conscience croissante des impacts du changement climatique, de nouvelles priorités ont émergé, exprimées par les socio-professionnels et les élus locaux, notamment lors des Assises Départementales de l'Eau.

Concernant le label « Rivière Sauvage », bien qu'il ait été initialement perçu comme un outil essentiel pour répondre à des problèmes préexistants, certaines voix critiquent désormais son utilité et s'inquiètent des effets délétères liés à sa valorisation par les réseaux sociaux. Cependant, un consensus semble se former autour de la reconduction du label, compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent.

Sous l'effet des SDAGE, des gouvernances par bassin versant, des compétences du SMIAGE, les actions pour la ressource en eau sont régulièrement questionnées.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les principaux objectifs définis dans l'Orientation Stratégique ont été globalement atteints ou sont en bonne voie de l'être. Cependant, une récente alerte de l'Agence de l'Eau concernant les niveaux de nitrates dans la Lane (66 mg/L à 796 mg/L) a suscité des inquiétudes, et des investigations sont en cours pour en identifier la cause.

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Il existe une perception d'incohérence entre les zones urbaines, où la consommation d'eau est élevée et les restrictions d'usage moins strictes, et les zones rurales, où les restrictions sont mises en place plus tôt malgré le rôle de réservoir que joue le plateau karstique. Cette situation soulève des questions sur l'équité et la cohérence des politiques de gestion de l'eau sur le territoire et interroge sur une solidarité inter territoriale.

Il serait utile de préciser l'articulation des travaux des spéléologues avec les études du SMIAGE : objectifs, priorités, exploitation des résultats, etc.



Efficiency & viability : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Bien que la Charte ait surtout fixé des objectifs de moyens, la qualité écologique des cours d'eau s'est maintenue, voire améliorée, dans certains affluents. Des incidents ponctuels de pollution, comme des cas de cryptosporidiose, n'ont pas remis en cause le rôle crucial de l'aquifère karstique. Cependant, les préoccupations récentes se sont concentrées sur la gestion quantitative de l'eau, soulignant la nécessité de maintenir une gestion durable pour assurer la pérennité de la ressource.

Points forts

- **Vision Globale et Expertise via la Mutualisation : la création du SMIAGE** en 2018 a permis de mutualiser les compétences et les ressources à une échelle élargie, offrant ainsi une vision globale et une expertise renforcée dans la gestion des risques liés à l'eau et à l'aménagement des territoires. Cette mutualisation facilite une approche intégrée des enjeux hydrauliques et environnementaux
- **Politiques publiques structurantes (SDAGE et Plans d'Actions)** : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), appuyés par des plans d'actions financés par des redevances, offrent un cadre politique solide avec des moyens d'action concrets. Cette approche pluriannuelle des investissements permet une planification à long terme des actions en matière de gestion des eaux
- **Gouvernance locale par bassin versant** : chacun des six bassins versants inclus dans le périmètre du Parc naturel régional dispose de lieux de gouvernance dédiés, facilitant ainsi la gestion locale des ressources en eau et la concertation entre les différents acteurs. Cette approche par bassin versant garantit une adaptation des politiques publiques aux spécificités locales.

Points faibles

- **La complexité des enjeux autour de la gestion de la Siagne**, notamment en raison des compromis difficiles à trouver entre les différents usages de l'eau (Plan de Gestion de la Ressource en Eau – PRGE) a retardé l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



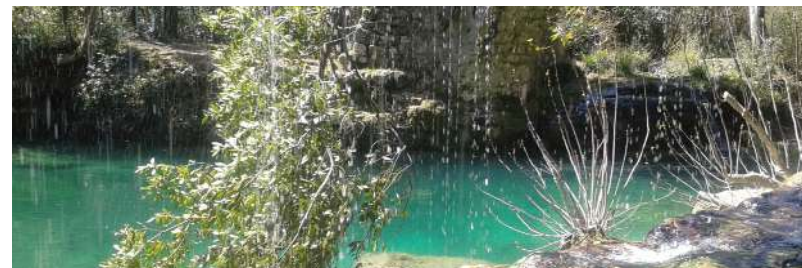
Il existe une tension notable sur la ressource à objectiver :

1. Entre l'approvisionnement en eau des villages du territoire, où les sources utilisées (plus superficielles) tarissent rapidement, et l'approvisionnement des zones urbaines du sud-ouest maralpin
 2. Concernant le respect des restrictions d'usage de l'eau parfois perçu différemment entre les habitants à l'année et les propriétaires de résidences secondaires
- Les débits de référence d'étiage, qui déterminent les autorisations de prélèvement d'eau et la capacité épurative des milieux récepteurs, risquent d'être remis en question à cause des épisodes de sécheresse marquée
 - La fréquence accrue des crues violentes pose des défis supplémentaires en termes de gestion des risques et de protection des infrastructures.

5. Préconisations pour la future Charte

Rappel : ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- Économies d'eau, adaptation des usages aux ressources, prise en compte des phénomènes d'assecs pour établir les débits réservés et les autorisations de rejets d'épuration dans les cours d'eau
- En particulier examiner :
 1. La nécessité d'un travail spécifique de sensibilisation des populations non-résidentes (résidents secondaires et hébergements touristiques) aux économies d'eau sur le long cours et en période de crise (au-delà de ce qui se fait déjà par les EPCI, le Département, les distributeurs d'eau potable)



2. La faisabilité d'établir des échanges entre le territoire majoritairement « ressource en eau » et le territoire majoritairement « consommateur », avec la nécessité d'objectiver les priorités en matière de restriction d'usage et la pertinence de mesures compensatoires (paiement pour services rendus)
3. La pertinence d'une commission régulière à l'échelle de tout le Parc alors que chaque bassin versant dispose d'une instance et que le SMIAGE, le Département et le SDAGE animent une démarche globale et/ou d'un support de communication proposant une vision intégrée des mesures de la future Charte en la matière
4. La nécessité d'identifier des secteurs de concertation/médiation à enjeux spécifiques sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (ex : risque de non maintien/non atteinte du bon état écologique pour la Lane)
5. La pertinence de travailler sur la rétention des eaux pluviales (notion de « territoire éponge »)
 - La valorisation du rôle de la Forêt dans le grand cycle de l'eau : plus d'arbres = plus de consommation de la ressource, mais meilleure infiltration/rétention d'eau et plus de pluies (l'évapotranspiration et le relief participent à refroidir l'air chaud et humide en provenance de la mer ce qui déclenche sur place les précipitations)
 - La faisabilité de ralentir et diviser les flux lors des précipitations pour mieux infiltrer sans pénaliser les débits d'étiage dans les cours d'eau ni aggraver les impacts des pluies violentes
6. La création de bassins de rétention ou augmenter la capacité de rétention du karst.
 - Développement du recueil et de l'utilisation domestique des eaux de pluie
 - En lien avec le Comité Départemental de Spéléologie, réaliser un bilan des actions entreprises pour améliorer la connaissance du milieu souterrain et réfléchir avec le SMIAGE aux priorités (avec l'aide de financements publics)
 - En lien avec le futur SDAGE et les études stratégiques du Département, identifier si des secteurs doivent revoir la capacité des milieux récepteurs et améliorer les performances épuratoires.

9.4. ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 – Ancrer le territoire dans une économie rurale viable et équilibrée

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

Le territoire des Préalpes d'Azur présente un **déséquilibre marqué** en termes de développement entre :

- **Le Sud**, qui bénéficie d'une attractivité résidentielle et touristique, historiquement lié aux villes de Grasse et Vence et appuyé aujourd'hui également sur Carros et tout le bassin d'emploi de Sophia Antipolis, Cannes et Nice. Sur la partie sud-est, l'enjeu est de limiter la régression de la vocation de production (entreprises et agriculture) au bénéfice de la fonction résidentielle aggravant les déplacements domicile travail ; il est nécessaire de trouver une mixité de fonctions y compris sur la lisière
- **Le Nord** (gradient sud-est/nord-ouest), où les zones de chalandise pour le maintien de commerces et services sont réduites (14 communes sur 27 n'en possèdent plus) ; un quart des communes a perdu des habitants entre 1999 et 2006 ; Il s'agit d'inventer une nouvelle forme d'économie locale combinant la redynamisation d'activités traditionnelles et la création d'activités nouvelles tirant parti des atouts du territoire.

L'enjeu est un développement très qualitatif avec le maintien et la création d'activités artisanales, de commerces et de services qui s'appuient sur la valorisation des ressources locales et répondent aux besoins des populations en recherchant un meilleur équilibre dans l'occupation du territoire.

Ce développement endogène peut s'appuyer sur les potentiels marchés de proximité, des échanges avec la zone littorale, et de la coopération (ex : pôle de compétitivité « Parfums aromes senteurs et saveurs » pour conforter la richesse des productions et l'image du territoire). Les collectivités ont d'abord pour mission de créer un environnement favorable à l'émergence et à l'aboutissement des initiatives pour la création d'activités conformes aux objectifs de développement du territoire.

Des savoir-faire sont mis en avant : parfumerie (y compris productions plantes à parfum et aromatiques), ferronnerie, menuiserie, gamme de produits agricoles/alimentaires diversifiée. Leur transmission n'est pas assurée.



Également, pour tous les secteurs d'activité, l'enjeu est le respect de l'environnement lors de la production (accès aux marchés, exigence sociétale), alors que peu d'entreprises sont engagées dans des démarches de qualité.

Le maintien et la valorisation des productions est un enjeu majeur nécessitant le développement de stratégies de niche à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

La marque Valeurs Parc est un des moyens mis en place par la Fédération nationale des parcs naturels régionaux en appui aux démarches de création d'activité en particulier dans les secteurs ruraux déficitaires.

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **ANCER LE TERRITOIRE DANS UNE ÉCONOMIE RURALE VIABLE ET ÉQUILIBRÉE** se découpe en 2 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 10 – Développer une économie endogène pour une meilleure répartition territoriale de l'emploi et des services
- Article 11 – Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale

Objectifs « On aura réussi si » :

- L'animation de la mise en réseau entre les professionnels du territoire des Préalpes d'Azur s'est développée via l'implication des différents opérateurs tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Collectivités d'Agglomération (CA), Plateforme Initiative, et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Des réseaux d'acteurs économiques du territoire des Préalpes d'Azur ont été mis en place ou consolidés



- Les activités économiques se sont maintenues ou développées notamment dans la partie nord du territoire
- Des activités qualifiées et de qualité contribuant à l'exemplarité du territoire se sont développées
- Des filières locales se sont développées sur le territoire des Préalpes d'Azur
- L'identité des produits a été renforcée
- L'accès aux technologies de la communication a progressé : sont cités les Espaces Régionaux d'Internet et Citoyens (ERIC), activités et services à distance, couverture des zones rurales pour la téléphonie et internet
- La prise en compte de l'environnement dans les entreprises et les zones d'activité a progressé.

Questions évaluatives

- Les actions des partenaires et les moyens engagés, ont-ils permis de maintenir une activité économique sur le territoire, notamment au nord ?
- Les partenaires engagés dans la Charte du Parc ont-ils contribué à la démarche de progrès des acteurs économiques sur le territoire ?

2. Les facteurs d'influence

D'après la Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ESS a plus de deux cents ans ; il est même possible d'aller chercher des formes dans l'antiquité. Au XX^{ème} siècle elle soutient notamment l'avènement des coopératives (loi de 1947).

En matière de coopérative, d'après L'inventaire Région Sud, 3 grandes aires géographiques ont vu au XIX^{ème}- XX^{ème} siècle s'épanouir :

- Au nord les coopératives laitières édifiées entre 1882 et 1936
- En zone « orientale » les coopératives oléicoles entre 1906 et 1945
- Au sud-ouest les coopératives de plantes à parfum et d'approvisionnement sur la première moitié du XX^{ème} siècle.

<https://www.ess-france.org/histoire-identite>

<https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/dossier/IA06001349>

Or ces 3 secteurs ont connu des baisses de productions spectaculaires, au point de finir par disparaître.

Mise en œuvre par des structures aux formes très diverses, l'économie sociale et solidaire (ESS) a acquis un véritable statut juridique avec la loi du 31 juillet 2014.

Avec la loi du **31 juillet 2014**, l'ESS a obtenu une reconnaissance juridique pleine et entière, renforçant un cadre législatif favorable. L'ESS est un levier pour imaginer les nouveaux modèles économiques adaptés aux territoires ruraux de montagne entre autres.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientation Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- Mise en place de conditions favorables à l'émergence et l'aboutissement d'initiatives locales
 1. **Programme LEADER** : dispositif européen de soutien au développement local
 2. **Programme Espace Valléen** : favorise le développement de l'attractivité touristique des vallées
 3. **Plans alimentaires territoriaux (Département, EPCI)** : planification visant à soutenir l'agriculture locale et l'alimentation durable
 4. **Stratégie Forestière de Territoire et Plan Régional pour la Filière Forêt-Bois (FI BOIS)** : mettre en avant le potentiel d'activité et d'emploi en lien avec la gestion forestière et la valorisation du bois d'œuvre ou du bois énergie
 5. **Accompagnement à l'émergence d'entreprises** : via des dispositifs comme l'espace test agricole de la CAPG ou le réseau Initiative France (via les 4 EPCI du Parc)
 6. **Dynamique autour de l'Économie Sociale et Solidaire animée par la CAPG.**

- Mise en réseau, montée en compétence et démarche de progrès – exemplarité environnementale :
 1. **Programme agro-environnemental et climatique** : soutien financier (État/FEADER) aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
 2. **Animation des professionnels** sur les itinéraires pédestre Maralpine (depuis 2022) et Grand Parcours des Baous (à partir de 2024)
 3. **Démarche Rénov' + pour les professionnels du BTP** : initiative portée par la Chambre des Métiers pour améliorer les compétences en matière de rénovation durable
 4. **Label Éco-défis pour commerçants et artisans** : initié dans plusieurs communes pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales
 5. **Mise en place par des agriculteurs moteur de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental**
 6. **Développement de l'Association Française de certification forestière (dite PEFC France)** le label PEFC pour la gestion forestière ou les entreprises sylvicoles et de première et seconde transformation, valide le respect des standards de gestion forestière durable. Ces standards sont établis et évoluent de manière concertée avec des contributeurs issus du secteur de la forêt et de la sylviculture, de la filière bois-papier, des associations de protection de l'environnement et de la société civile, ainsi que des experts de la sphère scientifique et des observateurs. Un travail participatif permettant l'expression de toutes les sensibilités et problématiques liées à la gestion durable des forêts françaises
 7. **Labels Tourisme** animés à l'échelle départementale – Mise en œuvre du Fond Tourisme durable à l'échelle inter parcs (peu de candidats pour les Préalpes d'Azur) – Kit de communication digitale écogestes « Côte d'Azur France »
 8. **Marque Valeurs Parc**
 9. **Club des entrepreneurs du Pays de Grasse** : promotion d'une économie régénérative basée sur des pratiques durables.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire-ess-une-chance-pour-les-territoires-fragiles-447>

- Reconnaissance UNESCO des savoir-faire et techniques liées aux parfums de Grasse et à l'art de la construction en pierre sèche
- Déploiement de la fibre et New DEAL (Etat/Département) pour couvrir les zones blanches (voir aussi OS 6 ou 7)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation pour la Sarrée
- Le dispositif ERIC (Espaces Régionaux Internet et Citoyens) n'est plus animé. Le dispositif « Sud Labs » y supplée. Les Maisons France Service, y compris itinérantes, ont le label (sauf Saint-Vallier-de-Thiey).

Chiffres clés et indicateurs

- Soutien à l'activité/emploi : 23 projets ou dynamiques d'acteurs visant directement ou indirectement le soutien à l'activité/emploi sur le territoire ont bénéficié de financements ou de soutien via les programmes LEADER ou Espace Valléen
 1. Développement : Grotte de Baume Obscure, Pressoir Collectif, association VIZ'IT (chasse au trésor), Emploi Service 06 (déploiement sur le moyen pays), filière agroforesterie (bassin Estéron), Planétarium itinérant
 2. Création : Trott'évasion, Laine Rebelle, Jardin botanique/pépinière, « La bergerie » (tiers lieux alimentation locale sur Saint-Vallier-de-Thiey), Recyclou (Roquesteron), Tiers-Lieux Grandes Roches
 3. Accompagnement à l'activité : Entrepreneuriat CEPAGE (CCAA), Groupement Technique Vétérinaire, pour agir face au désert vétérinaire. Structuration d'un pôle nature à Saint-Auban, développement 4 saisons des stations SMGA, déploiement d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi dans le moyen et le haut pays, appui pour la revalorisation des laines locales, déploiement de la Marque Valeurs Parc, structuration et déploiement d'itinérances : Maralpine et Grand Parcours des Baous, accompagnement des socio-professionnels de l'écotourisme. Équipement des falaises du Baouroux.

Ces dispositifs soutiennent les initiatives locales qui présentent un maximum d'externalités positives pour le territoire.

Nombre de labels et autres démarches progrès engagées

1. Marque Valeurs Parc
2. Bistrot de Pays : 4 en 2024 (à Aiglun, Bouyon, Coursegoules, La Roque en Provence)
3. Bienvenue à la ferme : 5 exploitations en 2024 (à Le Broc, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Jeannet, Thorenc, Coursegoules)
4. Clef Verte : 3 établissements en 2024 (à La Penne, Saint-Auban, Saint-Jeannet)
5. Qualité tourisme : 14 établissements en 2024
6. Convention Maralpine : 8 hébergements conventionnés
7. Tourisme & Handicap : 1 à Briançonnet
8. Gîte de France : environ 30
9. Accueil Vélo : près de 20
10. Classement Atout France (établissements étoilés) : 14 (+ 2 en lisère sud)
11. Écodéfis (commerces et artisanat) : 5 communes du Pays de Grasse (Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Auban, Andon-Thorenc-Canaux, Caille, Saint-Cézaire-sur-Siagne pour un total de 25 établissements en 2020)
12. Entreprise du Patrimoine Vivant (1 à Turrettes sur Loup, « Le travail du bois d'olivier »)
13. Forêt – Filière-Bois : PEFC (14 000ha 39%), Bois des Alpes (2 démarches en cours), Charte de confiance récolte des bois (2 entreprises).



- **Nombre de formations à destination des socio-professionnels**

1. Formations monde nocturne : 11
 - 2024 – Conter la nuit
 - 2023 – 2 Formations des Accompagnateurs de Moyenne Montagne + Formation des animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs de la CAPG.
 - 2022 – 2 sessions
 - 2020 – 2 sessions (niveau 1 et niveau 2)
 - 2019 - 1 session à destination des enseignants + 1 session pour les animateurs et AMM
 - 2016 – formation des animateurs loisirs de la CAPG
2. Ateliers numériques : 2
3. Formations sur les enjeux environnementaux : 1 (à Carros, action inter parcs Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur -Tourisme)
4. Formation « Éduquer au changement climatique » 2020
5. Formation « Éduquer au territoire avec les lycéens » 2019



- **Nombre d'actifs par secteur d'activité**

Tableau 1 : Tableau des emplois par secteur d'activité, (Source : Diagnostic de la Charte Forestière de Territoire du PNR PA, 2020)

Emplois au lieu de travail en effectifs	PNR 46			ALPES MARITIMES		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
Emplois	6 313	6 906	6 694	416 093	410 936	416 581
Salarié	4 583	4 816	4 696	349 372	339 374	341 665
Non salarié	1 730	2 090	1 998	66 721	71 562	74 916
Agriculture	239	258	242	2 611	2 260	2 073
Industrie	1 501	1 630	1 707	31 751	28 918	28 689
Construction	763	748	588	31 803	30 514	29 232
Commerces, transport, Service divers	2 389	2 692	2 426	222 742	220 238	226 201
Administration publique, enseignement, santé,activité	1 629	2 022	1 981	127 419	128 662	131 895
Emplois au lieu de travail en %	PNR 46			ALPES MARITIMES		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
Emplois						
Salarié	73%	70%	70%	84%	83%	82%
Non salarié	27%	30%	30%	16%	17%	18%
Agriculture	4%	4%	4%	1%	1%	0%
Industrie	24%	24%	26%	8%	7%	7%
Construction	12%	11%	9%	8%	7%	7%
Commerces, transport, Service divers	38%	39%	36%	54%	54%	54%
Administration publique, enseignement, santé,activité	26%	29%	30%	31%	31%	32%

Ces données intègrent Conségudes, Mons, Saint-Pierre et la Rochette mais excluent Grasse, Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros et le Broc dont les zones d'emploi sont largement situées hors périmètre du Parc.

Tableau des données INSEE : Entre 2009 et 2020 le nombre d'emplois sur le territoire augmente de 381 dans les Préalpes d'Azur. A l'échelle du Département des Alpes-Maritimes, sur la même période, le nombre d'emploi a augmenté de 488.

L'emploi agricole passe de 4 à 3%.

Autre source : Charte Forestière de Territoire pour la Filière forêt bois : + 24% d'entreprises pour +6% de salariés (> TPE) ; 158/4696 salariés = 3,4% des emplois salariés du territoire entre 2011 et 2018.



- **Nombre d'entreprises par secteur d'activité**

Tableau 2 : Tableau création des entreprises

	PNR 46	ALPES MARITIMES
2013	449	15 992
2014	424	15 776
2015	347	15 483
2016	344	16 105
2017	390	16 818
2018	419	19 049
2019	466	22 608
2020	497	22 544
2021	579	26 771
2022	675	28 273

Domaine	PNR 46	ALPES MARITIMES
Industrie	9%	4%
Construction	10%	12%
Commerce, transport, restaurant, hébergement	19%	24%
Information et communication	5%	5%
Activités financières	2%	3%
Activités immobilières	4%	6%
Act. scientifiques, technologiques, et act. serv. admn et de soutien	28%	27%
Secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale	7%	8%
Autres activités de service	15%	12%

- **Création d'entreprise :**

2012 : 449

2022 : 675

C'est un critère non absolu pour participer à l'appréciation du dynamisme du Territoire, car on ne dispose pas en regard du suivi des cessation d'entreprises, uniquement de l'indicateur précédent (+381 emplois sur une période différente 2014-2024).

Source : INSEE (Donnée traitée par l'Agence d'Urbanisme Azurienne).



4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Les actions identifiées dans l'OS 4, telles que la planification de l'accueil des activités et services, l'amélioration de l'accessibilité aux technologies, le soutien aux installations innovantes et la promotion de la création d'entreprises, sont alignées avec les intentions initiales de l'OS 4. Ces actions contribuent à une meilleure répartition de l'activité économique et à la stimulation de l'économie endogène. Cependant, des **limites** émergent en lien avec :

- **La dynamique des acteurs** : le territoire pourrait bénéficier d'une **plus grande innovation dans les modèles économiques**, en particulier autour de la pluriactivité et de la saisonnalité des emplois. Mais les acteurs sont en nombre insuffisant et/ou manquent de disponibilité ou d'envie pour se mobiliser. Ceci invite le territoire à commencer par de l'accompagnement individuel multithématique avant de rattacher les uns ou les autres à des groupes d'intérêt. Le territoire souffre peut-être d'un manque d'acteurs, ce qui limite leur dynamisme économique (effet d'entraînement par le nombre). Il serait pertinent de renforcer les stratégies d'accompagnement. Expérience en cours en 2022-24 et projet LEADER 2025-26
- **La capacité d'hébergement** : pour attirer de jeunes ménages, stagiaires et apprentis, la **disponibilité et l'accessibilité de logements** appropriés (taille, loyer) semblent un frein.

Cohérence : Les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

L'OS 4 s'inscrit dans une logique cohérente avec les autres orientations stratégiques du territoire, en particulier sur les questions de développement durable, d'inclusivité sociale et de soutien aux initiatives locales.

Cependant, il serait pertinent d'améliorer la visibilité de qui fait quoi afin d'optimiser la **coordination** entre les différents acteurs publics et privés, ainsi qu'entre les **programmes nationaux et régionaux**.

Cette cohérence pourrait être renforcée en intégrant davantage ce qui concerne les transitions énergétiques, numériques et l'innovation à des modèles économiques adaptés aux réalités des territoires ruraux de montagne (pluriactivité, ESS).

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Il est difficile d'avoir des données assez détaillées pour évaluer l'efficacité des actions. Les chiffres disponibles permettent de conclure que l'activité se maintient, mais ne s'est pas améliorée.

La répartition des services s'améliore à travers leur déploiement à l'échelle des intercommunalités (y compris services itinérants, permanences déconcentrées voire recours à la visio-conférence).

Il n'existe pas encore de réseaux significatifs au sein des acteurs économiques sauf l'association des agriculteurs qui dans les faits, ne fédère pas tous les secteurs du territoire, question d'effectifs et de disponibilité bénévole.

Efficience : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Les données recueillies ne sont pas suffisantes pour conclure quant à l'efficience des moyens engagés.

5. Préconisations pour la nouvelle Charte

Rappel : Ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- Ne pas séparer les approches insertion, formation, création d'activité, développement des activités avec le recours au salariat (Intègre OS4 – 11 et 12) : la viabilité des activités dans un territoire rural de montagne repose sur des modèles économiques atypiques ; L'insertion et la formation sont des leviers complémentaires au service du développement économique local, en créant des passerelles vers l'emploi salarié ou l'entrepreneuriat
- Enjeu d'un annuaire des acteurs de l'accompagnement : l'objectif est de garantir que **chaque point de contact** puisse orienter efficacement les porteurs de projet vers la bonne ressource, qu'il s'agisse d'un soutien financier, technique ou administratif. Cet outil contribuerait à renforcer la **coopération interprofessionnelle**

- Faire une programmation régulière sur le territoire avec des intervenants/thématiques choisis diversifiés : les modèles économiques sont atypiques, parfois dépendants d'un volet collectif ; faciliter le passage de l'idée aux projets par de la rencontre et de l'interconnexion, et des présentations d'expériences réussies ; il faut tester si la régularité et pérennisation d'un tel rendez-vous permettrait un meilleur taux de participation (enjeu de communication, de bouche à oreille)
- Intérêt d'une information locale (RIS et SIL) optimisée, complémentaire aux outils numériques, pour promouvoir les activités locales tout en respectant les interdictions de publicité (issu de l'évaluation OS7)
- Examiner quels indicateurs peuvent être extraits à l'échelle des Préalpes d'Azur pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'économie du territoire.

9.5. ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 – Relever le défi d'une gestion exemplaire des ressources énergétiques et des déchets en milieu rural

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

Thématique Énergie :

L'état des lieux du territoire avant 2012 se résume par :

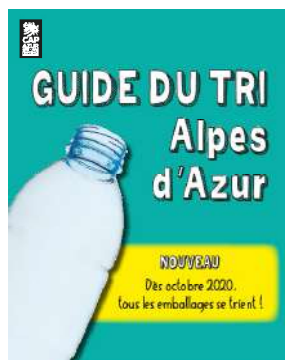
- Une facture énergétique dominée par le recours quasi obligé aux transports individuels motorisés et les contraintes climatiques comme dans nombreux territoires de montagne, un parc de logements vieillissant avec une dépendance aux énergies fossiles et à l'électricité
- Un dynamisme des collectivités pour le développement des chaudières à plaquette de bois (7 installations opérationnelles, 2 en chantier, 3 en projet) ; la biomasse est une piste à privilégier pour le bâti ancien et les villages groupés dont il s'agit de préserver le caractère architectural
- L'ensemble des Alpes-Maritimes est confronté à une situation d'insécurité d'approvisionnement électrique ; le sud et l'est du territoire sont couverts par des Plans Locaux Énergie Environnement ; l'objectif est de réduire de 38% la consommation dans les bâtiments existants.

- De grands projets de centrales photovoltaïques sont déjà en cours pour améliorer les capacités de production d'énergie du territoire
- Une énergie solaire peu développée, les communes sont sollicitées par des opérateurs privés pour des centrales au sol
- 4 centrales hydroélectriques ; le relief peut laisser imaginer des projets non impactant, sur des cours d'eau non classés dans la limite de la préservation de la vie aquatique des cours d'eau
- Le territoire n'est pas adapté à l'exploration ou l'exploitation des gaz et huiles de roche mère ; l'éolien n'est pas adapté aux enjeux paysagers et patrimoniaux identifiés comme forts dans l'accord cadre Région-ADEME 2007/2013.

Thématique Déchets :

Avant 2012, la collecte et le traitement des déchets sont encadrés par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Un observatoire départemental a été créé. Le traitement des déchets relève de 4 acteurs intercommunaux, tandis que la collecte relève de 7 intercommunalités qui déploient 8 déchetteries, dépourvues de broyeurs végétaux.

Un centre de Valorisation Organique est en cours de construction (Le Broc). Il sera complété d'une installation de stockage de déchets non dangereux ; la fermeture en 2009 du site de « la glacière » à Villeneuve-Loubet a généré un export dans les Bouches du Rhône.



Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **RELEVER LE DÉFI D'UNE GESTION EXEMPLAIRE DES RESSOURCES ÉNERGETIQUES ET DES DÉCHETS EN MILIEU RURAL** se découpe en 2 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 12 – Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux
- Article 13 – Réduire la production de déchets, encourager le recyclage et contribuer aux actions de sensibilisation et d'information

Objectifs « On aura réussi si » :

- Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des EPCI sont cohérents ou ont été mis en cohérence avec la stratégie convenue pour le Parc
- La consommation énergétique du territoire a diminué
- Le pourcentage de production d'énergie renouvelable a augmenté
- La planification (document d'urbanisme) puis les projets d'énergies renouvelables ont pris de mieux en mieux en compte les enjeux patrimoniaux dans leur conception
- Les programmes de maîtrise des déchets portés par les collectivités compétentes ont affiché un objectif cohérent avec l'ambition de la Charte
- La quantité de déchets produite sur le territoire a diminué et le taux de recyclage augmenté
- Les habitants et visiteurs ont été informés/mobilisés face aux dépôts sauvages.

Les questions évaluatives

- Les actions engagées ont-elles permis une convergence de la stratégie des EPCI (Plan Climat Énergie) et des décisions de l'État (projets soumis à décision préfectorale) avec les ambitions de la Charte du Parc ?
- Les moyens engagés ont-ils permis une progression du mix énergétique renouvelable ?

- Les moyens mis en place ont-ils permis la réduction des déchets et l'amélioration de leur valorisation ?
- Les actions engagées ont-elles amélioré la sensibilisation des habitants et visiteurs ?
- Les actions engagées ont-elles permis de réduire les dépôts sauvages de déchets sur le territoire du Parc et au-delà ?

2. Les facteurs d'influence sur la période mise en œuvre

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs. On peut citer, sans être exhaustif :

- **Le cadre réglementaire** qui connaît une évolution rapide et continue aux niveaux européen, national, régional et local, avec des ambitions revues à la hausse pour répondre aux défis environnementaux. Cette dynamique impose une adaptation constante des politiques et des pratiques pour rester en conformité avec les nouvelles exigences
- La réglementation nationale s'est fortement renforcée, notamment sur le volet prévention des déchets avec les lois sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la fin progressive des plastiques à usage unique, l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets
- **Le changement climatique** qui, de plus en plus accéléré et visible, a contribué à une prise de conscience généralisée de la nécessité d'actions immédiates et concrètes
- Parallèlement, l'augmentation constante des prix de l'énergie accentue la pression sur les consommateurs et les acteurs économiques, rendant indispensable la recherche de solutions durables et économiquement viables pour répondre à la demande énergétique tout en maîtrisant les coûts. Aussi il est difficile d'évaluer l'effet de la Charte sur certains objectifs comme la réduction de l'éclairage public
- Des obstacles significatifs pour la mise en œuvre de projets de rénovation et de production d'énergie renouvelables. La complexité technique, notamment la capacité d'absorption de l'électricité produite localement limitée du réseau en milieu rural, l'accès des engins et matériaux pour la rénovation dans les ruelles villageoises et les défis juridiques compliquent le développement de ces projets.

Ces contraintes nécessitent une expertise, une coordination voir des moyens financiers accrus pour surmonter les barrières techniques et réglementaires

- Les confinements liés à la pandémie de COVID-19 ont perturbé les processus et les calendriers de nombreux projets.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orient Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- Élaboration par les EPCI des Plans Climats Air Energie Territoriaux (intercommunalités/Scot) en lien avec la démarche « une Cop d'Avance » (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- La création de postes de conseillers en énergie partagé, d'économies de flux et de services aux communes par les EPCI, avec une augmentation de ces postes depuis 2020
- La labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour (avec un programme d'actions multi partenarial pour la rénovation de l'éclairage public et l'extinction qui permettent une réduction des consommations énergétiques importante) : elle reconnaît la bonne qualité de ciel et permet d'encourager la politique de réduction de l'éclairage public à bénéfice partagé avec de nombreux enjeux et de diffuser au sud du département les enjeux de reconquête de la qualité du ciel nocturne, les économies d'énergie
- Une plaquette d'intégration architecturale du solaire en toiture
- Un outil de dérisquage de localisation des centrales photovoltaïques au sol, à destination des communes.

- Des études des grappes photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux du territoire de la CASA
- Mise en place de la SEM Green Energy 06 pour le portage de projets d'énergie renouvelable
- Plans de prévention de la production de déchets portés par les EPCI
- Campagne de communication sur la prévention et le geste de tri des intercommunalités compétentes
- Animation du dispositif Familles 0 déchet
- Distribution de composteurs individuels, installation de composteurs collectifs dans les écoles et installation dans certaines copropriétés sur demande
- Expérimentations 0 déchet plastique auprès des comités des fêtes, des hébergeurs et des épicerie
- Projet de coopération pour la valorisation des laines locales (statut de déchet dont la collecte pour une valorisation sur le marché international s'est étendue et pèse sur les exploitations : capacité de stockage, risque de dispersion dans les milieux naturels).



Chiffres clés et indicateurs

Préalpes d'Azur

2012 : 728 185 MWh

2021 : 781 988 MWh

> +7,4%

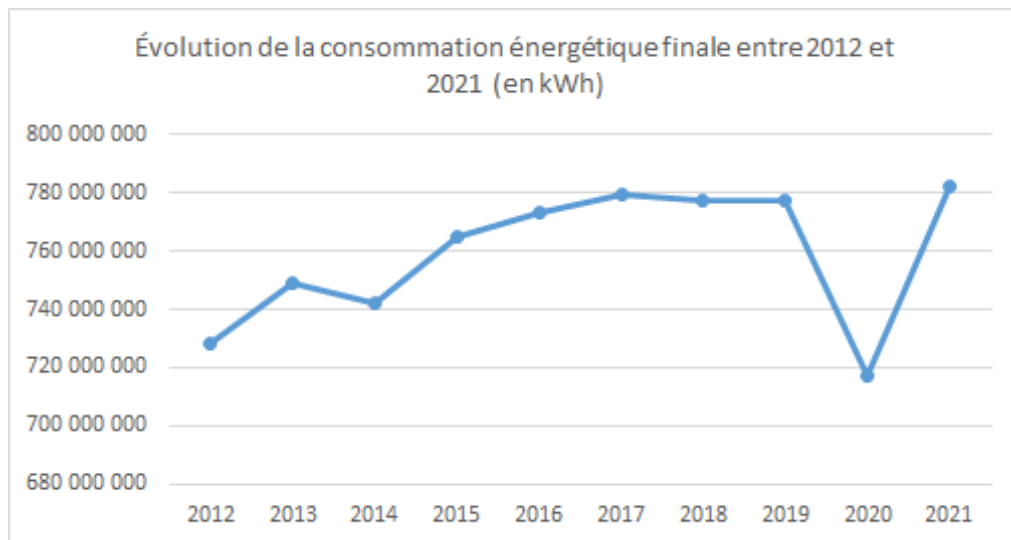
Tendance à la stabilisation depuis 2017 – Effet COVID en 2020

Les chiffres indiquent une augmentation de 7.4% de la consommation énergétique alors que dans le même temps, la population n'a augmenté que de 2,9%. Ainsi ce seul critère n'explique pas l'évolution des consommations. Il serait intéressant de l'analyser au regard du développement de l'activité et des trajets domicile travail, mais ces données ne sont pas aisément disponibles et analysables.

Rappelons la loi du 17 août 2015 a retenu un objectif de -50% pour 2050 avec un objectif intermédiaire de -20% en 2030. La Première Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2016-2023 visait une consommation finale d'énergie en baisse de 12,3% en 2023 par rapport à 2012 – **L'objectif n'est donc pas atteint.**



<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2023>



Source : Donnée CIGALE traitée par ATMO Sud



Il est toutefois nécessaire de relativiser le poids de la zone rurale dans les solutions, par exemple pour la CAPG (diagnostic Plan Climat Pays de Grasse 2024) il apparaît que 5 communes hors du PNR représentent 80% de la consommation en énergie de l'agglomération.

Production d'énergies renouvelables

Préalpes d'Azur 2012 : 127 942 MWh 2021 : 233 605 MWh > + 77% entre 2012 et 2021. L'énergie renouvelable représente 29% de la consommation finale du territoire en 2021 (contre 17% en 2012).

La production d'énergie renouvelable a augmenté, essentiellement grâce aux énergies renouvelables suivantes : pompes à chaleur, photovoltaïque et biomasse (projets privés ou publics).

En France, selon les règles de calcul européennes, la part des énergies renouvelables atteint 20,7 % de la consommation finale brute d'énergie en 2022. La loi de 2015 visait une augmentation de la part des énergies renouvelables (15% de la consommation en 2014) à 23% en 2020 et à 32% en 2030.

Éclairage public

Le nombre de communes qui éteignent leur éclairage public la nuit est passé de 3 à 35. Diminuant ainsi les consommations. *Source = Enquête RICE Alpes Azur Mercantour en 2023.*

Quantité de déchets produits

Elle est relativement stable, voire en augmentation entre 2014 et 2022. Selon les intercommunalités (dont les méthodes de calcul différent), la production de déchet par habitant est comprise entre 668 kg et 948 kg. Ces chiffres sont calculés en fonction de la production de déchets de la totalité du territoire des intercommunalités ayant la compétence « traitement des déchets » et qui s'étendent au-delà des territoires ruraux du Parc.

À l'échelle nationale, la quantité de déchets ménagers collectés par habitant a légèrement augmenté, passant de 587 kg en 2019 à 611 kg en 2021.



En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (moyenne de 737 kg/hab/an en 2018), cette tendance est similaire, avec des niveaux de production de déchets parmi les plus élevés en France, en partie en raison de l'attrait touristique du territoire et de l'accroissement de la population de manière saisonnière (Observatoire des Territoires).

Taux de recyclage

Le taux de recyclage (matière et organique), se situe entre 40 et 71% selon les intercommunalités, ces chiffres étant établis sur des périmètres qui dépassent largement le territoire du Parc. Une différence est constatée selon les territoires en raison des filières de traitement et des installations existantes sur chaque territoire. Les territoires possédant des solutions de compostage des déchets ménagers et assimilés ont un taux de valorisation supérieurs.

Source = rapport d'activité des syndicats et intercommunalités de traitement des déchets.

En France en 2020, le taux de recyclage est de **50 %** (recyclage matière et organique), contre 48 % en 2010.

4. Analyse des résultats

Pertinence : Les actions engagés répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Les documents cadre (PCAET, Plan de prévention et gestion des déchets) et les orientations stratégiques et plans d'actions proposées par les acteurs du Parc impliqués dans cet OS sont pertinents car les objectifs chiffrés identifiés dans la Charte reprennent les orientations européennes, nationales et régionales. La pertinence des actions entreprises (dont différentes actions de communication et d'information vers différentes cibles, Cf exemples d'action), n'est pas remise en question.

Mais le manque de données différenciées entre l'urbain et le rural empêche de dégager par les données factuelles des leviers éventuellement spécifiques pour le rural. Pour les déchets, le retour d'expérience terrain des collectivités indique que l'étendue du territoire et les kilomètres à réaliser sont un frein à la mise en place d'action.



Le sujet des micro-déchets plastiques a émergé depuis la Charte de 2012. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est emparée du sujet notamment en raison de la proximité avec la Méditerranée.

Le sujet de la laine qui n'est plus collectée se cristallise depuis 2020, il n'était pas mentionné dans la Charte de Parc ; un projet de coopération a pu être mobilisé pour réfléchir aux possibilités de revalorisation des laines locales (sous l'impulsion des artisans et éleveurs engagés).

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Thématique de l'énergie

Le développement des énergies renouvelables poussé par les politiques publiques reste le point à améliorer pour garder une cohérence globale et transversale à la Charte du Parc. Les énergies renouvelables sont souhaitables et indispensables, mais le choix des technologies à développer et des lieux d'implantation doivent tenir compte en amont de tous les patrimoines à protéger.

Le S3REnR qui programme le poste source à Valderoure a été pensé avant la création du Parc. Les projets photovoltaïques en cours ont émergé avant la mise en place des outils d'aide à la décision pour une localisation raisonnée de certains équipements et avant la loi de 2016 qui cherche à appréhender, entre autres, le cumul des impacts. Cf Orientation Stratégique 6.

Thématique des déchets

Concernant les déchets, les outils n'existent pas pour évaluer et expertiser le cas échéant des freins et leviers spécifiques à la ruralité (échelle de travail des intercommunalités).

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-production-et-le-recyclage-des-dechets-en-2020-et-2021-en-france-synthese-des-connaissances-en>

Efficacité : Est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les objectifs chiffrés ambitieux des plans locaux n'ont pas été atteints concernant les économies d'énergie et la réduction des déchets (à analyser en lien avec la cohérence, la pertinence et le manque de données détaillées).

L'objectif national sur les énergies renouvelables est quasi-atteint. La production d'énergie renouvelable a augmenté essentiellement grâce aux techniques suivantes : pompes à chaleur, photovoltaïque et biomasse. Les projets sont toutefois diversement impactant au regard des paysages et de la biodiversité. Les projets photovoltaïques déjà installés ont émergé avant la mise en place des outils d'aide à la décision pour une localisation raisonnée de certains équipements, et avant la loi de 2016 qui cherche à appréhender, entre autres le cumul des impacts. Cf aussi Orientation Stratégique 6.

Les communes ayant peu de moyens humains et financiers ont besoin d'être plus accompagnées en ingénierie et de bénéficier de subventions à la hauteur de ces enjeux. La particularité de la ruralité doit être prise en compte, dans le cadre de démarche d'intelligence collective, pour que des solutions et actions puissent aboutir. Conduite du changement en matière de tri-réemploi ? Solutions techniques et optimisées budgétairement pour la rénovation énergétique ?

Efficiences : Les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Les plans d'actions opérationnels et les moyens humains et financiers mis en œuvre au niveau local ont permis d'aller dans la bonne direction.

Ces thématiques sont complexes et concernent de nombreuses cibles et impliquent souvent un changement des comportements individuels pour obtenir un résultat à la hauteur des attentes affichées.

L'ensemble des acteurs s'est mobilisé et de nombreuses actions ont été mises en œuvre.

Toutefois l'effet de seuil et la massification nécessaire pour diminuer la consommation (qui nécessite la multiplication des travaux de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable en grand nombre) n'a pour l'instant pas été atteinte.

S'il est bon de fixer partout des objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie et de production de déchets, la différence de pression entre le territoire rural et le territoire urbain (pas encore évalué spécifiquement pour les déchets) invite à se poser la question des priorités pour la partie PNR des EPCI et de la plus-value qui peut être assignée à la Charte de Parc par rapport aux orientations du SRADDET.

Points forts

Les 4 intercommunalités ont mis en œuvre un PCAET et sont en cours de finalisation début 2024 de leurs nouveaux PCAET. Les stratégies affichées, en termes de réduction des consommations et de production d'énergies renouvelables sont conformes aux engagements internationaux, nationaux et régionaux.

Le territoire s'est emparé tardivement du sujet. Cependant, depuis 2022, les acteurs concernés mettent en place la structuration nécessaire pour changer les courbes, changer d'échelle et accompagner en termes de moyens. Les moyens humains, techniques et juridiques paraissent aujourd'hui en place pour que la transition énergétique (sur le volet rénovation et installation d'EnR) et la gestion des déchets puissent s'accélérer. Le contexte national et la répétition des messages ont aujourd'hui infusé l'ensemble des acteurs à impliquer.

Les 4 intercommunalités ayant la compétence collecte (CAPG, CCAA, CASA, MNCA) et les 3 structures ayant la compétence traitement / prévention (SMED, UNIVALOM et MNCA) ont engagés des plans de prévention et de valorisation des déchets.

Depuis 2012, les structures portant les compétences ont changé et des regroupements ont eu lieu.

Une « simplification » des consignes de tri et de collecte s'est mise en place, notamment par l'édition d'outils de communication communs par le biais de Cap'Azur.



Points faibles

Toutefois, les chiffres constatés à la fin 2021 pour la production et la consommation énergétique sont en dessous de courbes nécessaires à l'atteinte des objectifs.

À ce jour, certains documents cadres n'ont pas intégré les enjeux de cohérence indispensables à identifier pour croiser les besoins de développement des énergies renouvelables et la protection des patrimoines du Parc : biodiversité, paysages, potentiel agricole, adaptation au changement climatique, etc.

La pression pour développer de grands projets de centrales photovoltaïques au sol reste réelle alors que ces installations posent de nombreuses questions sur les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et des espaces agricoles. Le potentiel lié à la biomasse (bois énergie) est moins connu et moins travaillé par les opérateurs. Le territoire rural et montagnard qui compose le Parc rend difficile la mise en œuvre d'actions sur la mobilité rurale, qui reste la part la plus importante de la consommation énergétique du territoire.

Les actions d'information sont à maintenir, voire à accentuer, pour conserver les bonnes pratiques mises en œuvre et en développer de nouvelles. L'enjeu se trouve aujourd'hui dans l'émergence et la massification des projets sur les 2 thématiques : énergie et déchets.

5. Préconisations pour la nouvelle Charte

Rappel : Ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- Consolider les outils et moyens mis en œuvre (voir les exemples de réalisations et ce qui adviendra en termes de politique publique) et aider les acteurs du Parc à en bénéficier
- Continuer de sensibiliser sur le nécessaire croisement, en amont de la localisation des projets, des enjeux de patrimoine et de développement des énergies renouvelables dans une réflexion territoriale (qui peut ignorer les limites administratives)

- Les alternatives (dont le potentiel biomasse), mériteraient d'être évaluées et portées à connaissance
- Engager des projets concernant les spécificités de la mobilité rurale en connexion avec le maillage urbain, qui représente une part importante des consommations énergétiques
- Avancer davantage sur les propositions de rénovation des logements et des bâtiments en tenant compte des spécificités locales
- Habitat en centre-village à remettre en phase avec les attentes de qualité de vie actuelle ; partager les bonnes pratiques liées aux contraintes de chantiers (acheminement des matériaux, des outillages dans les lieux étroits ?)
- Tenir compte des besoins de rénovation en vue du confort d'été (innovation, solutions fondées sur la nature ?)
- S'emparer du sujet des éco-matériaux pour des travaux de rénovation ayant un fort impact en énergie grise
- Poursuivre le projet d'économie circulaire entre les agriculteurs et les intercommunalités pour réutiliser le broyat produit par la gestion des déchets verts des collectivités (CASA / Terre de liens)
- Étudier les opportunités de réseaux de chaleur (biomasse ou géothermique) notamment grâce à l'outil cartographique EnRezo et l'accompagnement de la mission Cap'Ther 06 du Département des Alpes-Maritimes
- Mettre en place une sensibilisation auprès des acteurs sur les filières et solutions existantes de valorisation des déchets professionnels (surtout sur la gratuité des déchetteries professionnelles pour les artisans du bâtiment) et communiquer sur l'offre des artisans locaux très peu lisible pour les habitants alors qu'ils sont présents et de bonne qualité
- Travailler sur les sujets de chaleur renouvelable (citoyenne) et toutes les actions qui y sont associées (gestion forestière, filière bois). Faire référence aux enjeux de gouvernance et d'appropriation par le territoire des projets d'EnR (au même titre que les enjeux patrimoniaux et paysagers listés) et développer les projets citoyens (en lien avec Énergie partagée)

- Préciser le rôle à jouer par ce territoire au sujet des microplastiques (des matériaux chimiques à renouveler : canalisations ou déshuileur/débourbeur, habitats en bord de rivière, santé/environnement, etc.), de l'économie circulaire. Quels acteurs, à quelles échelles, quels points de travail sur le territoire rural ?
- Mettre en avant la sobriété énergétique et la réutilisation des matériaux afin de baisser la production, concentrer les efforts sur la rénovation énergétique
- Améliorer l'obtention à l'échelle du Parc d'une liste d'indicateurs de suivi/évaluation en lien avec les sources de donnée.

9.6. ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 - Répondre au besoin de développement sans hypothéquer les atouts environnementaux et la dimension sociale

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027

La forme dominante de l'habitat dit traditionnel consiste en un habitat regroupé, soit au flanc des vallées soit perché (Cf. Art. 18 et 19) ; des villages anciens présentent une cohérence forte, par leur organisation très compacte et par l'unité des matériaux employés. L'enjeu est à la fois de conserver le caractère tout à fait exceptionnel de ces villages et d'organiser les possibilités d'un développement maîtrisé, qui permette un renouveau des populations, en répondant aux nouvelles exigences de l'habitat.

Les implantations nouvelles au cours des 30 dernières années résultent surtout de la forte pression urbaine exercée sur le littoral. Les actifs qui s'éloignent des grands pôles d'emplois urbains recherchent à la fois un prix du foncier plus accessible, ou un loyer plus modéré, et un cadre de vie de meilleure qualité, au prix de mouvements pendulaires importants. Cette périurbanisation est fortement consommatrice d'espaces naturels ou d'anciens terrains agricoles, portant ainsi atteinte aux fonctionnalités et à la valeur biologique de la nature ordinaire. Localisée essentiellement sur la frange Sud et Sud-Est du territoire du Parc, elle se matérialise par des lotissements constitués de maisons individuelles, qui répondent uniquement à une fonction résidentielle, sans la moindre mixité avec des activités.

Les formes d'habitat standardisées, où domine le style « néoprovençal », banalisent les paysages, par contraste avec la force d'image des villages groupés, la variété d'ambiances de leurs ruelles, de leurs espaces publics et la richesse de texture des matériaux traditionnels accrochant la lumière.

Les déplacements sont dépendants d'un réseau exclusivement routier et peu connecté ; la voiture est le mode de transport dominant. Les phénomènes d'engorgement sur les communes limitrophes en lisière Sud du Parc s'accroissent, l'offre de transport en commun est insuffisante. Il ressort un besoin de mieux connaître la demande des habitants et de développer des solutions innovantes. Les migrations pendulaires des actifs sont en particulier à limiter par la création d'emploi sur le territoire.

La Surface Agricole Utile (SAU) sur les Préalpes d'Azur est de 21 700 ha, soit 22% de la superficie du territoire. Les terres labourables sont peu nombreuses et recherchées. Le reste est constitué de surfaces toujours en herbe, supports de l'activité d'élevage. En réalité, les espaces pâturés concernent davantage que les 21 000 hectares recensés par le Recensement Général Agricole 2000. Le pâturage extensif porterait plutôt sur les deux tiers du territoire, avec des surfaces pâturées en zones boisées.

L'agriculture est le support d'enjeux essentiels comme l'alimentation, la conservation des continuités écologiques, la biodiversité, les paysages, la culture ou encore la gestion des risques. Les espaces agricoles sont cependant menacés. Les franges sud et intermédiaire subissent une pression foncière qui fragilise la pérennité des surfaces au profit d'espaces artificialisés. Au nord du territoire, c'est le déclin économique et démographique des villages qui a des répercussions sur la démographie agricole.



Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **RÉPONDRE AU BESOIN DE DEVELOPPEMENT SANS HYPOTHÉQUER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET LA DIMENSION SOCIALE** se découpe en 4 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 14 – Promouvoir des formes urbaines économes en espace favorisant la vie sociale et le dynamisme économique des centre-bourgs
- Article 15 – Promouvoir des démarches de qualité architecturale préservant le caractère exceptionnel des villages
- Article 16 – Expérimenter une politique de déplacement exemplaire en milieu montagnard reculé
- Article 17 – Préserver la vocation agricole des terres

Objectifs « On aura réussi si » :

- Les aménagements villageois/péri-urbains ont limité le mitage et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à enjeux économique, paysager ou environnemental
- La zone de la lisière Sud a fait l'objet d'attentions particulières, de modes de gestion vertueux, voire de requalifications
- Les constructions nouvelles ou les rénovations ont permis de préserver le caractère exceptionnel des villages
- Le trafic routier a diminué
- Le taux d'emploi sur le territoire a augmenté
- Des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle ont vu le jour
- La surface et la qualité des espaces à vocation agricole et/ou pastorale ont été stabilisées ou augmentées
- Les surfaces identifiées et potentielles pour l'agriculture par le plan de Parc sont restées exploitées ou le sont devenues.



Questions évaluatives

Les moyens engagés ont-ils permis d'éviter le mitage et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à enjeux économique, paysager ou environnemental ?

Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre la préservation du caractère exceptionnel des villages ?

Les moyens déployés ont-ils permis de développer de l'emploi local ainsi que des actions de mobilité spécifique pour le territoire rural ?

Le foncier agricole a-t-il été préservé sur le territoire des Préalpes d'Azur ?

2. Les facteurs d'influence sur la période de mise en œuvre

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs.

On peut citer, sans être exhaustif :

- Un cadre réglementaire en évolution déjà avant la Charte, puis pendant :

- **Antérieurement à la Charte du Parc, qui continuent d'avoir des effets :**

1. La loi Paysage de 1993
2. La loi du 2 février 1995 dite loi "Barnier" ; cette dernière permet aussi de mieux gérer les paysages le long des grandes infrastructures (1% paysage)
3. La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes 2003
4. La loi Montagne
5. Le classement du site des Baous
6. La convention européenne du Paysage -2000
7. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain 2000
8. La loi d'orientation agricole (2010)
9. La loi sur le développement des territoires ruraux 2005 : exigences et outils (tels que l'aménagement foncier rural).

- **Loi ALUR 2014** : devoir de planification en termes de qualité paysagère, intégrée dans les SCOT, PLU, et cartes communales. Obligation d'Objectifs de Qualité Paysagère dans les SCOT

- **Loi de modernisation** de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles 2014 : compatibilité SCOT/Chartes de parc
 - **Loi LCAP (2016)** : remplacement des ZPPAUP par les Sites Patrimoniaux Remarquables, et ajustement des périmètres autour des monuments historiques
 - **Loi 2016 biodiversité et paysage** (renforce le principe Éviter Réduire Compenser les impacts, introduit la notion d'impacts cumulés)
 - **Loi Elan 2018** qui assouplit SRU2000 et apporte des précisions sur l'urbanisme et la gestion économe des espaces
 - **Loi Climat et Résilience (2021) et ses décrets d'application** : qui posent le concept du zéro artificialisation nette, facilitent la végétalisation des façades et toitures (23.12.22), précisent la mise en demeure facilitant les réhabilitations en zones d'activités économiques (22.12.22) précisent les leviers du SRADDET pour la gestion économe et la lutte contre l'artificialisation des sols (29.04.22), précisent la protection forte de certaines zones au titre de la stratégie nationale des aires protégées (12.04.22).
- Des attentes et pratiques sociétales influençant le dynamisme villageois :
- À la recherche d'habitat léger ou insolite dans les milieux naturels (possiblement renforcée par la crise COVID) ;
 - À la captation de potentiel immobilier résidentiel au profit d'hébergements touristiques plus ou moins occupés (voir aussi OS9).
- Des moyens contraints à la qualité architecturale et à l'intégration paysagère par le contexte économique
- Une augmentation des prix de l'énergie et des carburants : cet aspect influence les choix de localisation résidentielle, les besoins de mobilité collective
- Le développement de l'ingénierie pour les territoires ruraux (Agence Nationale de Cohésion Territoriale, Agence06, en plus du CAUE06)

- **En matière de foncier agricole**, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur soutient les Parcs naturels régionaux et porte une attention particulière sur les espaces où l'enjeu agricole est reconnu. Le Fonds Régional d'Intervention Foncière Agricole permet d'accompagner l'animation foncière, la restructuration parcellaire, la résorption des friches spéculatives, l'orientation d'un maximum d'opportunités foncières vers l'installation de jeunes agriculteurs

- Le confinement (pandémie COVID-19)

- Recours massif au télétravail qui a permis d'inscrire la pratique dans les habitudes et qui modifie les enjeux de mobilité/équipements sur les territoires
- Changement de regards sur l'agriculture et l'alimentation ; intérêt croissant pour la production locale
- Mutation des résidences secondaires en résidences principales qui reste à confirmer dans le temps.

- Les subventions publiques

Le Fonds Régional d'Intervention Foncière Agricole soutient l'animation foncière et la préservation des terres agricoles.

L'ADEME pour la transition écologique sous toutes ses formes.

- **La prise de conscience accrue du changement climatique** : répondre au besoin de développement sans hypothéquer les atouts environnementaux (titre de l'orientation) impose de questionner le développement dans son lien à certaines ressources : le cadre législatif (notamment loi climat et résilience) et le SRADDET, orientent les modes d'aménagement pour le développement des territoires ; il s'agit de trouver les arbitrages entre les différentes politiques publiques.



3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orient Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- **Mise en place d'une commission avis/cadre de vie** : pour formuler les avis demandés au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (selon le code de l'environnement les avis formulés par le Parc sont uniquement consultatifs). L'objectif est de faciliter l'ambition d'intégration paysagère et environnementale des documents d'urbanisme ou des aménagements, et la préservation du foncier naturel, agricole et forestier, en privilégiant les « porter à connaissance » préconisations vertueuses en amont des projets
- **Prise en charge du covoiturage** quotidien par CASA, CAPG et CCAA. Création de 3 parkings de covoiturage par le département (Grasse, Gilette et Saint-Cézaire-sur-Siagne) et de 5 parkings de covoiturage en projet (Saint-Vallier-de-Thiey, Spéracèdes et 3 à Grasse)
- **Prêt de vélos électriques** aux habitants et salariés, boxyclettes de la CAPG, prêt de vélos électriques longue durée (« la CASA du vélo »)
- **Étude de faisabilité et d'apaisement de l'itinéraire cyclable de la route des balcons d'azur** (Département 06, en cours)
- **Initiatives notables dans le cadre de la planification (documents d'urbanisme)**
 1. Modification du PLU de Grasse (2023-2024) : Intégration de la nature en ville, avec des objectifs alignés sur les indicateurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (10m² d'espaces verts par habitant, et un arbre pour trois habitants pour garantir une qualité optimale de l'air en ville), dont la mise en place d'emplacements réservés pour la création d'espaces aménagés végétalisés et l'accès à moins de 300 m d'un espace vert ; une protection spécifique des paysages agrestes (81.4 ha de protection de paysages agrestes identifiés, en plus, depuis le premier PLU) , notamment dans la lisière sud du Parc
 2. PLU de Saint-Cézaire-sur-Siagne : mise en place d'une approche innovante pour préserver les corridors écologiques (dite en « pas japonais »).



- **Aboutissement en mai 2016 de la procédure de classement par l'Etat pour le Site Calern Caussols** : Cette action contribue à la protection des paysages exceptionnels et à la préservation du patrimoine architectural et naturel, essentiel pour maintenir l'identité des villages du Parc
- **Communication et information** : la sensibilisation aux énergies renouvelables et aux paysages en transition, ainsi que les « Educ'tours » sur le solaire, visent à intégrer les nouvelles technologies de manière harmonieuse avec l'architecture et les paysages locaux.
- **Programmes d'actions sur le foncier agricole** : en collaboration avec la SAFER, le PNR, la CASA, et la MNCA, ces programmes visent à préserver et valoriser le foncier agricole et naturel. Ils incluent des études territoriales, la gestion des friches, et l'accompagnement des communes, soutenus par des financements tels que le FEADER
- **Caractérisation et animation des propriétaires fonciers privés** : cette action, portée par le Conseil de Développement du Parc, vise à sensibiliser les propriétaires à mettre à disposition leur foncier agricole, renforçant ainsi la vocation agricole des terres
- **Création d'espaces tests agricoles** : ces espaces offrent un soutien aux agriculteurs en test, avec des lieux dédiés et des groupes d'appui locaux, encourageant ainsi l'installation de nouvelles exploitations agricoles et la préservation des terres agricoles du territoire



- **Création d'un guide** : ce guide vise à favoriser le respect de l'architecture des villages lors de l'installation de panneaux solaires
- Création d'une zone agricole protégée à Saint Jeannet : c'est une démarche proactive pour protéger les terres agricoles garantissant leur vocation agricole à long terme
- **Création d'un poste de conseiller foncier** : une convention a permis la création d'un poste de conseiller foncier dédié au secteur du Parc au sein de la SAFER dont la mission est de maintenir le foncier agricole ; financé initialement par la Région pour trois ans, puis en autofinancement par la SAFER
- **Lancement d'une plateforme** dédiée au foncier agricole, accessible via <https://foncier.parc-prealpesdazur.fr>, qui a été mise en place pour centraliser les informations et les initiatives en matière de foncier agricole. Cependant, elle nécessite une animation renforcée pour être pleinement efficace.

Chiffres clés/indicateurs

Total des avis depuis 2017 : 183 avis rendus par le Parc concernant les documents d'urbanisme ou les projets ayant un impact environnemental, conformément à l'article L1222-1 du Code de l'environnement. Ces avis sont cruciaux pour orienter les projets vers une utilisation économe des espaces, en privilégiant la préservation du caractère des centre-bourgs tout en limitant l'étalement urbain (préservation du foncier agricole, des milieux naturels, faciliter la mobilité, etc.).

Nombre d'habitants qui travaillent en dehors du territoire : 67%

Évolution de la part d'utilisation de véhicule individuel motorisés des actifs occupés : 87% en 2009 à 88% en 2020. La voiture individuelle reste le mode de transport prépondérant des actifs.

Évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) : la Surface Agricole Utile a diminué de 10% entre 2010 et 2020, selon le Recensement Général Agricole (RGA) 2020.

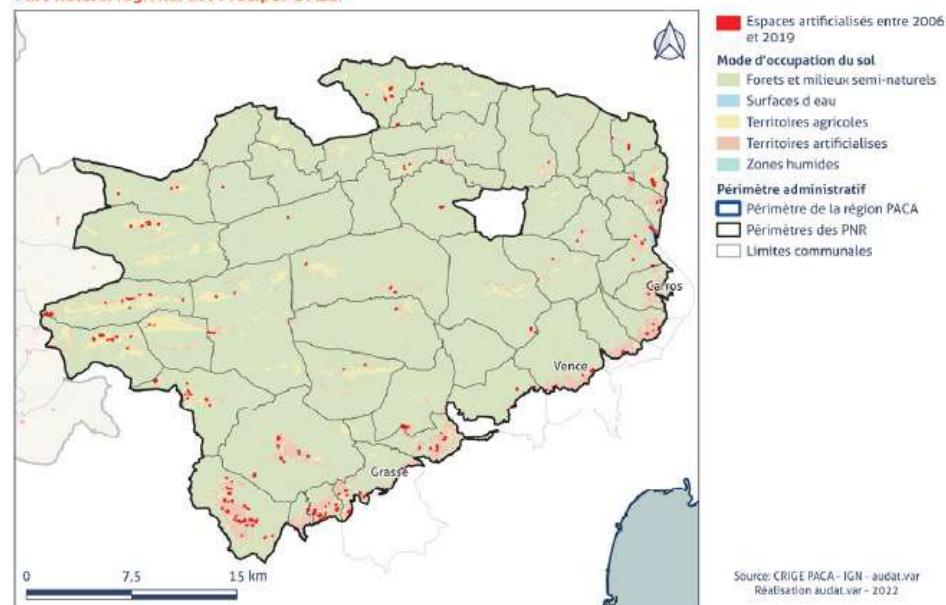
Les flux domicile travail sont nombreux, quotidiens, avec un usage de la voiture prépondérant. Bien que l'offre alternative se soit multipliée : Service de transport à la demande (ici là dès 2009 à la CA Sophia Antipolis, offre de covoiturage, pistes cyclables, promotion des mobilités douces, les modes alternatifs à l'autosolisme ne progressent pas.

Consommation d'espace entre 2006 et 2019

Source : LE PNR PRÉALPES D'AZUR & LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE *Éléments d'observation et d'analyse dans les PNR - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (lien au SRADDET) - Parution 2023*

Mode d'occupation du sol

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



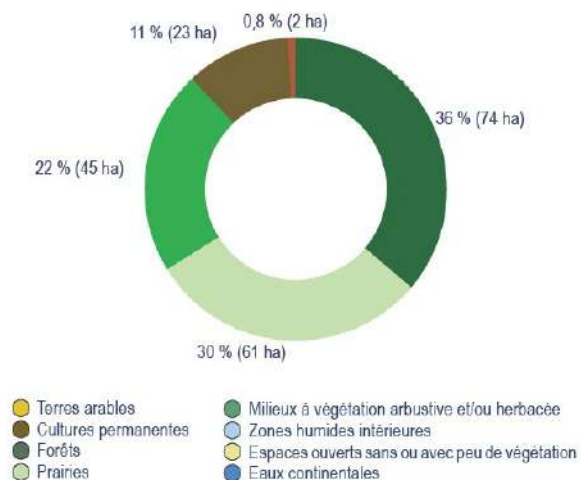
205 hectares en 13 ans, soit une consommation moyenne de 16ha/an, inégalement répartis sur le territoire.

En cours :

- Le diagnostic de la Charte qui permettra peut-être d'affiner ces chiffres sur une autre plage de temps
- Les travaux nationaux pour la réalisation de l'Occupation des Sols à Grande Échelle, qui doit permettre le suivi de la consommation foncière puis de l'artificialisation des sols, qui ne seront pas disponibles avant fin 2025 pour les Alpes Maritimes.



Origine des espaces consommés entre 2006 et 2019



58% d'espaces naturels et semi-naturels

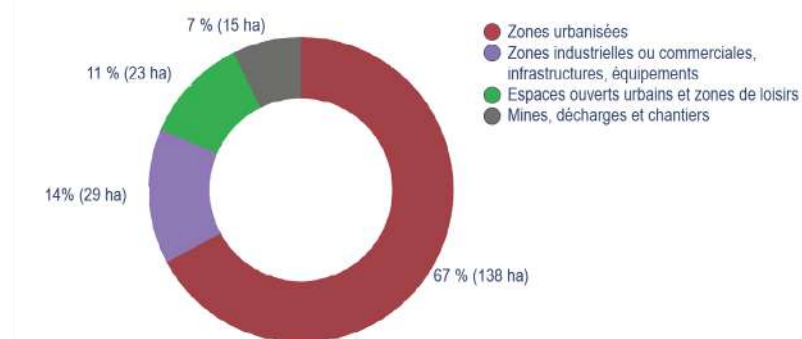
42% d'espaces d'intérêt agricole (en considérant les prairies). Concernant les terres cultivées - 25 ha (11,8%), la consommation a particulièrement affecté les cultures permanentes (ex : vergers)

À noter : c'est le cas aussi depuis 2019 pour 85 hectares de photovoltaïque au sol (et 43 en projet) ; au terme des décrets liés à la loi climat et résilience, ces surfaces ne sont pour autant pas considérées des surfaces artificialisées au sens de l'objectif Zéro Artificialisation Nette instauré en 2021.

Source : LE PNR PRÉALPES D'AZUR & LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE Éléments d'observation et d'analyse dans les PNR - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (lien au SRADDET) – Parution 2023



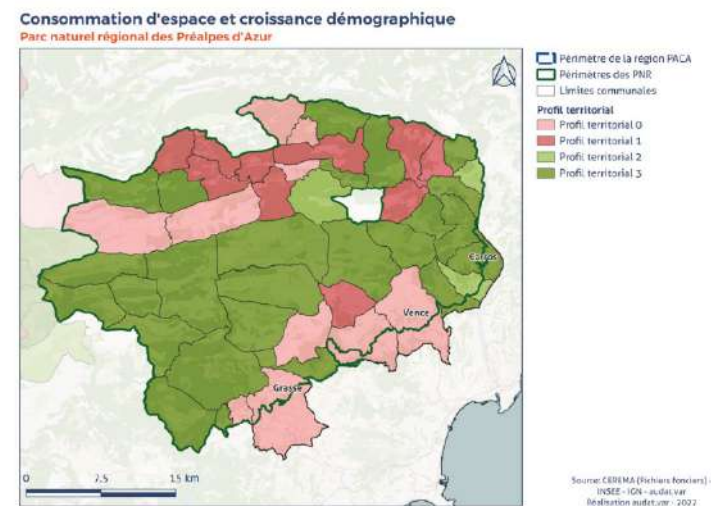
Destination des espaces consommés entre 2006 et 2019



Source : LE PNR PRÉALPES D'AZUR & LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE Éléments d'observation et d'analyse dans les PNR - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (lien au SRADDET) – Parution 2023

Lien entre démographie et consommation de l'espace (2008 – 2018)

Source : LE PNR PREALPES D'AZUR & LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE Éléments d'observation et d'analyse dans les PNR - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (lien au SRADDET) – Parution 2023



- Les communes qui perdent des habitants (profil 0) plutôt situées au nord du territoire et au sud
- Les communes qui connaissent une consommation d'espace relativement importante au regard de leur croissance démographique (profil 1)
- Les communes relativement bien équilibrées (profil 2)
- Les communes qui connaissent une consommation d'espace modéré au regard de leur croissance démographique importante (profil 3).

Entre 2008 et 2018

- 1 800 habitants supplémentaires, soit +167 habitants par an
- Taux de croissance annuel moyen est de 0,78%, une des plus fortes pour les PNR de PACA
- La lisière connaît croissance de à 5% à +15%
- Dans la vallée de l'Estéron (rose et rouge) : la consommation foncière augmente plus vite que la croissance démographique
- En intermédiaire (dominante (dominante de couleur verte) : la consommation foncière est modérée au regard de la croissance démographique.



4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Les actions engagées sont pertinentes au regard des attentes formulées dans la Charte.

Le Parc a mis en place les moyens d'apporter un dialogue supplémentaire en amont des projets d'urbanisme et d'implantation des aménagements, afin de limiter la consommation foncière, de préserver les enveloppes villageoises et de veiller en particulier aux zones paysagères, naturelles et agricoles emblématiques, prioritaires du Plan de Parc. En particulier, des outils d'accompagnement des communes sur le développement des projets solaires autour du poste source ont été proposés mais n'ont pas bénéficié aux 4 projets déjà engagés administrativement à la décision de créer le poste source. Bien que cela réponde à la Charte, l'attente pour les porteurs de projets et les communes n'a pas pu être démontrée. C'est la question de l'intégration des antennes mobiles qui a suscité le plus de sollicitations spontanées des communes : ce sujet n'était pas sur le devant en 2012.

Les actions engagées par le Parc et les partenaires en matière de relocalisation de la production agricole et de sensibilisation au foncier agricole vont dans le sens de la protection des espaces agricoles et pastoraux, elles relèvent de la planification et d'actions d'animation/sensibilisation.

Aucune expérimentation n'a pu être engagée spécifiquement pour la mobilité montagnarde. Les résultats sur une éventuelle disparité du recours aux solutions de co-voiturage proposées par le EPCI n'ont pu être analysés pour évaluer si d'autres initiatives sont requises.

Peu de démarches spécifiques relatives à la qualité architecturale du bâti mais l'Etat est impliqué pour les sites classés ; il n'a pas été possible de mesurer l'action du CAUE (interventions ponctuelles à la demande de certaines communes, mais rarement au nord de la lisière). Enfin le Parc a produit un guide de manière concerté avec les acteurs compétents concernant l'intégration des panneaux solaires en toiture.

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Les documents d'urbanisme qui sont révisés répondent aujourd'hui aux mêmes exigences de sobriété foncière que la Charte du Parc (voir les évolutions réglementaires dans les facteurs d'influence).

Des PLU présentent des dispositions originales (« pas japonais » pour Saint-Cézaire-sur-Siagne, structures agrestes PLU Grasse, Site Patrimonial Remarquable pour Le Bar sur Loup).

Les sites classés jouent leur rôle de préservation des paysages et de prévention du mitage. À souligner que la superposition des cadres relatifs à la maîtrise de l'urbanisation est plus complexe dès lors qu'on aborde la DTA, la loi montagne et leur prise en compte dans les SCOT et les PLU. Un contexte plus complexe pour les décideurs locaux. Le SCOT est un document intégrateur qui permet de coordonner les différents cadres.

La prise en compte des cadres réglementaires nécessite des arbitrages (exemple pour le développement d'énergies renouvelables en intégrant la biodiversité et les paysages) et questionnent les modes d'arbitrages pour considérer les tensions à gérer localement.

La préservation du foncier agricole et pastoral est un enjeu majeur des politiques agricoles locales. On retrouve notamment le sujet au cœur des 4 PAT intercommunaux en cours sur le département. Il en découle des actions telles que le projet d'Agence foncière agricole de la CAPG qui se dessine actuellement (une instance locale de concertation sur les projets agricoles).

Une équipe de Projet Local (Département/Préfecture) cherche à rationaliser les antennes de téléphones mobiles dans la zone « rurale » concernée par le New deal. Mais le cadre réglementaire n'incite pas les opérateurs à limiter le nombre d'équipement pour les communes de la lisière et limite le suivi/anticipation des nouveaux équipements (marché concurrentiel et procédure d'urbanisme simplifiée qui limite la capacité d'actions des élus), et ne facilite pas la concertation préalable (suivi des nouvelles antennes).

Efficacité : Est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les résultats mesurables restent limités et il reste plus facile d'identifier ce qui détonne, de ce qui est bien intégré.



En tout cas, quelques lotissements et équipements peu concertés, participent à une banalisation paysagère insidieuse, mais potentiellement irréversible.

Sinon, ce sont les centrales photovoltaïques au sol, qui génèrent de nouveaux paysages liés à la relocalisation de la production d'énergie, qui ont suscité des réactions de la population : amplitude des défrichements, paysage subi plutôt que paysagé vécu.

En matière de mobilité, les actions menées (bornes électriques, covoiturage, transport à la demande, prêt de vélos) n'ont pas encore permis de réduire significativement les déplacements quotidiens liés au travail et au tourisme. Ces actions, à l'échelle des EPCI montrent des résultats plus significatifs en zone urbaine dense qu'en zone rurale du PNR.

Quant à la Surface Agricole Utile (SAU), elle a diminué de 10% entre 2010 et 2020, ce qui montre que l'objectif de maintenir ou d'augmenter ces surfaces n'a pas été atteint. Mais les causes ne sont pas uniquement foncières (conditions de travail, renouvellement des générations – Voir OS2). Il faudrait comparer à un territoire équivalent pour évaluer la dynamique des Préalpes. Des actions fortes telles que la création de la ZAP de Saint-Jeannet permettent de protéger les surfaces restantes de manière durable.

Efficiace & Viabilité : Les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Le Parc naturel régional est rarement associé en amont des projets, malgré les engagements des collectivités dans la Charte. Il est donc crucial de continuer à valoriser les atouts du territoire (paysages, biodiversité, patrimoine bâti, milieux naturels agricoles et forestiers) et de proposer des solutions pour optimiser l'intégration des projets, souvent à moindre coût. Il est également légitime de se demander si toutes les alternatives ont été suffisamment examinées pour certains projets d'aménagement, afin de garantir une meilleure efficacité des ressources engagées et une viabilité à long terme.

Points forts

- Le programme LEADER permet d'expérimenter des solutions de mobilité en milieu montagnard, en lien avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité désormais structurées (dossier CCAA hors PNR)
- Des actions concrètes ont été mises en place, telles que le développement d'un réseau de bornes de recharge couvrant l'ensemble du territoire, l'achat de véhicules électriques par les communes et intercommunalités, et le développement du tourisme à vélo initié par le département

- Le cadre de vie et les paysages du territoire sont des atouts précieux pour promouvoir de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de préservation environnementale
- Le territoire a démontré une grande réactivité pour mobiliser des financements sur les questions de foncier agricole, profitant notamment des opportunités offertes par les anciens programmes FEADER et d'autres dispositifs régionaux.

Points faibles

- La réorganisation des Autorités Organisatrices de Transports a conduit à prioriser les actions dans les zones urbaines denses, contrastant avec les besoins spécifiques des zones rurales du Parc
- Le cadre de vie et le paysage nécessitent un temps important de concertation pour mobiliser élus et citoyens autour de bonnes pratiques, ce qui peut retarder la mise en œuvre des projets
- Le foncier agricole disponible est rare, et souvent morcelé, rendant difficile sa gestion et nécessitant des moyens importants pour l'animation, la sensibilisation des propriétaires et la création d'associations foncières.

5. Préconisations pour le nouveau projet de Charte

Rappel : Ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- Définir une vision partagée et cohérente des enjeux de mobilité douce entre les intercommunalités, adaptée aux principaux axes domicile-travail pour expérimenter des solutions adaptées entre le territoire rural et les points desservis régulièrement
- Pour faciliter la cohérence et la recherche de compromis entre les nombreux enjeux qui peuvent toucher un site

Exemple donné de la cascade du Végay – Protégée au titre des paysages mais revêt également plusieurs enjeux qui mettent en jeu le débit réservé (maintenir les milieux et espèces inféodées), le rôle de filtration de la forêt en lien avec les périmètres de protection des captages

- Renforcer les « porter à connaissance » en amont des projets pour faciliter la cohérence des différentes injonctions réglementaires, et proposer des arbitrages éclairés quand il y a des paradoxes
- Permettre la concertation, le croisement des regards (ex : comité de suivi des projets photovoltaïque animé par la DDTM) en amont des arbitrages
- Eau agricole : renforcer la connaissance de l'utilisation de l'eau sur le territoire et des besoins pour l'agriculture et le pastoralisme dont la réalisation d'une cartographie des surfaces irriguées/irrigables ou surfaces ayant accès à l'eau pour appuyer la protection de ces surfaces (+ réseaux d'eau utilisés, prix, etc.) – D'une manière générale agir sur tout ce qui conditionne le maintien des exploitations (conditions de travail, prix des intrants, transmission)
- Renforcer l'animation en faveur de la mobilisation de foncier agricole : biens vacants et sans maître pour les communes, détecter l'intérêt d'aménagement foncier (Associations Foncières Agricoles ou Pastorales, Réorganisation parcellaire par exemple) en lien avec la Commission Départementale d'Aménagement Foncier
- Avec le développement de nouvelles centralités (Gréolières, Roquesteron, etc.) les modalités d'implantation des commerces et services en lien avec mixité de l'habitat et des mobilités douces méritent d'être posées. Notamment évaluer/anticiper les intérêts et limites quand les projets cherchent à structurer l'implantation de commerces et services à l'extérieur des bourgs ?





9.7. ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 – Préserver et anticiper les paysages de demain

1. Contexte et objectifs de l’Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l’élaboration de la Charte 2012-2027

Le paysage est une résultante de l’économie et des modes de vie au fil du temps (conditionné par un contexte hydro géomorphologique). En 2012, les enjeux du territoire mis en avant sont :

- Le lien étroit du paysage avec le devenir de l’agriculture et du pastoralisme (en relation avec la nature de la biodiversité)
- Les formes originales d’organisation des espaces bâtis, porteurs de valeur culturelles fortes, soumises au risque de banalisation, selon la maîtrise de l’urbanisation ; avec l’enjeu de veiller à la conservation des silhouettes villageoises, au respect des emprises et à la qualité de restauration du bâti.

La valeur exceptionnelle du territoire est déjà reconnue pour de grands sites naturels et des sites classés ; mais l’enjeu des Préalpes d’Azur est loin de se limiter aux sites exceptionnels. La Directive Territoriale d’Aménagement des Alpes Maritimes liste au titre des paysages et milieux caractéristiques des éléments naturels tels que les crêtes calcaires des Préalpes de Grasse, les karsts d’altitude, grottes, dolines, gorges et clues. L’aménagement des terres agricoles leur confère parfois une forte valeur tant paysagère que culturelle (identitaire) : exemple des terrasses de culture ou des paysages agro-pastoraux.

La maîtrise de l’évolution des côteaux du piémont sud ou de la rive droite de la vallée du Var est un enjeu paysager fort, y compris pour les agglomérations du littoral dont les Préalpes d’Azur constituent un cadre naturel de proximité sur fond de haute montagne. La collaboration avec les intercommunalités sur les documents de planification est essentielle.

L’approche par le plan de paysage (outil instauré en 1995) est présentée comme une méthode efficace en matière d’implication des élus, habitants et acteurs locaux en termes d’appropriation, de vision partagée.



Le Paysage n’est pas statique. Il ne doit pas être réduit à une image du patrimoine/une esthétique mais perçu comme le fruit d’une politique d’aménagement et de développement du territoire. Aussi le paysage est un « projet » qui peut et doit être défini. Il nécessite un ensemble d’actions convergentes pour des processus plus vertueux.

Ainsi d’autres orientations de la Charte concernent plus ou moins directement le Paysage comme la « Trame verte et bleue » pour enrayer la perte de biodiversité (OS1), le maintien de l’agriculture indispensable au maintien des paysages (OS2), répondre au besoin de développement sans compromettre la valeur paysagère par les formes urbaines et les choix architecturaux (OS6).

Les objectifs à atteindre

L’orientation stratégique **PRÉSERVER ET ANTICIPER LES PAYSAGES DE DEMAIN** se découpe en 2 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 18 – Comprendre les mécanismes de transformation des paysages et consolider les repères identitaires
- Article 19 – Garantir une protection des paysages emblématiques et une gestion maîtrisée des paysages

Objectifs « On aura réussi si » :

- Des repères identitaires (valeurs partagées) ont été identifiés sur le territoire
- Ces repères ont été partagés avec les décideurs de l’aménagement ainsi que les enjeux et moyens de préserver ces éléments patrimoniaux
- Les zones emblématiques du Plan de Parc et les villages groupés et perchés de caractère ont été préservés
- Les points noirs paysagers, dont les portes d’entrée du territoire ont fait l’objet d’un traitement
- La signalétique a été mise en conformité réglementaire.

NB : c’est l’orientation stratégique 6 qui traite des formes urbaines et de la qualité architecturale des projets.

Questions évaluatives

Les moyens engagés et les actions mises en œuvre ont-ils permis :

- De déterminer les repères identitaires ?
- D'encourager la mise en œuvre de mesures de préservation de ces repères identitaires ?
- De préserver les zones emblématiques et les villages groupés ou groupés perchés ?
- De traiter les points noirs paysagers ?
- De mettre la signalétique en conformité avec le cadre réglementaire ?

2. Les facteurs d'influence sur la période

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs.

On peut citer, sans être exhaustif :

- Un cadre réglementaire

- Pour cette orientation stratégique, c'est principalement la Loi Montagne (1985 et évolutions - décret 2004 et 2016) qui prend en compte les enjeux spécifiques des territoires de montagne. La « loi Montagne 2 » de 2016 reprend les dispositions de 1985 en les inscrivant dans un cadre de développement durable. Elle réaffirme leur spécificité par rapport aux autres territoires ruraux et impose de nouvelles mesures de modernisation, allant de l'accès aux soins au soutien de l'emploi, en passant par la simplification des procédures relatives aux unités touristiques nouvelles
- Mais il convient de mentionner également la politique des sites, attachée à la protection des paysages, qui vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Au fil des décennies, cette politique est passée du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites
- La loi d'accélération pour la Planification des énergies renouvelables (2023) dont les délais sont trop serrés pour faire une concertation aboutie en lien avec les paysages, et qui évoque la notion de terres incultes pour protéger le foncier agricole sans évoquer le rôle de la biodiversité ordinaire que ces dernières constituent

OS 7

- Voir également tout le contexte réglementaire détaillé dans l'Orientation stratégique n°6

- La tendance sociétale de recherche d'habitat (ou d'accueil touristique) insolite, plus ou moins isolé, réversible, immergé dans les milieux naturels. Cette tendance peut entrer en conflit avec les objectifs de préservation des paysages et nécessite une régulation pour éviter la prolifération de constructions non conformes aux exigences paysagères et architecturales du Parc ; des limites sont déjà posées par le code de l'environnement ou de l'urbanisme cependant

- Le développement de la téléphonie mobile et des antennes : le déploiement d'infrastructures télécom, notamment dans les zones rurales, a été encouragé par le New Deal Mobile ; la couverture 4G est pratiquement achevée. L'arbitrage entre « le moins d'antennes possible », « la meilleure intégration paysagère », « le moindre impact sur les milieux naturels » n'est pas aisé. L'installation d'antennes 5G (champ de la libre concurrence) s'amplifie actuellement et devra être soigneusement intégrée

- Le contexte économique qui contraint les moyens que les porteurs de projet peuvent dédier à la qualité architecturale et à l'intégration paysagère.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientation Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

• Participation et sensibilisation des habitants :

Cette thématique a fait l'objet, sous le thème « Petites Fabriques du Paysage »

1. de programmes scolaires
2. de « Rendez-vous du Parc » ouverts à un large public
3. de concertations, organisées par exemple autour du Plan Paysage, des enjeux d'organisation de la fréquentation du Col de Vence, et du Schéma d'Interprétation du Patrimoine pour impliquer les acteurs locaux et les habitants dans la préservation des paysages locaux.

4. de formations à la Reconstitution Photographique (Veilleurs du Paysage) : Une formation spécifique a été développée pour permettre aux habitants de participer activement à la surveillance des transformations paysagères grâce à la photographie.
 - **Plan de Paysage CASA (2016)** : ce plan a été élaboré pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) afin de prendre en compte le paysage dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace
 - **Plan de Paysage du PNR (2018)** : le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a également développé son propre plan de paysage pour valider les patrimoines identitaires et prioriser les actions opérationnelles en lien avec les attendus de la Charte du Parc
 - **Guide illustré pour l'Intégration des Panneaux Solaires en Toiture** : un guide a été développé pour garantir que les installations solaires sur les toitures respectent l'esthétique traditionnelle des villages et s'intègrent harmonieusement dans le paysage
 - **Schéma d'Interprétation des Patrimoines du Parc (2018)** : un outil d'aide à la décision à destination de tous les gestionnaires du territoire. Il propose **une « traduction » collective des patrimoines** du Parc, pour révéler leur sens, mettre en lumière leur importance historique et éclairer ce que le public ne peut voir ou comprendre d'un simple regard. Il guide la conception de médias d'interprétation et vise à amplifier l'appropriation par les acteurs, les habitants, les visiteurs de ce patrimoine commun (pour le préserver et le valoriser)
 - **Signalétique**
 1. Un guide technique, pratique et un memento ont été créés pour accompagner les communes à la mise en place d'une signalétique respectueuse du cadre paysager
 2. Accompagnement des communes à la mise en place d'un schéma directeur de signalétique (Gattières, Valderoure, Saint-Jeannet, et Séranon. Deux d'entre elles ont abouti en mettant en œuvre la charte graphique ; le Bar sur Loup a testé un service payant expérimenté par le Parc (mais le projet n'a pas été mis en œuvre et le PNR n'ayant pas pu maintenir un tel service en interne)

3. Des avis ont été formulés sur les RLP de la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA), de Saint-Vallier-de-Thiery, et le suivi a été assuré pour Cabris et Spéracèdes

- Mise en place d'une commission d'élus « avis-cadre de vie » pour assurer le suivi des avis pour lesquels le Parc est sollicité et qui se conforte des outils d'accompagnement à la décision communale, en particulier concernant les projets d'aménagement touchant aux paysages
- Mise en place d'une boîte à outils en vue de pratiques favorables à la préservation des patrimoines.

Chiffres clés et indicateurs

- **11 « porter à connaissance » en amont des documents d'urbanisme** : PLU métropole de Nice, SCOT CCAA et SCOT/PCAET CASA, cartes communales de Cipières et les Mujouls, PLU Le Bar sur Loup et Gourdon, 4 projets d'aménagement forestier (ONF)
- **183 avis** depuis 2017 sur les documents d'urbanisme ou les projets ayant une incidence environnementale, conformément à l'article L1222-1 du code de l'environnement. Ces avis visent à valider la prise en compte de la Charte du Parc dans les projets et la planification
- **6 projets d'antennes** ont fait l'objet de préconisations (4 sur sollicitation, 2 sur autosaisie) : Saint-Barnabé/Col de Vence, Caille (Audibergue), Le Bar sur Loup, Le Broc, Escagnolles
- 3674 participants impliqués dans les 33 « Petites Fabriques du Paysage », correspondant à différents formats de médiation autour du paysage décrits dans les exemples d'action
- Des éléments identitaires qualifiés :
 1. Le plan paysage de la CASA dégage 9 valeurs paysagères concernant le territoire du PNR : étonnante diversité des reliefs ; vues belvédères balcons et panoramiques ; bord de mer ; grands espaces de respiration de la montagne, jardins et végétation dans le tissu bâti, paysages de terrasses, espaces de nature urbaine, patrimoine bâti architectural et urbain, patrimoine de pays. Il s'accompagne d'une palette végétale (choix des espèces à planter selon la typologie des Paysages)

2. Le plan de Paysage à l'échelle du Parc identifie les éléments identitaires suivants :

- Paysages à dominante naturelle, fondés sur un relief calcaire monumental
- Présence de l'eau globalement discrète mais souvent spectaculaire (gorges et cluses), et la méditerranée en visu
- Paysages agropastoraux et cultures traditionnelles (olivier, agrumes, plantes aromatiques) en régression
- Epierrément patrimonial et ouvrages en pierre sèche
- Villages sentinelles perchés et villages ruraux de montagne
- Lisière urbaine baroque et exotique
- Stations climatiques et de sports d'hiver en quête de renouveau
- De nouveaux paysages en gestion : les énergies renouvelables.

Le schéma d'interprétation des patrimoines dégage 6 aires d'interprétation aux ambiances singulières



Ainsi que les thèmes fédérateurs suivants, liés aux paysages :

- Géologie/Paysages du dessous et du dessus, du monde souterrain aux étoiles
- L'eau créatrice

- Les confluences, les passages, l'itinérance montagnarde (troupeaux, cultures, saisonniers, langues, légendes)
- Territoire de ressources (paysages, géologie, biodiversité, milieux naturels)
- Les temps suspendus (contemplation et ressourcement)
- Vivre la pente (l'habiter, la cultiver, la parcourir)
- Jardins et culture.

4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

- La mise en place d'une Charte signalétique comprenant un guide technique, un guide pratique, et un mémento est une initiative pertinente pour mettre en cohérence le besoin de signalisation et la réglementation (interdiction de la publicité). Elle rend possible également une harmonisation sans l'imposer
- Les repères identitaires ont été définis en concertation dans le cadre de plusieurs documents stratégiques, notamment la Charte de Parc, le Plan de paysage du PNR et de la CASA, ainsi que le Schéma d'interprétation du patrimoine. Toutefois, pour qu'ils soient véritablement intégrés dans les pratiques locales, une animation continue pour une appropriation par le plus grand nombre est nécessaire
- La commission avis constitue une réponse adaptée pour compléter d'autres actions visant à préserver les zones emblématiques et les enveloppes villageoises tout en empêchant l'apparition de points noirs paysagers
- La question des points noirs paysagers n'a pas été en soi mobilisatrice ; elle n'a pas été animée spécifiquement.

Cohérence : les actions s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

- La prise en compte du paysage est manifestement plus intégrée dans les actions de la CASA, qui a activement soutenu son Plan de paysage, que dans d'autres secteurs du territoire où le Syndicat Mixte a porté le Plan paysage sans obtenir suffisamment de mobilisation des signataires.

Même en passant par le co-portage, par exemple pour la définition d'orientations d'aménagement pour le Logis du Pin (lieu-dit aux limites/portes d'entrées de 3 départements et 4 intercommunalités, sur l'axe de la route Napoléon), les préconisations n'ont pas semblé trouver place dans l'action opérationnelle du Pays de Grasse ; seule la commune de la Martre (83) a agi dans le sens du schéma d'ensemble concerté.

Efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ?

- Aucun travail exhaustif n'a été réalisé pour recenser et traiter les points noirs paysagers et les portes d'entrée du Parc, tel qu'assigné par la Charte ; quand la question a été abordée la définition d'un point noir posait question.
- La commission avis, bien qu'étant un outil de consultation efficace, nécessite un engagement plus fort des collectivités pour travailler en amont des projets. L'ingénierie du Parc pourrait jouer un rôle plus stratégique en proposant des « porter à connaissance » et des préconisations concrètes, intégrant les diverses dimensions du patrimoine, du paysage, et de l'environnement, permettant ainsi une prise de décision plus largement concertée.
- La mise en œuvre de la Charte signalétique permet des résultats visibles et améliore la compréhension du territoire, ses patrimoines et ses limites géographiques par les habitants et les visiteurs (panneaux d'entrée de territoire, de communes et Relais d'Information Services Parc). Elle n'est pas spécifiquement mise en œuvre par beaucoup de communes.
- Le Plan de paysage, est à utiliser sur la durée ; n'étant pas directement opérationnel, il n'a pas été diffusé de manière systématique mais irrigue les avis du Parc.
- Le manque de partage/concertation des actions des partenaires rend imprécise l'évaluation des résultats.

Efficience & Viabilité : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

- **L'efficience des avis** émis par le Parc est difficilement évaluable à court et moyen terme. Agir par « porter à connaissance » en amont des décisions d'aménagement paraît crucial pour prévenir des modifications tardives et coûteuses, les avis sur un projet viennent ensuite améliorer les « porter à connaissance » et la concertation des projets suivants.

Points forts :

Les Fabriques du Paysage (ateliers publics participatifs de recueil de parole citoyenne et exposition) ont démontré un fort potentiel mobilisateur, en engageant activement le grand public sur la question des paysages.

Points faibles :

La mise en œuvre des actions se déploie sur un temps long, rendant difficile la perception immédiate des résultats.

La plupart des projets ne sont pas soumis au Parc suffisamment en amont, ce qui limite la capacité du Parc à intervenir pour veiller à la préservation des patrimoines avec la meilleure efficacité.

5. Préconisations pour la future Charte

Rappel : Ces préconisations sont celles exprimées lors de l'évaluation participative ; elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être croisées avec la concertation qui intégrera l'évaluation, le diagnostic actuel du territoire et la note d'enjeux produite par l'État.

- Renforcer les compétences locales : intensifier la mobilisation et la formation des professionnels du bâtiment sur les techniques de réhabilitation des patrimoines, notamment les murs de pierre sèche l'architecture des façades
- Préciser les modalités pour prioriser les actions de traitement des points noirs paysagers. Sur les points qui font consensus, définir clairement qui fait quoi, quand, où et avec quels moyens
- Acculturation des élus et des particuliers : développer des programmes de formation et de sensibilisation spécifiquement destinés aux élus locaux et aux propriétaires privés, concernant l'incidence des choix sur les grands paysages comme les petits paysages du quotidien.



9.8. ORIENTATION STRATÉGIQUE 8 – Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels

Remarque préalable :

Le titre exact de l'OS8 est « Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants ». Cela recoupe deux dimensions :

- La connaissance des patrimoines culturels, leur préservation – Article 20 et la valorisation des patrimoines culturels - partie de l'article 21
- Le renforcement de l'offre culturelle dans les territoires ruraux et l'expression culturelle des habitants contribuent au dynamisme du territoire. Au-delà de la simple connaissance et valorisation des patrimoines culturels, ces initiatives favorisent le lien social par le biais de pratiques et de manifestations collectives. Elles jouent un rôle crucial en maintenant le lien intergénérationnel et en facilitant l'intégration des nouveaux habitants avec les natifs du territoire.

Dans cette partie, ne seront traitées que la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels ; ce qui relève de l'action culturelle sera traité dans l'OS10.

Il convient également de préciser la notion de patrimoine ethnographique employée dans cette orientation stratégique. C'est une méthode (observation, description) qui s'applique pour l'étude de la culture et des pratiques culturelles.

D'un commun accord lors de la définition du référentiel d'évaluation, la notion de patrimoine culturel immatériel a été choisie, dont les concepts se sont précisés ces dernières décennies à la suite des travaux de l'UNESCO – Voir l'ouvrage de 2011 « Le patrimoine culturel immatériel, enjeu d'une nouvelle catégorie ».

Aussi le patrimoine culturel immatériel concerne les pratiques et représentations locales au fil des temps, les expressions, dont langues et musiques d'antan, les savoir-faire, etc.

En résumé seront évoqués dans ce chapitre les patrimoines culturels matériels et patrimoines culturels immatériels, les deux pouvant être liés : un mur en pierre sèche ou un vestige archéologique ont une valeur de patrimoine matériel mais peuvent témoigner d'un patrimoine immatériel (savoir-faire, pratique d'un culte, etc.).

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 12-27

Le territoire des Préalpes d'Azur présente un patrimoine culturel fort et suscite l'intérêt d'acteurs institutionnels comme associatifs. Cependant, la connaissance de ces patrimoines reste fragmentaire. Une partie du patrimoine vernaculaire comme le patrimoine monumental religieux ou civil, subit une dégradation rapide ; les risques les plus importants concernent le sous-sol (en lien avec les zones d'habitat actuel) et le patrimoine bâti (protégé ou non).

L'amélioration de la connaissance représente donc un enjeu pour la définition d'une politique de conservation permettant de faire face aux urgences. D'autres fragilités ou menaces pourraient être mises à jour par un travail de recensement.

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES PATRIMOINES CULTURELS (HORS VOLET « EXPRESSIONS CULTURELLE DES HABITANTS »)** se découpe en 2 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 20 – Consolider la connaissance des patrimoines bâtis, ethnographiques, préhistoriques et historiques des Préalpes d'Azur pour un projet de conservation adapté - formulation simplifiée par les notions patrimoine matériel et immatériel - Voir préambule de l'orientation stratégique
- Article 21 – Développer les actions de valorisation des patrimoines culturels.

Objectifs « On aura réussi si » :

- Les connaissances ont augmenté et ont été capitalisées (patrimoine culturel matériel et immatériel)
- Des démarches de conservation, valorisation et restauration ont été priorisées et mises en œuvre.

<https://books.openedition.org/editionsmsmsh/3545> : « Le patrimoine culturel immatériel, enjeu d'une nouvelle catégorie »



Le questions évaluatives

- Les moyens engagés ont-ils permis d'améliorer et partager la connaissance des patrimoines sur le territoire ?
- Les moyens engagés ont-ils facilité les mesures de protection et de rénovation du patrimoine bâti présent sur le territoire des Préalpes d'Azur ?

2. Les facteurs d'influence sur la période de mise en œuvre

- Opportunité depuis 2019 de financer des inventaires, des diagnostics et des actions de valorisation du patrimoine roman sous l'impulsion des partenaires italiens pilotes d'une coopération dans le cadre du programme européen interreg-marittimo, (cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER))
- Important essor au niveau national et européen de la thématique de la pierre sèche
 1. Cela se traduit par une structuration de la filière professionnelle (une Fédération fondée en 2012 à la demande ministère de l'Écologie et du développement durable et une association des artisans avec le développement de formations qualifiantes) avec le facteur dynamisant de l'inscription en 2018 sur les listes du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (« L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques »).
 2. En matière de changement climatique, prise en compte des nombreux atouts de la pierre sèche comme solutions d'adaptation au changement climatique conforte les intérêts à valoriser ce patrimoine. Rappelons les atouts écologiques : technique zéro carbone basée en grande partie sur le réemploi de ressources locales et propices à l'économie circulaire locale, les atouts environnementaux : limitation des risques liés à l'excès d'eau, à la sécheresse, aux incendies
 3. Des politiques régionales et départementales d'inventaire.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientation Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- Depuis 2019, en partenariat avec le PNR, le Département des Alpes-Maritimes, le laboratoire du CEPAM (Unice) et d'autres acteurs ont lancé le projet « Itinera Romanica + » pour promouvoir le patrimoine architectural roman du Parc par un itinéraire de tourisme culturel et inclusif. Ce patrimoine avait au préalable été recensé avec l'appui du Département des Alpes-Maritimes (y compris édition d'un ouvrage illustré)
- De 2015 à 2020, une convention entre CASA, CAPG, CAUE, et le PNR a permis de mettre en place des chantiers d'initiation aux techniques de la pierre sèche, avec l'édition d'un guide des bonnes pratiques pour la préservation des paysages de restanques. L'articulation des programmes continue depuis sans convention spécifique
- Plusieurs communes ont pu bénéficier de dispositifs de subvention :
 1. de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, appel à projet « patrimoine rural non protégé » (rénovation de bâti)
 2. du Département des Alpes-Maritimes en faveur du patrimoine civil ou religieux pour les collectivités ou les particuliers.



- Le SIVOM Pays de Vence, en partenariat avec le service inventaire de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a entrepris un inventaire du patrimoine vernaculaire et a déposé une candidature pour obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».
- De nombreuses communes sont mobilisées sur ce sujet ; les principales actions recensées sont :
 1. la rénovation du château de Gilette (mise en sécurité pour accès grand public ; point de vue sur la vallée) avec l'appui technique et financier du programme Espace Valléen et de la DRAC
 2. Cuébris et Cipières (anciennes forges), Gars et Saint-Auban (écomusée), Gourdon (Chapelle Saint-Vincent)
 3. la commune d'Aiglun qui a obtenu la labellisation par la mission Stéphane Bern de la forteresse troglodyte et qui, grâce au loto du patrimoine fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation et mise en tourisme sécurisé. À noter que la commune a associé le Syndicat Mixte du Parc en amont qui a pu assister avec l'Agence 06, sa maîtrise d'ouvrage, pour la meilleure prise en compte des enjeux faune et flore sur le secteur.
- L'Association 1732 basée dans la CCAA en partenariat avec l'Écomusée du Pays de la Roudoule a créé, grâce à un Financement LEADER, un centre de Ressource numérique (plateforme) sur le patrimoine culturel. Cette plateforme qui s'appelle « Alpes Azur Patrimoine » est ainsi ouverte à tous les patrimoines culturels du Parc
- La Ville de Grasse a réalisé un inventaire des restanques afin de l'intégrer au PLU. Actuellement ce PLU est en cours de modification afin de renforcer les protections des espaces de nature en ville ainsi que les paysages emblématiques de Grasse (paysages agrestes)
- Fin 2023 a débuté un programme de valorisation du patrimoine pierre sèche (connaissance, médiation, soutien à la filière professionnelle, etc.). Le PNR est chef de fil de ce projet prévu pour la période 2023-2026 et qui s'inscrit dans le programme Inter Espace Valléen avec la CARF et des territoires associés des Alpes du Sud (soutien État/Région/FEDER massif des Alpes).

Chiffres clés et indicateurs

Il n'existe pas de suivi homogène pour les différents partenaires qui interviennent sur le patrimoine culturel. Aussi ces chiffres sont des minima.

- **33 édifices religieux de l'époque romane ont été étudiés** par des diagnostics (historiques, architecturaux, sanitaires) et valorisés par des médiations culturelles (scolaires à destination de tous les publics), des fiches de découvertes inclusives (en version papier et disponibles sur le site du PNR), la mise en place d'une application mobile et une plateforme internet
- **65 chantiers d'initiation à la restauration des restanques** organisés sur le territoire du Parc (organisation PNR, CAPG, CASA et CAUE06). Près de 600 personnes initiées
- **3 communes ont bénéficié d'un travail d'ingénierie financière** pour l'obtention de subventions Région et DREAL destinées à la restauration de bâtis en pierre sèche : Gourdon, Saint-Vallier-de-Thiery et Bonson
- **36 projets de rénovation du patrimoine** soutenus par le Département 06 (dispositif en faveur du patrimoine religieux (2019-2022) - Aides la conservation des patrimoines civils et religieux (fiche 16 du RAC depuis 2023)
- **12 inventaires et études avec enquêtes de terrain sur les patrimoines culturels** ont concerné le patrimoine architectural roman, le patrimoine vernaculaire dont celui de la pierre sèche, le patrimoine de la villégiature de Grasse et le patrimoine immatériel (histoires et mémoires d'habitants, étude d'ethnobotanique) avec notamment la création d'une base de données « Alpes Azur Patrimoine »
- **74 actions de rénovation des patrimoines culturels**
- **118 Rendez-vous du Parc** sur 203 et 11 cycles scolaires sur 28 ont été dédiés à la valorisation des patrimoines culturels
- **SIVOM de Vence** : 6 évènements en 2022, 12 en 2023 ; Organisation de visites commentées et de médiation pour différents publics sur le patrimoine bâti et le patrimoine immatériel en lien.

4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Les actions engagées (inventaires, amélioration de la connaissance, diffusion et valorisation de cette connaissance) correspondent aux besoins initiaux de mise en évidence d'un patrimoine culturel très riche, mais en déclin et peu valorisé.

L'action s'est cependant orientée davantage en faveur du patrimoine bâti, et beaucoup moins sur le patrimoine culturel immatériel. Pourtant, le patrimoine vivant est porteur d'enjeux sociaux importants pour nourrir le sentiment d'appartenance et d'identité au territoire. Le patrimoine vivant est également porteur de potentielles solutions d'avenir concernant le développement durable.

Les projets sont engagés à l'opportunité (mobilisation d'acteurs et opportunité de financement), sans qu'un inventaire préalable ait permis de se concerter sur les priorités.

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Les initiatives locales trouvent un bon soutien dans les dispositifs de financements (Département, Région, Fondations de manière courante et programmes européens de manière ponctuelle).

La promotion de la technique de la pierre sèche et de la filière professionnelle se heurtent à un recours dominant aux maçonneries utilisant ciment et/ou béton.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Les objectifs n'étaient pas quantifiés :

- La connaissance a progressé, oui, mais l'information qui reste est relative et difficilement quantifiable, elle n'est pas exhaustivement « mesurée ». La Charte proposait de commencer par un inventaire de ce qui existe pour prioriser le développement de la connaissance/les travaux de rénovation, etc.
- La connaissance a été partagée, via la concertation, les avis, l'éducation, les animations, etc.

Aucun indicateur ne permet d'évaluer de manière assurée la plus-value du Parc sur la dynamique de rénovation du patrimoine. Toutefois cette plus-value est notable sur des actions d'envergure (Château de Gilette, démarches structurantes et coordonnées à l'échelle du territoire autour du patrimoine roman et de la pierre sèche), avec un rôle fédérateur, de locomotive.

Efficience : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

L'ouverture d'un poste au PNR dédié au programme de valorisation du patrimoine roman puis à celui de la pierre sèche lié à des programmes subventionnés au niveau européen a permis la conduite d'actions spécifiques sur ces deux thématiques.

Les moyens engagés ont répondu partiellement à l'objectif dans la mesure où peu de patrimoine culturel a été étudié et valorisé ; ces actions dépendent des opportunités de financement du projet.

Points forts

- Les mises en valeur de l'architecture romane et des constructions en pierre sèche, deux patrimoines peu mis en évidence et/ou en déclin au moment du premier diagnostic
- Mobilisation d'un large partenariat concernant le patrimoine roman : partenaires d'Italie et de Corse, Département 06, Intercommunalités, Laboratoire de recherche de l'Université de Nice, Associations d'experts du patrimoine roman et du monde du handicap
- Les actions d'amélioration de la connaissance et de valorisation de l'architecture romane et de la pierre sèche placent le PNR dans une dynamique nationale et internationale (programme Inter-reg avec l'Italie et liens potentiels avec le réseau Transromica d'Europe du Nord pour le patrimoine roman et reconnaissance UNESCO et activité en plein essors au niveau européen de la filière pierre sèche).

Points faibles

L'animation sur cette thématique du patrimoine culturel n'est pas consolidée car elle dépend de fonds subventionnés qui nécessitent une vigilance sur la sortie des appels à projets. Le Patrimoine culturel immatériel a été peu traité (sauf par des acteurs très localisés et lié au savoir-faire pierre sèche), de même que les enjeux d'archéologie.

5. Préconisations pour la nouvelle Charte

- En matière d'archéologie, reformuler les ambitions et les moyens d'actions appropriés correspondant (qui, quoi, quand, comment ?)
- Stratégie pour les patrimoines culturels immatériels (PCI) et leviers de financement. Importance de mener des études et inventaires du PCI pour :
- Déterminer la nature réelle des liens entre patrimoines culturels et appartenances identitaires en distinguant les identités construites, de celles forgées par les transmissions (qu'elles soient familiales ou véhiculées selon d'autres médiums collectifs : fêtes, rituels, jeux, etc.), sans négliger les repères plus contemporains qui doivent également s'épanouir
- Mettre en évidence les leviers permettant l'adaptation au changement climatique et plus largement, la transition écologique (mettre en évidence la place de ce type de patrimoine comme dimension importante du développement durable)
- S'accorder sur une stratégie pour le partage de l'information sur les patrimoines (à partir des travaux sur la pierre sèche) en lien avec les bases de données DRAC, Région, Département des Alpes-Maritimes et experts
- Une action commune avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat pour la mobilisation et la formation des professionnels du bâtiment sur les techniques de réhabilitation des patrimoines notamment les murs de pierres sèche pourrait être pertinent pour la nouvelle Charte.



9.9. ORIENTATION STRATÉGIQUE 9 – Structurer une offre touristique de valorisation des patrimoines intégrés à la politique de préservation

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 12-27

Dans les Alpes Maritimes, le territoire des Préalpes d'Azur connaît une attractivité encore récente, qui se développe depuis les années 1980 avec les activités de pleine nature et le tourisme vert.

Cette attractivité récente est liée à la situation géographique des Préalpes entre deux hotspots des activités de pleine nature : le Verdon et le Mercantour.

Toutefois, les activités de pleine nature dépassent largement la notion de tourisme classique : les Préalpes d'Azur sont un territoire de nature, une aire d'équilibre aux portes des agglomérations de la Côte d'Azur (environ 1 millions d'habitants à moins d'une heure de trajet). Cette configuration génère des pressions sur certains sites sensibles pour la biodiversité ou les paysages, ainsi que des conflits d'usage.

Le passé de villégiature avec notamment des colonies de vacances n'a pas subsisté (reste ouverte la colonie de Cagnes sur Mer à Andon).

À l'échelle du Département, le territoire est peu organisé pour l'accueil ou l'hébergement ; à noter néanmoins les stations de montagne Gréolières 1400 et l'Audibergue la Moulière.

Aussi la Charte du Parc et le Plan de Parc identifient des espaces à enjeu d'organisation de la fréquentation (Voir la carte de la Charte page 129 avec les espaces qui ont fait l'objet d'actions dans la partie « Principales réalisations et chiffres clés »). La surfréquentation n'est pas une donnée absolue, mais un rapport entre le nombre de personnes présentes et la capacité d'accueil/fragilité des sites.

Cette orientation stratégique est en lien avec l'article 3 de l'OS 1 concernant l'enjeu d'organisation de la fréquentation des espaces naturels.



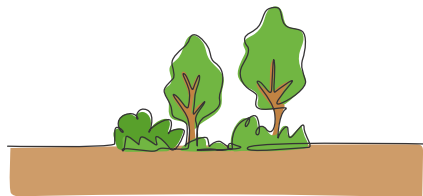
Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE VALORISATION DES PATRIMOINES INTÉGRÉE À LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION** se découpe en 3 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 22 – Mettre en place une nouvelle gouvernance pour conduire une stratégie touristique des Préalpes d'Azur inscrite dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable
- Article 23 – Positionner les Préalpes d'Azur sur un tourisme rural de qualité
- Article 24 – Gérer les flux récréatifs en structurant les activités de pleine nature (*en lien avec l'article 3 de l'orientation stratégique 1 : organiser la gestion de la fréquentation des milieux naturels*).

Objectifs « On aura réussi si » :

- Une gouvernance a été mise en place à l'échelle des Préalpes d'Azur pour partager les orientations et la valorisation du territoire et l'économie touristique
- La gouvernance a impliqué les professionnels des activités de pleine nature qui participent aux ambitions collectives
- Une offre s'est développée, positionnée sur un tourisme rural de qualité, en résorbant le déséquilibre nord/sud (enjeu de diffusion des flux de fréquentation et de développement de séjours), et appuyée sur des patrimoines qui font sens pour les Préalpes d'Azur
- Les professionnels de l'éco-tourisme ont partagé leurs préoccupations et démarches d'adaptation
- Des solutions ont pu être trouvées face aux problèmes posés par la surfréquentation de différents sites et pour des manifestations sportives intégrant les enjeux de la Charte du Parc.



Les questions évaluatives

Les moyens engagés et les actions mises en œuvre ont-ils permis :

- d'installer une gouvernance ?
- d'impliquer les professionnels du territoire dans la gouvernance ?
- de développer de nouvelles offres (alternatives à la surfréquentation de certains espaces) ?
- de solutionner les points noirs de fréquentation ?
- de mettre en réseau et des initiatives écotouristiques communes ?
- d'organiser de manière maîtrisée les manifestations sportives ?
- de maîtriser la circulation motorisée dans les chemins ruraux et montagnards ?

2. Les facteurs d'influence sur la période de mise en œuvre

Outre la Charte de Parc et les actions des partenaires, les enjeux et résultats sont influencés par des paramètres extérieurs.

On peut citer, sans être exhaustif :

Un engouement accru pour les activités de pleine nature qui en lien avec un foncier majoritairement privé doivent respecter les usages préexistants :

- Depuis les années 1980-1990, un fort engouement pour les activités de pleine nature, appuyées par les politiques d'attractivité pour le développement rural, génèrent sur certains sites des besoins de gestion de la cohabitation avec d'autres usages attachés à la propriété ou la location, tels que la chasse ou le pastoralisme (dont la protection des troupeaux contre le loup par des chiens)
- La pandémie de COVID-19 a révélé la valeur des aires protégées à de nouveaux publics, entraînant une surfréquentation des moyens et hauts pays des Alpes-Maritimes en 2020. Cette hausse, bien que conjoncturelle, a entraîné des conséquences sur le trafic routier, les incivilités et les conflits d'usage, affectant autant les habitants que les gestionnaires et visiteurs. Cependant, les effets durables sur les dynamiques locales, notamment en matière de résidences secondaires, restent à évaluer

- Le changement climatique influence les choix des visiteurs, avec un attrait accru pour les zones fraîches la nuit, telles que les forêts. Une évolution possible des séjours familiaux vers la moyenne montagne au détriment du littoral pourrait s'observer, bien qu'aucun indicateur précis ne soit encore disponible.

Une gouvernance du tourisme profondément modifiée, notamment avec la réorganisation des compétences, à la suite de la loi NOTRe et la stabilisation des nouvelles intercommunalités depuis 2020. Ceci a pu retarder la coordination des stratégies en lien avec les enjeux du Parc naturel.

Une augmentation notable de la demande d'hébergements non-marchands, tels que les Airbnb et les hébergements insolites, bien qu'il n'existe pas encore d'état des lieux précis sur ce phénomène depuis 2012.

Les réseaux sociaux ont profondément changé la communication touristique, supprimant des « zones blanches » et révélant des lieux auparavant peu fréquentés. Ils ont également popularisé certaines activités, comme la baignade en rivière, amplifiant ainsi la fréquentation des sites naturels.

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientation Stratégique, par différents acteurs compétents.

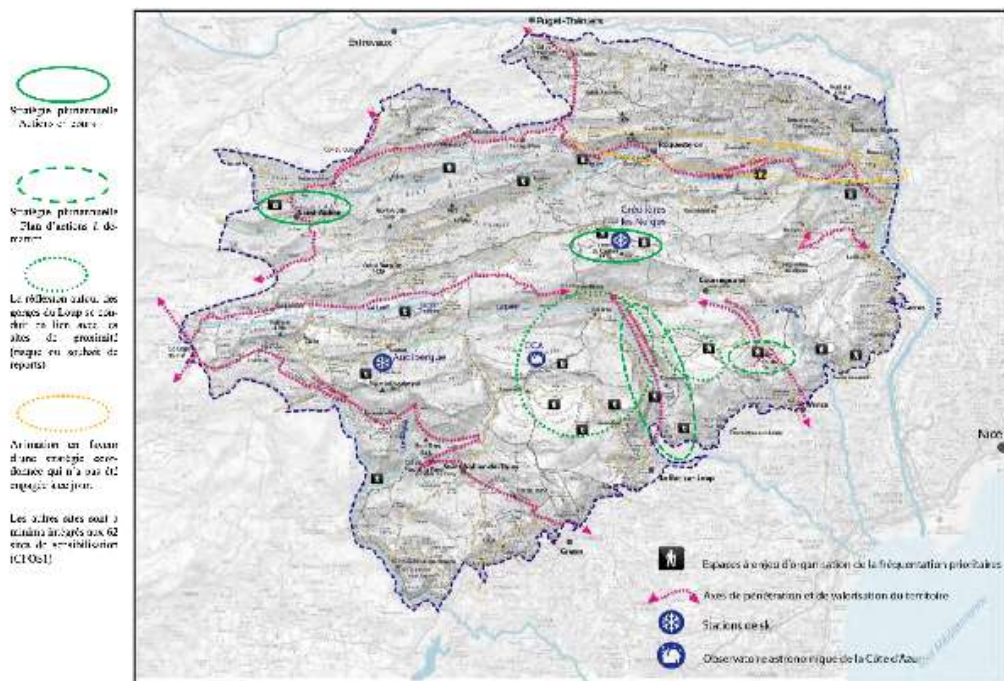
En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- Le Programme Espace Valléen (2016-2020 puis 2021-2027) :
 1. Animation de la gouvernance autour des enjeux de développement d'un tourisme fondé sur la valorisation des patrimoines et respectueux de ces derniers
 2. Ingénierie financière pour appuyer plusieurs projets (portés par une diversité de maîtres d'ouvrages)
 3. Orientations stratégiques pour une stratégie d'offre touristique basée sur des itinérances emblématiques comme levier d'attractivité et d'offres à butiner respectueuses des patrimoines et à bénéfice partagé pour l'économie villageoise compte tenu de l'abondance d'hébergements côtiers

4. La réserve Internationale de Ciel Étoilé Alpes Azur – Mercantour dont un des objectifs est l'attractivité touristique du territoire qui fait l'objet d'une stratégie à partir de 2024 pour valoriser le potentiel tout en préservant les patrimoines)
5. L'accompagnement et la mise en réseau des socio-professionnels de l'éco-tourisme et de la Marque Valeurs Parc (Développés dans l'Orientation Stratégique 4)
6. Les démarches concertées pour l'organisation des flux de fréquentation :
7. Col de Vence – Site Classé (2016-18 ; en pause pour passer à l'opérationnel) : PNR avec financements Etat, Région, CASA, MNCA
8. Pôle nature de Saint-Auban (dont activité Canyon et diversification) – Commune de Saint-Auban et CAPG
9. Diversification 4 Saisons de la station de Gréolières 1400 et articulation avec la préservation des habitats de la Vipère d'Orsini (SMGA). Dispositif Avenir Montagne Ingénierie
10. En cours, le schéma d'accueil Gorges du Loup.

- Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui permet de coordonner les pratiques de pleine nature avec les sites
- Arrêtés réglementant la circulation motorisée par les communes qui n'en disposaient pas au démarrage de la Charte (appui PNR)
- Création par les offices de tourisme de dépliants propres à chaque EPCI spécifiques au PNR, notamment pour les activités outdoor. L'offre imprimée se modifie et la communication numérique se développe
- Des postes dédiés au tourisme durable ont vu le jour au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, du Conseil Départemental et du Comité Régional du Tourisme
- Une Charte des manifestations responsables et avis/accompagnement des organisateurs : une démarche de progrès visant la maîtrise des incidences environnementales, la vie locale (coupures de route) et l'ancrage des événements en lien avec les services sur le territoire (hébergement, alimentation).

- Dispositif des micro-aventures du Département pour améliorer la visibilité de l'offre proposée par les professionnels
- Sensibilisation des visiteurs au partage de l'espace et à la préservation de l'environnement : Ambassadeurs du Parc, Garde Régionale Forestière (risque incendie), conception d'un dispositif de communication engageante qui monte en puissance
- Développement de l'information (Touris'm Truck CAPG présentoirs du Parc (41) avec l'info PNR – 12 panneaux information Parc aux portes d'entrées et 5 Relais d'Information Service Thématiques sur lieux de fréquentation
- Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : dispositif accompagnement SITEX. Un site bénéficiaire sur les Préalpes d'Azur : Grotte de la Baume Obscure.



Chiffres clés et indicateurs

- **79 449 personnes sensibilisées** par les Ambassadeurs et les GRF depuis 2011 sur 62 sites naturels fréquentés (voir carte dans l'Orientation Stratégique 1)
- **24 projets Espace valléen** suivis depuis 2015
- **12 porteurs de projets Espace Valléen** depuis 2015
- **221 avis rendus** dans le cadre des manifestations sportives écoresponsables
- **10 types d'activités développées :**
 1. Via ferrata et cordata des Falaises du Baouroux (Séranon), Cascade de tyro-liennes (Caille)
 2. Mise en sécurité pour ouverture à la visite des vestiges du Château de Gillette
 3. Géocaching (plusieurs communes, initiative associative)
 4. Planétarium mobile
 5. Trot'Evasion (Randonnées en trottinettes Electriques)
 6. Interprétation du Monde Souterrain (dôme et supports numériques – Grotte de Baume Obscure)
 7. Maralpine (PNR), Grand Parcours des Baous (SIVOM de Vence)
 8. Itinéraires du patrimoine Roman (dont cible public porteur de handicaps)
 9. Diversification 4 saisons stations (Syndicat Mixte Gréolières Audibergue)
 10. SCIC Tetris/tiers lieu des Grandes Roches : Développement d'un tourisme durable, une possibilité d'hébergement, des balades à pied et à vélo, la découverte de la nature, un tourisme de longue durée : colonies, tiers-lieu, etc.
- 30 communes ont pris des arrêtés d'interdiction à la circulation motorisée sur tout ou partie de leur territoire. Ces communes sont majoritairement au sud et à l'ouest du territoire (2015)
- **Gouvernance**
Le mode d'action du Parc repose sur les concertations. Concernant le tourisme et les activités de pleine nature on peut citer de manière non exhaustive :
 - Programme Espace Valléen / 21 réunions / 322 participants dont 18 socio-pros (entre 2012 et 2023)

- Comité Marque « Valeurs Parc naturel régional » (entre 2015 et 2023) / 14 réunions / 72 participants dont 29 socio pros
- Comité de pilotage Ambassadeurs (2018-2023) / 6 réunions / 110 participants
- Une commission thématique annuelle transversale au développement économique depuis 2017
- Un groupe projet qui a mis en place le programme de communication engageante.

La mobilisation des professionnels au sein de ces instances reste mesurée (le mode de travail proposé n'est pas toujours adapté à leur disponibilité et diversité de tâches).

- **Nombre d'avis par année depuis la mise en place de la Charte des manifestations éco-responsables.**

Depuis 2017, le nombre d'avis sur les manifestations progresse pour se stabiliser autour de 40, sauf en 2020 en raison de la pandémie

Le dispositif établi en 2017 a été complété ensuite par le cas particulier des rallyes motorisés.

Puis il s'est recentré sur :

1. les manifestations avec coupure de route
2. les manifestations traversant les espaces naturels (trail/VTT)

En parallèle, une base de données cartographique a été créée qui permettra un traitement statistique des événements pour le diagnostic en vue de la prochaine Charte.

- **Nombre de séjours en nuitées**

La donnée n'est pas organisée, difficilement accessible (mise en place parfois récente de la taxe de séjour)

- **Nombre d'établissement rénovés - Taux de reprise/transmission**

Les données ne sont pas organisées, difficilement accessible.

4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

Oui. Ceci est vérifié régulièrement via les instances de gouvernance qui permettent de questionner les leviers d'actions identifiés pour la Charte du Parc :

- Annuellement pour les dispositifs de sensibilisation et d'éducation
- Annuellement avec les COPIL et ciblage des actions prioritaires pour le financement Espace Valléen
- Tous les 5 ans en termes de stratégie (programme Espace Valléen 2016-2020 puis 2021-2027).

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Oui, les actions de la Charte prennent en compte les autres dynamiques sur le territoire et les tendances évolutives. En revanche, il est noté une distorsion entre les messages de promotion d'une « destination » Préalpes d'Azur selon les intercommunalités en vue de limiter l'invitation à la fréquentation des sites sensibles (attrait de l'eau notamment) ; ceci progresse (supports corédigés avec la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis) mais apparaît encore insuffisant.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

L'efficacité des actions est variable :

- Bilan positif en matière de diversification et rééquilibrage de l'offre d'activité touristique en faveur des dynamiques villageoises. Toutefois, il n'existe pas d'indicateur permettant d'évaluer l'effet direct des projets de diversification et itinérances mis en œuvre
- Leviers encore insuffisants pour des résultats significatifs en termes de développement de l'accueil (nuitées). Tirer un bilan des actions menées autour de l'itinérance est nécessaire. Quels moyens pour y parvenir ?

Les processus sont longs pour coordonner les réflexions par groupes de communes en vue de régler les situations tendues en matière de surfréquentation/sécurité de certains sites (Pont des Tuves, Gorges du Loup, Cagne, La Clave, Pont de la Cerise).

À date, la reconnaissance d'une « destination Préalpes d'Azur » progresse. Le nom est repris par des acteurs publics ou privés. Des facteurs de démarcation patrimoniaux ou de cadre de vie peuvent être mis en avant par rapport aux destinations plus réputées (Mercantour, Verdon, Côte d'Azur).

Mais les signes d'une consolidation économique des entreprises ou de l'emploi ne sont pas encore quantifiés ni quantifiables.

Effizienz : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

Il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'action : les objectifs n'étaient pas quantifiés et l'action relève principalement de la conduite du changement, pour envisager autrement le tourisme et la relation à l'espace rural.

Points forts

- Une gouvernance qui assure des échanges entre les structures régulières ; certains professionnels sont très impliqués
- Le déclenchement d'études pour définir des projets structurants sur certains pôles à enjeu d'organisation identifiés au plan de parc.

Points faibles

- Des socio-professionnels aux modèles économiques pas toujours stabilisés qui méritent des actions ciblées
- Des moyens humains insuffisants dans les différentes structures d'accompagnement
- Une promotion et une présentation du territoire et des offres touristiques non harmonisées
- Des leviers insuffisants pour enclencher la remobilisation de potentiel immobilier vacants (anciennes colonies de vacances).

5. Préconisations pour la nouvelle Charte

- Harmoniser la manière dont les différents acteurs présentent le territoire des Préalpes d'Azur pour véhiculer les valeurs partagées
- Se questionner sur le sens d'une destination Parc des Préalpes d'Azur, notamment en s'inspirant des territoires de destination déjà existants en proximité de pôles urbains/métropolitains
- Se questionner sur la mobilisation de la Marque Valeurs Parc dans le cadre des dynamiques régionale (Interparcs Paca) et nationales (Fédération des parcs) : un plus ou un incontournable ?
- Maintenir un dialogue de proximité entre les socio-professionnels dont la mise en réseau peut permettre d'impulser un dynamisme pour faire face aux conjonctures et transitions requises
- S'accorder sur des indicateurs de suivi de l'économie touristique robustes et en affecter le suivi entre les acteurs concernés/compétents ; si possible développer les indicateurs spécifiques aux effets des actions autour de l'itinérance.

D'un manière générale une attention à porter aux objectifs mesurables assignés à toute action et au-delà aux objectifs retenus pour la Charte de Parc (par période le cas échéant).

- Développer la connaissance sur la fréquentation des hébergements du territoire afin d'identifier les tendances et adapter la stratégie touristique du territoire en fonction
- Repartager les choix faits pour la stratégie Espace Valléen 2021-2027 (développer le tourisme de séjour, mais aussi mieux accueillir un excursionnisme inévitable avec pour objectif de faire vivre les services villageois) et les amender si besoin
- Développer et améliorer l'offre d'hébergement touristique, notamment grâce à des partenariats permettant la rénovation et la requalification des hébergements de groupe. Cela doit s'étudier en parallèle des besoins de logements pour actifs sur le territoire. Le Conseil Scientifique mentionne l'exemple d'AVEA avec la poste, et propose la piste de l'agritourisme également en s'inspirant des territoires limitrophes comme l'Italie. Il faut cependant se prémunir d'équipement qui génèrent un changement de destination car désormais les exploitations ne peuvent plus être transmises d'un agriculteur à l'autre, ce qui participe au mitage urbain des espaces naturels agricoles et forestiers. Il apparaît nécessaire de veiller au maintien des outils/bâtiments/besoins en eau des exploitations.



9.10. ORIENTATION STRATÉGIQUE 10 – Coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être dans une relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain

1. Contexte et objectifs de l'Orientation Stratégique

Résumé du contexte lors de l'élaboration de la Charte 12-27

La Charte du Parc affirme que pour atteindre les objectifs de préservation des patrimoines naturels et culturels qui font la valeur ou l'originalité du territoire du Parc :

- Il est impératif que les habitants et les élus soient convaincus de la **richesse et de la vitalité de ces patrimoines**, et qu'ils deviennent les premiers partenaires et acteurs de leur protection
- Il est également indispensable que les visiteurs des Préalpes d'Azur soient **sensibilisés à la valeur et à la fragilité des patrimoines**, afin qu'ils adoptent des comportements respectueux et qu'ils deviennent à l'extérieur des ambassadeurs fiers de contribuer à la préservation et à la valorisation d'un territoire essentiel à leur propre équilibre.

En 2010/2012, les initiatives en matière d'éducation à l'environnement sur le territoire sont en-core peu nombreuses (p.140 Charte 2012-2042 du PNR Préalpes d'Azur). Si un certain nombre de manifestations, principalement orientées sur la culture du monde rural sont organisées, les Préalpes d'Azur présentent un **fort déséquilibre** entre territoires urbains et territoires ruraux, tant en termes de moyens (financiers, humains, équipements) que de thèmes et formats.

Des initiatives existent pour permettre l'accès de tous à la culture (dispositifs itinérants, "hors les murs", associations locales, etc.).

Les objectifs à atteindre

L'orientation stratégique **COORDONNER LA DIFFUSION DES SAVOIRS ET PROMOUVOIR LES SAVOIR-ÊTRE DANS UNE RELATION NOUVELLE ENTRE PRÉALPES D'AZUR ET LITTORAL URBAIN** se découpe en 3 articles (chacun composé de plusieurs mesures) :

- Article 25 – Faire découvrir les Préalpes d'Azur au jeune public par l'éducation au territoire et au développement durable à l'échelle locale

- Article 26 – Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la fragilité des patrimoines
- Article 21 partiellement (OS8) : au regard du titre de l'Orientation Stratégique, on traite ici d'une partie de l'article 21 (renforcer l'offre culturelle des territoires ruraux) qui n'est pas strictement liée aux patrimoines culturels du territoire (OS8) mais plus à l'articulation urbain/rural concernant l'offre culturelle.

Objectifs « On aura réussi si » :

En matière d'action culturelle :

- Des actions de sensibilisation et de transmission de connaissance autour des patrimoines ont été développées
- Ces actions ont été le support de projets culturels et artistiques en lien avec les acteurs du territoire
- Ces actions ont trouvé leur public, notamment local

En matière d'éducation à l'environnement et au territoire et de communication

- Des programmes attractifs à destination des scolaires centrés sur les spécificités du territoire et en partenariat (notamment avec l'éducation nationale) ont été mis en place
- Les capacités d'accueil et d'hébergement d'enfants ont progressé sur le territoire
- L'entité Préalpes d'Azur est reconnue
- Les partenaires ont associé le Syndicat Mixte du Parc à leurs projets pour prendre en compte la Charte de Parc
- Les habitants et acteurs locaux se sont saisis de la valorisation et de la préservation des patrimoines
- À l'issue de la Charte, les pratiquants des activités de pleine nature se sentent dans un espace privilégié et fragile, qu'il faut préserver
- Une Maison du Parc a été établie sur le territoire.

Nb : En matière de valorisation culturelle des patrimoines, l'enjeu est traité avec l'OS8, et l'OS9 (mise en tourisme du patrimoine).



Les questions évaluatives

- Est-ce que des actions de sensibilisation aux usagers et habitants du Parc ont été entreprises ?
- Existe-t-il un programme scolaire ciblé pour le jeune public sur le territoire des Préalpes d'Azur ?
- Les moyens engagés ont-ils permis d'avoir une offre pédagogique équitable pour toutes les communes du territoire des Préalpes d'Azur ?
- Les actions mises en place ont-elles permis de fédérer les partenaires pédagogiques, culturels et artistiques ?
- Les moyens engagés ont-ils permis de sensibiliser les habitants, usagers et acteurs du territoire aux patrimoines naturels, paysagers et culturels ?

2. Les facteurs d'influence

Les principaux facteurs identifiés sont :

- Les opportunités de financement : les prestations pédagogiques sont pratiquement toutes subventionnées, 50 à 65 000 euros par an environ ces dernières années (Région + DRAC + FRAC). Elles bénéficient à des prestataires culturels ou d'éducation à l'environnement et au territoire (EET). La Garde Régionale Forestière est financée à 80% par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les ambassadeurs sont globalement financés sur fonds propres (quelques soutiens ponctuels ont été mobilisés sur des projets annexes :
- FEDER/État/Région pour la communication engageante, Fondation MAIF pour le projet Vivre avec le Feu)
- La mise en place du label 100% Éducation Artistique et Culturelle par le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle (qui valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes, et facilite l'accès aux subventions de la DRAC)

- Le déploiement et la structuration de la politique de développement des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement :
 - Dans les Alpes Maritimes, animation entre 2017 et 2021 avec le collectif ESA (« ensemble sublimons l'animation »)
 - En France suite à la pandémie, déploiement des dispositifs vacances apprenantes : Ecole Ouverte (séjours en zone rurale du CP à la terminale, Mon Patrimoine à Vélo, Colos apprenantes
- La COVID et les périodes de confinement ont fait glisser pendant 2 ans les actions limitées de cette période. 2022 et 2023 ont donc bénéficié de budgets plus importants qu'une année classique
- Le changement climatique (canicules, sécheresses, etc.) qui modifie les habitudes (fréquentation, consommation d'espace de nature).

3. Principales réalisations et chiffres clés

Différentes actions ont été conduites sur le territoire, en lien direct ou non avec l'Orientatation Stratégique, par différents acteurs compétents.

En voici une liste non exhaustive, par extraction des actions phares de tableaux de recensement détaillés non diffusés mais consultables numériquement sur demande :

- **Stratégie pour l'Éducation à l'Environnement et au Territoire, Schéma d'interprétation des patrimoines et Cap Culturel** (Stratégie pour l'action culturelle) : ce sont des feuilles de route concertées qui précisent les objectifs de la Charte assorties de priorités d'actions (mais sans prospective financière associée, qui dépend des opportunités de subvention)
- **Programmes pédagogiques pour les scolaires** : initiatives éducatives du Syndicat Mixte du Parc destinées aux jeunes publics pour les sensibiliser à l'environnement et aux patrimoines



- **Labellisations 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de Carros et de la CAPG** : actions visant le développement de la créativité et de l'esprit critique des enfants et des jeunes ; sur le Haut Pays Grassois, partenariat avec l'Espace de Vie Sociale Itinérant Harpèges
- **Information et sensibilisation tous publics**
- **Création et enrichissement continu d'une multiplicité de supports** pour informer et sensibiliser le public
- **Déploiement de canaux de communication** : utilisation de différents canaux pour diffuser ces supports et maximiser leur impact
- **Signalétique** : installation de panneaux d'entrée de commune, panneaux « Relai Information Services » aux entrées du Parc, et signalétique thématique sur certains sites d'accueil
- **Des tournées de surveillance et de sensibilisation** sont effectuées : Ambassadeurs du Parc, Garde Régionale Forestière, ONF, sur le site Natura 2000 Préalpes de Grasse pour le compte de la CASA, puis sur les communes Estéron aval (pour le compte de 4 communes).
- **Événementiel tout public** :
 1. **Fêtes du Parc et Rendez-Vous du Parc** : manifestations destinées à sensibiliser et rassembler le public autour des valeurs du Parc
 2. **Programme CASA Nature, Rendez-vous nature de la CAPG, CCAA, et MNCA** : différents programmes d'activités « nature » proposés par les inter-communalités pour promouvoir la découverte et la préservation des patrimoines locaux.
- **Chantiers d'initiation grand public aux techniques de la pierre sèche** : coordination entre CASA, CAPG, CAUE, et PNR (2015-2020), avec un programme propre par la MNCA.
- **Projet de Maison du Parc** : à la suite des premières concertations, le projet se focalise sur le service aux acteurs économiques du territoire, avec des ressources partagées, des rencontres, des formations, et des bureaux pour les agents du Parc. Le projet envisage également la promotion du territoire (au sens de l'attractivité, au-delà du tourisme). L'ambition est la rénovation d'un bâtiment inoccupé. Les premières pistes explorées n'ont pas abouti à ce jour.

Chiffres clés et indicateurs

Offre culturelle :

Il n'existe pas de suivi homogène pour les différents partenaires qui animent l'offre culturelle sur le territoire aussi ces chiffres sont des minima. Un certain nombre d'offre de valorisation du patrimoine culturel est reporté dans les chiffres clefs/indicateurs de l'OS 8.

Sensibilisation des publics

Il n'existe pas de suivi homogène pour les différents partenaires qui organisent des sorties sur le territoire en lien avec les enjeux de la Charte du Parc. Aussi ces chiffres sont des minima.

- **Ambassadeurs et Garde Régionale Forestière (GRF) :**
 - Depuis 2011, 79 449 personnes ont été sensibilisées par les Ambassadeurs du Parc et la GRF à travers diverses initiatives.
- **Programmes scolaires :**
 - 3 770 élèves ont été sensibilisés par les programmes éducatifs proposés par le Parc, visant à renforcer la conscience environnementale dès le plus jeune âge.
- **Rendez-vous du Parc :**
 - 203 événements ont été organisés, attirant plus de 3 626 participants, dont 118 étaient spécifiquement dédiés à la valorisation des patrimoines culturels.
- **Fêtes du Parc :**
 - De 2012 à 2023 11 Fêtes du Parc ont rassemblé plus de 18 000 visiteurs, avec entre 70 et 120 stands par événement et de 20 à 40 activités proposées au public.
- **CASA Nature** : 90 sorties entre 1998 et 2023 pour 2700 participants sur le territoire du Parc.
- **Réseaux sociaux :**
 - Près de **10 000 abonnés** suivent les activités du Parc sur les réseaux sociaux, avec environ 150 publications chaque année.

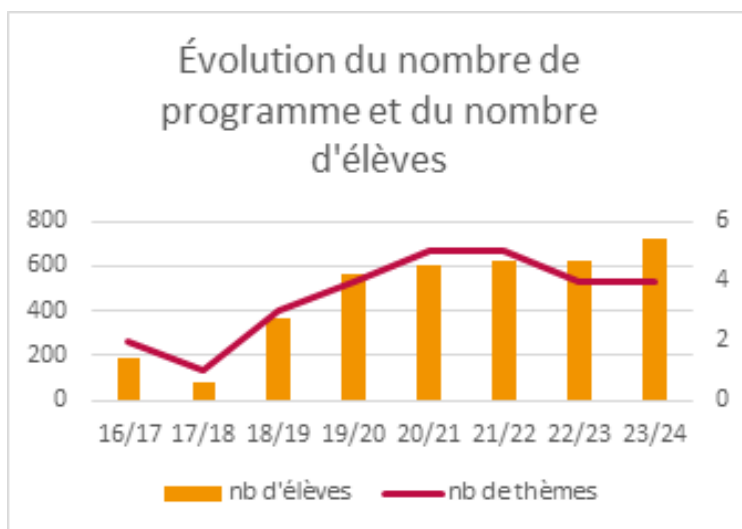
• Documentation du Parc :

- 41 présentoirs de documentation sont installés sur tout le territoire
- 10 500 documents papier sont distribués chaque année, couvrant 20 types de livrets et cartes différents
- 48 banderoles « Bienvenue à 'nom village', commune du Parc », offertes pour les 10 ans du Parc (parfois affichées de manière permanente dans des lieux passants, ou à usage pour les évènements sur la commune).

Thématiques développées :

- 7 thématiques spécifiques ont été développées pour les évènements organisés par le Parc (présentation scientifique des enjeux et approche sensible) : Esté-ron, paysage, monde nocturne, karst, forêt, pastoralisme, et patrimoine roman.

Évolution de l'offre de programmes scolaires : nombre de programmes réalisés et répartition géographique



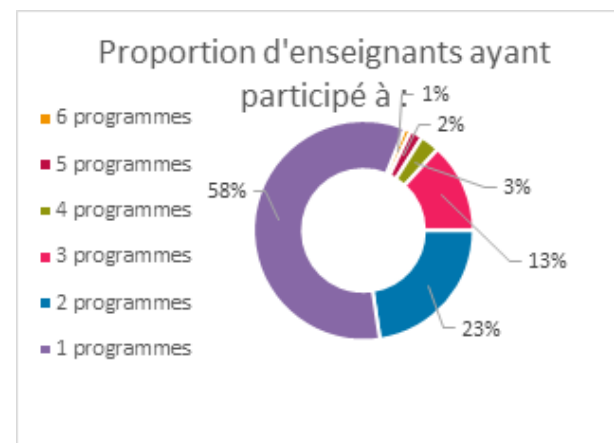
Source : Suivis internes PNR. Ne comprend pas la donnée des autres acteurs qui proposent des programmes/projets : EPCI, Communes, associations, etc. sur des sujets parfois spécifiques en lien avec le Parc et parfois sur des thématiques plus générales de développement durable.



Observation :

- Les programmes tournent sur 4 secteurs géographiques. Les programmes Forêt, monde nocturne et Karst ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Le programme Pastoralisme a été réalisé sur 3 secteurs/4
- Toutes les communes du Parc ayant une école ont bénéficié au moins 2 fois d'un programme scolaire.

Évolution du nombre de participants et suivi des adhésions aux programmes scolaires



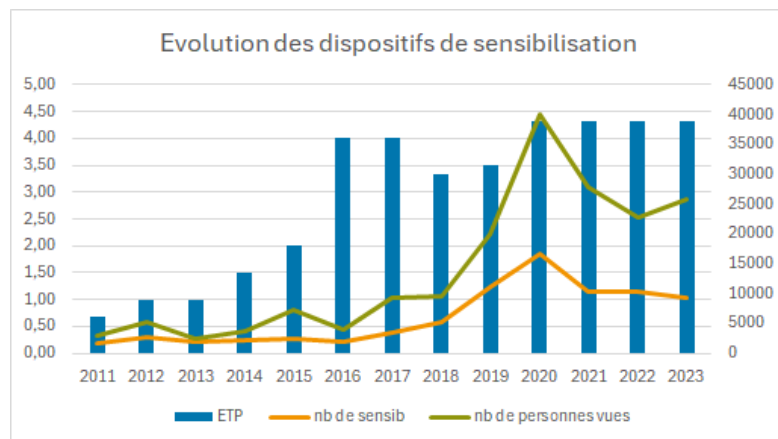
Source : Données d'activité du Syndicat Mixte du Parc et réunions de bilans de satisfaction sur les programmes

Observation : près de la moitié (42% d'un échantillon de 106 enseignants différents) ont participé à plus d'un programme pédagogique du Parc.

Pour les enseignants qui n'ont participé qu'à un seul programme, plusieurs explications possibles :

- Certains ne sont restés qu'un an sur le territoire
- Une sélection doit être réalisée, notamment sur la lisière du Parc (nombre de classes supérieur aux moyens disponibles pour le programme).

Évolution du dispositif ambassadeur et GRF (ETP par an)



Source : Suivi interne ambassadeurs

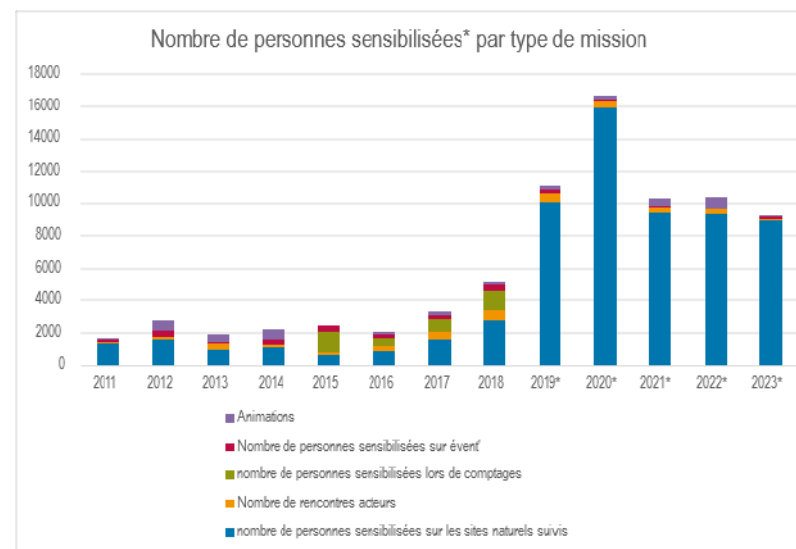
Observation :

Le nombre d'agents de sensibilisation a beaucoup varié au cours des années jusqu'à se stabiliser à partir de 2020. De 2011 à 2014, plusieurs expérimentations sur le nombre d'agents, la durée de leur présence et la période de sensibilisation ont été menées. Depuis 2020, les dispositifs de sensibilisation s'appuient sur 2 ambassadeurs à l'année, 2 ambassadeurs en saison et 8 GRF durant 2 mois.

Le nombre de personnes sensibilisées augmente logiquement en même temps que le nombre d'agents. Le pic très net de 2020 s'explique par la crise sanitaire et le déconfinement estival (une fréquentation limitée dans l'espace a entraîné une pression accrue sur le territoire). L'écart de sensibilisation à ETP équivalent avant et après 2020 ne s'explique pas de manière assurée : plus de visiteurs, plus d'efficacité des agents (de mieux en mieux formés et outillés dès leur arrivée), météo favorable ou répartition effective des ETP différente dans l'année (dates et fréquence de passage), plus ou moins en adéquation avec la fréquentation.

Les partenaires mettent également en place des tournées de surveillance et/ou sensibilisation : tournées CASA/ONF sur N2000 dont gorges du Loup ; SIIVU puis SMIAGE dans les gorges de la Siagne, patrouilles ONF commandées par les communes ponctuellement dans l'Estéron, etc.

Nombre de sensibilisations réalisé par les ambassadeurs et les Gardes Régionaux Forestiers

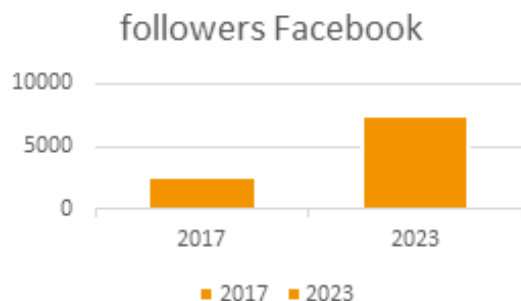


*ambassadeurs (2 à 3 ETP/an + garde régionale forestière à partir de 2018 (1 binôme, puis 3 en 2019 puis 4 depuis 2020)
Source : Données de suivi dispositif Ambassadeur GRF

Observation :

79 449 personnes sensibilisées en 13 ans par les ambassadeurs et les GRF. Le déploiement du dispositif GRF à partir de 2018 a multiplié le nombre de personnes sensibilisées sur le terrain ; cette donnée reste liée à la conjoncture (cf. biais cités précédemment). Les comptages ont cessé, la donnée « personnes sensibilisées lors de comptage » est reprise « dans personnes sensibilisées sur les sites ». Les animations et rencontres acteurs se maintiennent d'une année sur l'autre, selon les opportunités et les sollicitations.

Suivi des statistiques numériques de la communication (par rubrique du site internet)



Source : Suivi des réseaux et pages internet

Observation :

La communication numérique se déploie et le nombre d'abonnés se développe

- Facebook : 2017 = 2500 followers / 2023 = 7400 followers
- Instagram (mise en place 2018) : 2023 : 1690 followers
- LinkedIn (mise en place fin 2023) : 1250 abonnés
- Site internet : 30 000 pages vues en 2023.

Nombre d'adhésion des professionnels et acteurs artistiques et culturels aux événements du territoire

Il est difficile de répondre en « nombre ». Mais la très grande majorité des événements sont organisés en partenariat et/ou avec des prestataires professionnels qui adhèrent aux valeurs Parcs et le montrent notamment par la récurrence des actions menées ensemble.

4. Analyse des résultats

Pertinence : les actions engagées répondent-elles aux attentes et objectifs du territoire ?

D'une manière générale les propositions pédagogiques du Parc sont :

- Plébiscitées par l'Éducation Nationale et les Enseignants pour leur format, complétude, et capacité à s'inscrire si l'enseignant est volontaire, dans un long court sur l'année, gage d'ancrage des informations partagées

La question de faire des programmes scolaires plus simples pour plus d'élèves une même année (à moyens constants) a régulièrement été concertée pour conclure en faveur du maintien de programmes « complets » pour au moins une classe par école et par an.

- Plébiscitées par les participants concernant le format mixte technique et culturel (programmes scolaires, RDV du Parc).

Il semble néanmoins que ces animations attirent souvent les mêmes profils de participants.

Il est acquis qu'il faut préserver une diversité de supports pour toucher la plus grande variété de cibles.

Le développement d'une communication engageante (Voir OS9 et l'article 3 de l'OS 1) ajoute un mode de faire pour, au-delà de la sensibilisation, viser le changement de certains comportements.

Cohérence : les actions engagées s'intègrent-elles aux autres politiques du territoire ?

Il apparaît un manque de cohérence entre les différents intervenants sur le territoire dans la manière de promouvoir le territoire et la diffusion des messages de sensibilisation sur le partage de l'espace et le respect des milieux naturels fragiles. Ce sujet est développé dans l'orientation stratégique 9.

Efficacité : est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Des actions de sensibilisation, d'éducation et d'approche artistique sont développées au moyen de différents formats pour toucher le public local :

- Des programmes scolaires sur les spécificités du territoire et en partenariat avec l'éducation nationale sont déployés depuis 2016
- L'entité Préalpes d'Azur est reconnue sur le territoire : des professionnels de tout corps de métiers se réclament désormais des « Préalpes d'Azur » en apposant la mention dans le nom de leur entreprise. Le Syndicat Mixte est régulièrement sollicité pour apposer le logo du Parc sur des événements ou des médias. Le Parc est régulièrement cité ou tagué sur les différents supports
- Les partenaires n'associent pas encore et pas toujours suffisamment le Syndicat Mixte du Parc en amont de leurs projets pour prendre en compte les objectifs de la Charte de Parc
- Il n'existe pas de Maison du Parc sur le territoire : des études sont toujours en cours.

Efficiency : les moyens engagés ont-ils permis d'atteindre les objectifs ?

- La mutualisation d'un poste dédié à l'éducation à l'environnement et au territoire (EET) et action culturelle avec la CAPG, puis la création du poste à temps plein au sein du PNR ont permis la mise en place des programmes éducatifs, et ont été un facteur accélérateur à partir de 2017
- Les actions d'éducation à l'environnement et au territoire et les actions de communication visent une efficacité sur le long terme. Elles participent à la construction d'une culture commune Préalpes d'Azur, terreau des prochains projets de territoire et de coopération entre les acteurs socio-professionnels, habitants, élus, etc. au service de la préservation des ressources, du cadre de vie et des transitions requises
- Les actions éducatives sont souvent dépendantes de subventions.

Points forts

- Complémentarité entre les différents partenaires et programmes
- Les supports de communications véhiculent toujours un message de sensibilisation, avec une approche pédagogique
- La présence des agents de sensibilisation sur les sites naturels fréquentés
- L'approche mixte, sensible et technique des patrimoines et enjeux du territoire
- Les moyens engagés ont permis de mettre en place des dispositifs qui doivent perdurer pour continuer à toucher les publics cibles.

Points faibles

- Difficulté à se coordonner entre les différents partenaires selon les plannings, les priorités, le plan de charge
- Souvent les mêmes publics se mobilisent : les convaincus. Difficultés à toucher d'autres publics
- Des initiatives de séjours sur le territoire pour toucher de jeunes publics avec dimension de l'Éducation à l'Environnement et au territoire n'ont pas vu le jour (l'initiative colonies 2.0 n'a pas abouti). La mobilisation pour un nouveau modèle de séjour vert pour les jeunes (éducation à la ruralité et aux enjeux/métiers de la montagne) - a manqué d'un chef de projet dédié pour aboutir malgré les opportunités de la politique nationale en matière d'accueils de mineurs
- Maison du Parc : les études préalables ont orienté la recherche d'un projet structuré autour des services aux acteurs économiques du territoire, considérant l'impossibilité d'un emplacement irrigant l'ensemble du territoire et compte tenu de la structuration de l'information touristique par les Intercommunalités (existence des points d'informations touristiques). Le placement dans tout le territoire de supports pour la documentation du Parc, mis en place dans les premières années de mise en œuvre de la Charte, permet un certain niveau d'information. À ce jour, l'opportunité d'une Maison du Parc semble devoir être rediscutée.

5. Préconisations pour la nouvelle Charte

- Des actions de sensibilisation et de transmission de la connaissance autour des patrimoines culturels sont développées au moyen de différents supports et de projet culturels pour toucher le public local, ce sont des actions à poursuivre voire à développer
- Poursuivre les programmes scolaires ; de nouveaux thèmes pourront émerger en lien avec les priorités des défis qui seront retenus pour le projet de territoire
- Améliorer et développer la coordination entre les moyens d'actions des différents partenaires. Cela passe par la transversalité entre les services, et nécessite un effort cultivé sur le long cours
- Définir avec les partenaires et suivre des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et financiers communs concernant les actions d'EET/EDD et mettre en place un suivi évaluation plus régulier (outil de saisie des bilans annuels et échange sur les priorités de l'année suivante)
- Examiner dans quelle mesure la programmation des Estivales (Département 06) ou le cinéma itinérant peuvent inclure des offres faisant écho aux enjeux du territoire, aux transitions (à travers le spectacle vivant, une programmation de documentaires, etc.) ?



10.1. Gouvernance et appropriation du Parc

1. Contexte et objectifs

Lors de la réflexion sur le référentiel d'évaluation en 2023, il est apparu moins pertinent de rester sur une approche par Orientation Stratégique pour l'axe 4.

Pour rappel :

Axe 4 de la Charte 2012-2027 : positionner l'homme comme acteur du projet de territoire.

- Orientation stratégique 11 : Stimuler la formation et l'insertion dans un contexte économique local fragilisé
 1. Article 27 : Développer la formation et l'accès à l'emploi dans les filières locales ou émergentes du développement durable
 2. Article 28 : Soutenir l'insertion des personnes les plus fragiles.
- Orientation stratégique 12 : Construire un PNR exemplaire au niveau environnemental et social, démocratique et fédérateur des énergies pour l'intérêt général
 1. Article 29 : Développer la responsabilité sociale et environnementale du Syndicat Mixte de gestion
 2. Article 30 : Mobiliser le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats, s'engager résolument dans une gouvernance élargie
 3. Article 31 : Faire du soutien à l'innovation une mission prioritaire du Parc des Préalpes d'Azur
 4. Article 32 : Suivre l'évolution du territoire et évaluer en continu la mise en œuvre de la Charte.

Aussi il a été proposé d'évaluer :

- La gouvernance et l'appropriation de l'outil « Parc »
 - Les instances décisionnelles
 - Les instances consultatives
 - Le fonctionnement participatif du parc
 - Les partenariats
 - Les engagements des Partenaires
- L'innovation et l'expérimentation
- L'emploi, la formation, l'insertion (traité dans l'OS 4 : économie endogène et exemplarité environnementales)

L'évaluation de l'article 32 (suivre l'évolution du territoire et évaluer en continu la mise en œuvre de la Charte), a été traité en première partie.

Le contexte au moment de l'élaboration de la Charte 2012-2027

Le paysage institutionnel en 2011 (5 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 communauté urbaine, 1 Etablissement Public d'Aménagement) justifie l'importance que la Charte doit accorder à la coopération et l'articulation. Il s'agit aussi de développer la coopération interterritoriale.

Le Parc est également le fruit d'une démarche participative initiée au début des années 1990 et consolidée en 2008-2009 avec deux associations particulièrement actives :

- L'association des Amis du Parc 06
- L'association pour la Promotion de l'Agriculture et de gestion foncière et agro-environnementale du Parc régional des Préalpes d'Azur.



Les objectifs à atteindre

Objectifs « On aura réussi si » :

Le syndicat mixte est resté fidèle à ses valeurs (écoute du territoire, volonté de mobiliser, garder la préoccupation de l'environnement, volonté d'expérimentation en partenariat avec les habitants, les professionnels, les usagers et autres territoires, la recherche d'une solidarité et d'une cohérence territoriale, l'obligation d'évaluation)

- La mise en œuvre de la Charte a relevé de la responsabilité de toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte (engagements mentionnés dans chaque article) par le recensement des actions et renseignement des fiches de suivi des engagements
- L'articulation en les collectivités a été optimisée par voie de conventions établies, signées et suivies
- La population et les acteurs du territoire sont associés à la vie institutionnelle du Parc à travers des dispositifs produisant des données quantitatives et qualitatives (événements, enquêtes, questionnaires* ...)

*Une enquête tous publics réalisés courant 2024 a cherché à évaluer l'appropriation du Parc par les habitants, notamment si les habitants ont bien identifié le Parc (son périmètre et son rôle). Les réponses en lien avec le sujet de l'implication sont détaillées dans le chapitre : Moyens mis en œuvre et réalisations.



2. Moyens mis en œuvre

1) Les instances décisionnelles :

a- Le Comité Syndical

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical (CS) composé des représentants des collectivités territoriales signataires de la Charte. Présidé par un élu issu des délégués titulaires, le Comité Syndical joue un rôle décisionnel dans l'organisation du Parc.

Le Comité Syndical vote le budget, approuve le compte administratif et pose les lignes directrices du Parc. La répartition des voix au sein de ce comité est la suivante :

Le collège de la Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur est représenté par 4 délégués disposant chacun de 9 voix, soit 36 voix au total.

Le collège du Département : Alpes-Maritimes est représenté par 3 délégués disposant chacun de 7 voix, soit 21 voix au total.

Le collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale est représenté par deux délégués pour chacun des EPCI (8 au total), disposant chacun de deux voix, soit 16 au total.

Le collège des communes est représenté par un délégué par commune disposant chacun d'une voix, soit 48 au total.

L'attribution du nombre de voix par collège présente pour le territoire des Préalpes d'Azur un poids du local très légèrement supérieur à celui des structures supraterritoriales (57 voix / 64 voix).

Cela permet de faire valoir la parole des collectivités locales en Comité Syndical (CS), de faire ressortir les besoins du territoire et de pouvoir orienter les décisions en ce sens. Cette quasi-égalité des voix entre le supralocal et le local, permet également une neutralité politique si des divergences entre les structures supra et locales devaient apparaître, permettant ainsi au Parc de jouer un rôle neutre sur l'échiquier politique et de maintenir son rôle de protecteur de l'environnement.



Poids des différentes instances dans le Comité Syndical :



Des membres consultatifs peuvent être invités par le Président du Comité Syndical du Parc aux Comités Syndicaux, sans voix délibérative. Les statuts mentionnent les membres consultatifs suivants :

- Le/La Préfet.e du département des Alpes-Maritimes
- Le/La Président.e de la Chambre d'agriculture du département des Alpes-Maritimes
- Le/La Président.e de la Chambre des métiers et de l'artisanat du département des Alpes-Maritimes
- Le/La Président.e de la Chambre de commerce et d'industrie de la métropole Nice-Côte d'Azur
- Le/La Président.e le Conseil Scientifique
- Un.e représentant.e du Conseil de Développement.

b- Le Bureau

Le Bureau est une émanation du Comité Syndical. Certaines décisions opérationnelles et de gestion courante sont déléguées au Bureau plus souple à réunir.

Les membres du Bureau sont désignés au sein du Comité Syndical de façon suivante :

FIGURE 1 : COMPOSITION DU BUREAU



C- Analyse de la dynamique des instances décisionnelles et facteurs d'influence

Le taux de participation aux instances décisionnelles est moyen.

Il questionne la disponibilité des élus déjà très impliqués dans leur commune ou EPCI, avec des temps de trajets accrus à partir de 2014 (le territoire passe de 8 à 4 centres décisionnels d'EPCI, tous hors du territoire).

À partir de 2020, le quorum est atteint plus régulièrement, mais cette amélioration de la mobilisation repose en partie sur la délégation par pouvoirs. Il est possible dans le même temps que la visio-conférence ait favorisé la diversité des délégués qui ont participé.

De septembre 2012 à avril 2024

	Nombre total	Taux de participation moyen (hors pouvoirs)		Taux de re-convocation pour défaut de quorum	
		Avant 2020*	Depuis 2020*	Avant 2020*	Depuis 2020*
Bureaux	49	54%	48%		
Comités Syndicaux	44	42%	40%	50%	0%
		Taux de participation moyen (avec pouvoirs)			
Bureaux		63%	69%		
Comités syndicaux		52%	58%		

* avant le renouvellement de mandat, modification des statuts et mise en place de la visio-conférence

2) Les instances de concertation :

a- Le Conseil Scientifique (Csq)

Composé de personnalités scientifiques reconnues dans les domaines et thématiques de la Charte du Parc, ses membres sont validés par le Bureau. Le Conseil Scientifique a un rôle consultatif auprès du Syndicat Mixte, ses membres apportent leur expertise sur les thématiques exercées dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. Les experts du Conseil Scientifique peuvent être sollicités, individuellement, par le Comité Syndical, le Bureau, ou par les agents de l'équipe technique du syndicat mixte, selon les besoins de chacun. Les membres du Conseil scientifique peuvent également être sollicités pour apporter leur expertise sur des enjeux, ambitions et orientations menées par le Parc.

Cette instance est facultative pour les Parcs antérieurs à 2016

Moyens mis à disposition du Conseil Scientifique

- Chargé de mission dédié à 20% de 2017 à mars 2019
- À compter de 2019, le Conseil Scientifique est animé par la Direction qui dégage du temps de chargé de projets thématiques en fonction des sujets cooptés
- À compter d'avril 2023, un chargé de mission dédié à 20%.

En moyenne, le Conseil scientifique se réunit 3 fois par an. Les membres du Conseil scientifique participent également selon leur discipline aux travaux des commissions thématiques ou groupes projets.

Apports significatifs du Conseil Scientifique

- Motion sur les gaz et huiles de Schistes
- Avis sur le schéma régional Eolien et le Schéma régional Climat Air Energie en 2012 - contribution transversale sur un projet d'implantations d'éoliennes au Col de Bleine
- Grandes trames de continuités écologiques.

- Liste d'espèces prioritaires pour le territoire
- Accompagnement de travaux de stagiaires ou apprentis (espèces exotiques envahissantes), diagnostic des 3 sites prioritaires au plan de Parc exempt à ce jour de mesures de gestion
- Contributions à des communications (frelon asiatique, guide aménager durable avec le végétal)
- 2016-2018 : en lien avec école du Paysage et École des Mines, démarche « un poste source et après » - paysage subi/paysage choisi – algorithme pour identifier les parcelles à moindre impact dans un rayon de 18 km autour du poste source (à étudier à la parcelle) – modèles économiques pour optimiser les retombées économiques pour le territoire
- 2017 : Regard transdisciplinaire sur l'Estéron (compte rendu d'échanges)
- 2018 : Apports techniques et questionnements en lien avec la réintroduction d'espèces dans les milieux « naturels »
- Séminaire étudiants du programme INTREPID sur les leviers et modes de faire participatifs pour l'émergence d'itinérances touristiques
- 2019 :
 1. Fréquentation des sites sensibles : concept de « capacités de charge », biais cognitifs liés à la notion de surfréquentation et bases de la communication engageante
 2. Multi-enjeu de la gestion forestière, vers l'intérêt d'une gouvernance spécifique (bases de la Charte Forestière de Territoire)
- 2020 : Avis sur le programme d'action 2020-2027 relatif à la biodiversité et aux milieux naturels par suite de l'évaluation concertée à mi-parcours
- 2021
 1. Opportunité/faisabilité d'un observatoire des patrimoines et du changement climatiques (freins et leviers)

2. Poursuite des échanges sur les enjeux liés aux grands herbivores sauvages/réensauvagèrent autour du documentaire controversé « l'Europe du sauvage »
3. Synthèse des connaissances scientifiques sur les enjeux liés à la forêt et son mode de gestion.

À partir de 2023, les échanges portent sur la révision du Conseil Scientifique en parallèle de la révision de la Charte du Parc.

b- Un bilan en demi-teinte

Les fonctions au sein d'un Conseil Scientifique sont bénévoles, les motivations et la disponibilité pour participer sont diverses.

Les conditions d'animation conditionnent largement le fonctionnement du Conseil Scientifique.

Les moyens mobilisés par le Parc n'ont pas réussi à fédérer dans la durée des membres actifs pour aboutir à des partenariats opérationnels avec les universités et centres de recherche.

Les travaux du Conseil Scientifique ont néanmoins régulièrement nourri les orientations prises par le Parc, même si l'on peut regretter la difficulté à mettre en forme et rendre visible ces apports.

c- Le Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (CdD)

Composé de membres de la société civile, de professionnels, d'associations, d'usagers ou d'habitants du territoire, le Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est une instance de concertation et de dialogue territorial. Elle est une instance de proximité avec les habitants dans le but de faire remonter les besoins et attentes du territoire et de porter la voix des habitants. Elle est organisée sous forme associative, accompagnée le Parc et est financée en grande partie par le Syndicat mixte. Elle peut, de manière autonome en autosaisie, réaliser ses actions en lien avec les objectifs et valeurs de la charte du Parc.

https://www.parc-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/article/preconisations_nationales_sur_les_roles_les_missions_et_le_fonctionnement_des_conseils_scientifiques_des_parc_naturels_regionaux_.pdf

Organisation et membres

Contrairement au Conseil Scientifique, le choix dans les Préalpes d'Azur s'est orienté vers la structuration d'une association à part entière qui a elle-même choisi un mode de gestion collégial, sans président, administrée par le Conseil d'administration.

En moyenne, chaque année :

- 14 ateliers/conférences débats
- Environ 200 habitants mobilisés
- Environ 2000 heures de bénévolat.

Moyens mis à disposition par le Syndicat Mixte

- De 2012 à 2015, 0,8 ETP mis à disposition par le Syndicat Mixte avec une subvention de la Région (80%) + 13 000 € pour des actions (subvention régionale)
- 2018 : 13 000 € + 12 000 € pour le secrétariat technique qui n'est plus assuré par le Parc (équivalent 0,2ETP).

Les principaux apports du Conseil de développement

- Animation de débats sur la thématique de la transition énergétique, dont contribution à la stratégie énergétique du Parc
- Réflexion pour l'émergence de sentiers d'itinérance à partir d'une cartographie collaborative pour mobiliser les acteurs autour d'un tourisme rural de qualité profitant à l'économie locale ; ébauche d'un projet sur le thème de l'ancienne frontière franco-sarde
- Concertation pour un diagnostic partagé des enjeux de l'Estéron ; brochure Estéron l'eau en partage et vidéo Estéron rivière sauvage. Ce travail a enclenché l'organisation d'une gouvernance qui n'existait pas sur l'Estéron, rivière qualifiée en bon état qui traverse les 4 intercommunalités du territoire. Coanimation avec le PNR pour la mise en œuvre de l'approche des services écosystémiques du bassin de l'Estéron
- Qualification des enjeux liés aux volets fermés en partenariat avec le Conseil de développement du Pays de Grasse.

- Implication pour rendre visible les dynamiques agricoles : publications « de saison et local c'est l'idéal », vidéo « la Relève », inventaire/exposition sur les pratiques agricoles locales pour interroger les solutions d'adaptation au changement climatique
- Animation autour des enjeux de remobilisation du foncier avec les propriétaires, contributions aux travaux à l'échelle du Parc avec qualification de freins et leviers identifiés qui trouvent aujourd'hui écho dans les Plans Alimentaires Territoriaux des EPCI et du Département
- Rapport d'évaluation à mi-parcours sur le conseil de développement et enquête nationale sur la place de la participation dans les Parcs à l'occasion des 50 ans des Parcs (événement à Bercy).

Une articulation complexe entre le Conseil de Développement et le Syndicat mixte du Parc naturel régional

Particulièrement actif et concerné par le développement du territoire, le Conseil de développement est un acteur des Préalpes d'Azur et propose régulièrement des ateliers de concertation aux habitants qui ont ainsi le moyen d'exprimer leurs visions et attentes. À travers ses actions, il a apporté une visibilité au Parc.

Une convention conclue en 2021 a été signée pour définir et préciser les modalités d'actions du Conseil de développement.

Toutefois, il existe des dissensions entre des membres du Conseil de développement, des élus, voire avec l'équipe du Parc, ce qui a pu nuire à une collaboration plus fructueuse. C'est le cas notamment lorsque des propositions de modification des actions ou de la méthodologie est faite par l'une ou l'autre des parties. Aussi, le Conseil de développement ne souhaite pas nécessairement recevoir d'orientations de la part du Syndicat mixte, utilisant préférentiellement l'autosaisie pour s'inscrire dans les champs non investis par le Syndicat mixte.

Par ailleurs, le Conseil de développement sollicite une présence systématique au Bureau et dans les réunions d'équipe mais les élus souhaitent parfois conserver une tenue des séances entre eux.

Paradoxalement, certains élus regrettent que ce que le Conseil de développement n'apporte pas tant « un Conseil au Parc » mais agissent comme une instance complètement autonome, « à côté » du Syndicat mixte et non pas « aux côtés ».





Ainsi, les modalités de travail suivantes ont été instaurées :

- Le Conseil de développement détermine ses priorités de travail au sein de ses membres, son mode d'action, et les présente au Comité Syndical qui peut faire des observations ;
- Le Comité syndical détermine les modalités d'implication des agents thématiques dans les travaux du Conseil de Développement.

Ce mode dysfonctionne dès lors que l'actualité et les priorités ne sont pas consensuelles.

Les membres du Conseil de Développement participent aux instances de concertation du Parc (groupe de travail, commissions thématiques, ateliers grand public...) afin de les alimenter par les réflexions menées par l'association sur le territoire... , notamment lorsque les conclusions du Conseil de Développement rencontrent l'actualité des instances du Parc.

Certains écueils relevés sont inhérents à la nature même des structures avec des membres bénévoles aux motivations diverses.

d- Les commissions thématiques et groupes de travail

Suivant les statuts, des commissions thématiques et des groupes de travail peuvent être mis en place à titre consultatif par le Président ; leur fonctionnement peut être défini par le règlement intérieur.

Le règlement intérieur cadre notamment :

- La commission « avis/cadre de vie »
- La commission Marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Il précise les modalités de formation des commissions thématiques et des sous-groupes ou groupes projets qui peuvent en émaner. En parallèle, des groupes projets ciblés sur les dossiers d'actualité sont mis en place pour une durée limitée. C'est dans ces commissions et groupes de travail/groupes projets que les discussions de fond ont lieu, par le croisement des regards de différents partenaires autour d'éléments de connaissance partagée.

Organisation et moyens mis en œuvre

En 2016, sont dénombrées 7 commissions thématiques :

- Agriculture Forêt Chasse
- Marque Valeurs Parc
- Tourisme et Activités de Pleine Nature (qui s'articulera avec le Comité de Pilotage élargi de la stratégie Espace Valléen)
- Patrimoine naturel et eau
- Urbanisme, Paysage, Commerce et Artisanat
- Énergie/Déchets/Déplacements
- Communication Éducation Culture.

La Commission d'Appel d'Offre, la Commission Recrutement (émanant du bureau) et la gouvernance du Programme LEADER ne sont pas comptabilisées parmi les commissions thématiques.

Devant le manque de disponibilité des élus, en lien avec l'augmentation du temps à dédier aux intercommunalités, le Bureau demande en 2017 à resserrer les commissions au nombre de trois.

- Commission Communication Éducation Culture (au sens de l'action culturelle)
- Commission Patrimoine (biodiversité, milieux naturels et eau ; paysage aménagement urbanisme ; patrimoines bâtis)
- Commission Développement rural (Agriculture, Forêt, Tourisme et Activités de pleine nature, Énergie, Mobilité, Déchet).

Un autre intérêt est d'aborder les sujets de manière plus transversale. Ces commissions se réunissent alors une fois par an, à l'automne, en vue d'échanger sur les inflexions à apporter au programme d'actions du Parc.

Cependant, ce regroupement de commissions a pu avoir tendance à réduire le nombre de participants, les ordres du jour étant moins spécialisés, sans nécessairement mobiliser plus d'élus.

Pour rappel, quelques groupes projets ont eu une durée limitée, notamment :

- Plan d'actions concerté 2017-2020 concernant la biodiversité et les espaces naturels
- Élaboration de la stratégie des manifestations responsables puis groupe de travail additionnel concernant les rallyes
- Mise en place du dispositif de communication engageante
- Schéma d'accueil Gorges du Loup.

Fréquence des réunions

- Commissions thématiques : 1 fois par an
- Groupes projets : 1 à 4 fois par an durant le temps du projet (1 à 3 ans) ; toutefois certains programmes sont récurrents : LEADER, Espace Valléen, dispositif ambassadeur, Charte Forestière de Territoire, etc. Le groupe projet s'appelle alors Comité de Pilotage

Il n'a pas été établi de suivi du nombre de réunions et du nombre de personnes mobilisées.

3) Les Partenariats :

a- Mobilisation et coordination des signataires

Afin d'articuler la capacité d'action supplémentaire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur dans le paysage institutionnel local, la Charte du Parc 2012-2027 invite à fonctionner à travers des conventions de partenariat pluriannuelles.

Ceci a été effectif jusqu'en 2015.

Le projet de convention 2015-2020 avec l'État et la Région n'a pas été mis en œuvre sensu stricto à la suite des modifications de soutien de la Région aux Parcs (arrêt des subventions sur action sauf 50 000€/an) pour l'éducation à l'environnement), ce qui a stoppé les discussions sur le programme 2017-2018. Dès lors, le recours aux appels à projets, les délais d'instruction et l'incertitude sur les résultats rendent inopérante la lourde charge de travail pour coconstruire des conventions de partenariat.

Il a été maintenu :

- Un Comité de Pilotage annuel entre les partenaires pour valider les orientations, inflexions et lignes de partage. Toutefois, les intercommunalités et le Département n'ont pas porté l'exercice au niveau des arbitrages requis et l'articulation entre les structures a été perdue de vue par les partenaires ;
- Puis une présentation du programme prévisionnel en débat d'orientation budgétaire pour que les membres du Syndicat Mixte puissent l'approuver et réagir si souhaité.

Plusieurs outils de type tableau de bord et newsletter pour techniciens et élus ont été instaurées par le Parc ; ils n'ont pas suscité adhésion, sans nouvelle suggestion pour autant.

a- Autres partenariats

De nombreux autres partenariats plus techniques ont été mis en œuvre, projet par projet pour certains.

Plusieurs outils permettent une réactivité en adéquation avec les opportunités de financement, allant de la convention multi-partenaire un peu lourde, à lettre de soutien, en passant par des protocoles d'engagements (ex : Itinéraire du patrimoine Roman, stratégies alimentaires territoriales des stratégies alimentaires).

On peut citer :

- Une douzaine de programmes de coopération sur les fonds européens, par exemple :
 1. Coopération LEADER avec le PNR des Pyrénées ariégeoises pour la valorisation des laines locales
 2. Coopération inter-espace Valléen Communauté de Communes Alpes d'Azur, Parc national du Mercantour, PNR Préalpes d'Azur pour la mise en tourisme de la RICE.

- La Coopération interparcs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la veille territoriale et les retours d'expérience, mais également de manière opérationnelle pour :
 1. La stratégie écotouristique, positionnement, promotion et développement de la Marque Valeurs Parc et de la plateforme « chemins des Parcs »
 2. Le développement des référentiels pour la Marque Valeurs Parc agriculture
 3. La communication quant à l'articulation de l'action des parcs avec les stratégies régionales : collection de livrets « Cop d'Avance ».
- Modalités de mise en œuvre de la Charte avec CAPG et CASA (2015)
- Programme Territoire à Énergie Positive (2016) et Contrat Régional d'Équilibre territorial (2018) avec la CCAA
- Contrat de ruralité 2017 et Contrat de Transition Ecologique 2019 avec CAPG
- Coopération SMIAGE – PNR pour accompagner la gouvernance locale sur le bassin versant de l'Estéron et sa labellisation « Rivières sauvages »
- Participation au programme de coopération Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur relatif à la culture du risque « feu de forêt » (MARITTIMO)
 1. Signalétique régionale déployée sur les PNR Ste Baume et Préalpes d'Azur (été 2022)
 2. Émergence de l'action « Vivre avec le Feu » en coopération entre le PNR Préalpes d'Azur, Warucene et le Laboratoire de psychologie sociale de l'Université de Nîmes, financée par la Fondation MAIF
- Coopération inter-espaces valléens sud des Alpes pour la valorisation du patrimoine et des savoir-faire liés à la Pierre Sèche (avec la CA Riviera Française)
- Convention cadre avec l'Université Métropole Nice Côte d'azur.

Outre ces cadres contractuels, près de 200 conventions ont été signées avec :

- Les communes (cadre d'actions collectives portées par le Parc)
- Les EPCI (stratégie)
- Des partenaires techniques locaux (chambre d'agriculture, SAFER, CERPAM, CB NMED, CEN, ARBE, etc.)



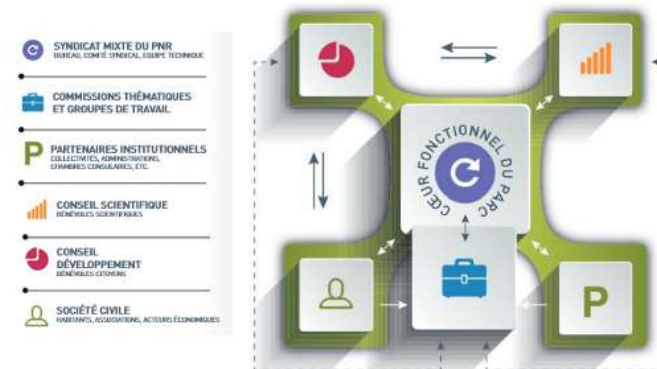
- Des sociaux professionnels (MVP, Maralpine, actions conjointes notamment éducation et action culturelle...).

De 2012 à 2023, environ 30 lettres de soutien du PNR à des projets du territoire ou pour le territoire ont été adressées et 24 lettres de soutien des partenaires aux actions portées par le PNR ont été reçues.

Actuellement le fichier contact du Parc comprend plus de 1000 personnes ayant été impliqués de près ou de loin aux actions du Parc et plus de 30 organismes.

4) Articulation des instances décisionnelles et consultatives :

Ce sociogramme simplifié des acteurs permet de rendre compte du grand nombre de parties prenantes dans et pour le Parc, et de la complexité pouvant exister dans les relations entre tous les acteurs. Le PNR PA est donc une structure permettant un lien et une cohésion entre tous ces acteurs.



3. Évaluation de la gouvernance et de l'appropriation du Parc : préconisations

L'appropriation de l'outil Parc et l'intérêt de ses actions est un des principaux sujets critiques à la mise en œuvre de la Charte du Parc, exprimé par une question qui revient régulièrement "Que fait le Parc ?" liée au manque de lisibilité des instances administratives en général.

Parmi les facteurs d'influence, les renouvellements municipaux de 2014 (avec une forte réorganisation des intercommunalités) et de 2020 (dans le contexte de la pandémie) n'ont pas permis de mobiliser correctement les élus autour du rôle du Parc ni de revalider les outils permettant une bonne articulation.

Enfin, le Parc n'est pas un outil de protection forte de la biodiversité mais un projet concerté et la mise en commun de moyens de dialogue pour un développement respectueux des patrimoines. Or, sa dénomination « Parc naturel » le fait craindre à certains habitants ou acteurs tandis qu'il peut en décevoir d'autres.

Dans le cadre de l'enquête tous publics, réalisée au printemps 2024, on relève que :

Reconnaissance du Parc :

- Le périmètre : 97% des répondants qui habitent le Parc le savent et tous ceux qui ont une résidence secondaire considèrent qu'ils y habitent ; 6 répondants considèrent qu'ils y habitent alors qu'ils sont limitrophes (Nice, Le Rouret, Le Cannet, Valbonne, Saint Laurent du Var, Peymeinade)
- Le rôle du Parc : 59% des répondants déclarent ne pas avoir identifié le rôle du Parc
- Ainsi le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur évoque d'avantage un territoire, ses patrimoines, qu'une collectivité. Parmi les répondants intéressés à ces sujets, la moitié n'a pas perçu comment s'impliquer
- Ces sujets sont détaillés dans le diagnostic du territoire dans les chapitres dédiés au Parc dans son contexte territorial et institutionnel et à la participation citoyenne et société civile organisée.

10.2. Innovation/expérimentation

1. Contexte au moment de l'établissement de la Charte 12-27

L'importance des enjeux environnementaux et des fragilités économiques imposent de développer des capacités d'adaptation et de rechercher des solutions innovantes.

La proximité des pôles de recherche, de la technopole ou la vocation d'Éco-Vallée de l'Opération d'Intérêt National (OIN) constituent un environnement exceptionnel pour expérimenter.

Il s'agit pour le Parc de venir en soutien aux démarches et projets innovants initiés par les acteurs et de conduire des expérimentations dans les champs d'intervention prioritaires : préservation de la biodiversité ; gestion de l'eau ; agriculture durable ; maîtrise de l'énergie ; création de solidarités nouvelles.

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc s'engage à être exemplaire dans son fonctionnement (responsabilité sociétale et environnementale).

2. Objectifs à atteindre

Objectifs « On aura réussi si » :

- Des conditions favorables à l'innovation locales ont été encouragées
- Des innovations locales ont pu voir le jour sur le territoire des Préalpes d'Azur
- La charte du Parc a été labellisée Agenda 21
- Le syndicat mixte a :
 - développé une politique d'achat durable
 - développé une expérimentation dans le domaine des déplacements
 - été exemplaire dans la gestion de l'énergie de ses bâtiments
 - veillé à l'information de la formation régulière des agents, à leurs conditions de travail, à leur sensibilisation au développement durable.

3. Moyens mis en œuvre

Des initiatives poussées par des dispositifs de soutien, mais pas que !

Des initiatives ont été mises en œuvre, pour certaines dans le cadre de dispositifs dédiés. Par exemple :

Appel à manifestation d'intérêt « Défi pour la transition énergétique dans les Préalpes d'Azur » a permis un financement ADEME pour :

- *Mountain Rider* : accompagner les stations SMGA dans l'analyse en opportunité label Flocon Vert – suites infructueuses
- Evaleco : identifier les freins et leviers pour des espaces de travail partagés, promouvoir les formes de travail à distance, identifier des acteurs clefs et lieux potentiels – des bases pour l'accueil de tiers lieux ont été posées (en lien avec le schéma de services associés au numérique du SICTIAM)
- SAS Wever, startup de Nice : offre de co-voiturage (domicile travail, écoles, accueil touristique) qui a fonctionné un peu (au moins pour les gros événements sur le territoire) jusqu'à ce que l'organisme évolue et que les EPCI déploient la solution « Klaxit » qui a évolué désormais vers Blablacar daily
- Spéracèdes, Cipières et Saint-Cézaire-sur-Siagne dans leur démarche de maîtrise de l'éclairage public (prise en charge de prestations)
- Association des Compagnons bâtisseurs de Provence : promotion de l'auto-réhabilitation à travers deux chantiers pilote > chalet communal Briançonnet (appui à la commune + chantier d'auto-réhabilitation accompagnée du locataire).

Territoire à Énergie Positive et pour la Croissante Verte : la labélisation a été obtenue sur présentation d'un programme par le PNR et la CCAA qui a soutenu notamment :

- L'équipement des collectivités du territoire en véhicules électriques
- Les premiers travaux autour de la rénovation/limitation de l'éclairage public, première brique vers la labellisation Territoire de Villes et Villages Etoilés et Réserve Internationale de Ciel Etoilé.



Programme LEADER : soutien FEADER/Région voire Département pour (non exhaustif) :

- Soutien à l'émergence de PEP2A : Association puis coopérative (ingénierie du Parc+ Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur puis LEADER) pour le co-investissement citoyen dans les énergies renouvelables
- Mise en place d'un Espace de Vie Sociale itinérant pour le haut pays grassois (Association HARPEGES)
- Transfert d'une expérience de jardin collectif de la périphérie lyonnaise par les Petits Loups Maraîchers sur la commune du Bar-sur-Loup puis soutien au projet de e-maraîchage (tracteur électrique et stockage énergie solaire pour le pilotage de l'irrigation)
- Soutien à la revalorisation des laines locales via le programme LEADER (fait à la suite d'une impulsion dans le cadre d'un programme animé par la CIPRA (Appel à Manifestation d'Intérêt filières locales)
- Soutien au GEDAR pour la filière légumineuses/variétés anciennes
- Soutien à l'association des agriculteurs pour le projet agro-forestier.

Programme Espace Valléen

- Développement du géocaching (financement Espace Valléen)
- Soutiens à TETRIS au Tiers lieu des Grandes Roches à Gréolières (Espace Valléen) ; séjours apprenants en lien avec écoconstruction (intergénération et formations qualifiantes)
- Élaboration d'un dispositif de communication engageante pour améliorer le partage des espaces naturels et réduire les incivilités.

Appel à projet Zéro Déchet de la Région :

- Co-construction avec des épiceries, comités de fêtes et hébergeurs de solutions zéro déchet et d'amélioration du tri sélectif.

* CIPRA = organisation à but non lucratif, non gouvernementale et indépendante qui œuvre depuis 1952 pour la protection et le développement durable des Alpes.

Contrat de Parc

- Financement par la Région au Parc d'une étude de faisabilité/opportunité de développer des toilettes sèches sur différents sites de fréquentation, à la demande des communes
- 4 chantiers grandeur nature de restauration de murets pierre sèche en lien avec enjeux biodiversité, paysage et reconquête des terrasses agricoles (Saint-Vallier-de-Thiery, Gourdon, Bonson, Le Bar sur loup).

D'autres initiatives citoyennes ont été repérées et signent un regain de dynamisme : Hangar à Sigale, Collège et Lycée Montessori « les esprits Libres » à Andon (suspendue au décès du fondateur), Inspiration Estéron, Baouroux en partage (dont ouverture en aout 2023 de l'école alternative « les enfants du Baouroux », Association « Atelier HE » et groupement d'achats produits des fermes à Escragnolles, la Maison du Bonheur à Roquesteron, diversification du camping des fines roches à Roquesteron, Association culturelle de Coursegoules, etc.

Enfin des dispositifs tels que le Contrat de Ruralité puis le Contrat de Transition Écologique co-portés avec la CAPG ont permis de donner à voir et articuler les actions du territoire pour un accès simplifié et priorisé à certains dispositifs de financement de l'État ; ces outils stimulent également les initiatives privées.

Les recherches - actions

- Le Parc 'pilote' avec ENEDIS pour le test de e-lios (outil pour faciliter la connaissance des limites des points de réinjection d'électricité solaire sur le réseau)
- Démarche « Un poste source et après »
 1. Outil de « dérisquage » avec l'École des Mines, et un stagiaire de l'école du Paysage de Marseille
 2. Élaboration de modèles ayant des retombées économiques optimisées pour le territoire avec Énergie Partagée
 3. Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région sur le « foncier dérisqué » : approche par grappes de toiture et modèles administratifs et financiers complémentaires à l'algorithme de foncier dérisqué pour optimiser les retombées locales des centrales au sol

4. Évaluation des services écosystémiques de la rivière Estéron (Projet Alp'ES avec le CEREMA, l'École centrale de Paris et l'association du réseau des rivières sauvages, en partenariat avec le Conseil de Développement)
5. GIEE (initiative des agriculteurs soutenues par le FEADER) pour l'adaptation des prairies fourragères au changement climatique.

Les actions au titre de la RSE au Syndicat mixte du Parc naturel régional

- La Charte du Parc est labellisée agenda 21
- Bilan Carbone en 2017 et 2018 – Financement de l'action « bleu blanc cœur » en compensation volontaire
- 2 véhicules de service électriques ; 2 vélos électriques pour les déplacements domicile travail des agents (expérimentation qui a conduit certains agents à s'équiper et utiliser autant que possible ce mode de déplacement) : de juin 2018 à décembre 2023 (5,5 ans) : 112 800 kilomètres en véhicule électrique au lieu de gasoil, soit une moyenne de 20 500 km/an
- Mise en place du télétravail dès 2018 (Charte du télétravail et du travail mobile)
- 2020 : la lourdeur du groupement d'achat par rapport aux économies d'échelles ne s'est pas démontrée
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et plans d'actions.

4. Évaluation participative et préconisations

À travers l'animation de différents programmes, des actions innovantes ont pu être réalisées ou ont émergé, répondant à la diversité des orientations de la Charte du Parc. Les outils tels que les appels à manifestation d'intérêt ou le forum de mobilisation des acteurs publics/privés en amont du Contrat de Transition Écologique (CTE) sont des outils performants pour stimuler les projets émergents et les regards croisés dès lors que les projets peuvent ensuite être orientés vers les dispositifs de financement appropriés.

Là encore il ne faut pas négliger le temps d'animation essentiel dont ont bénéficié le programme LEADER, le CTE du Pays de Grasse ou la première génération du programme Espace Valléen, pour accompagner les territoires de l'idée au projet.





L'obligation de coopération interterritoriale présente un bilan mitigé : si c'est un bon outil pour transférer des modes de faire d'un territoire à l'autre, cela ajoute une lourdeur d'animation et de synchronisation entre territoire alors qu'il faut s'adapter à chaque contexte. Là encore il ne faut pas négliger le surcoût d'animation (et de gestion administrative et financière notamment pour les projets européens).

10.3. Emploi – Formation – Insertion

1. Contexte au moment de l'établissement de la Charte 12-27

Malgré, ou à cause de la proximité des pôles d'emploi importants, il y peu d'offre d'emplois dans les Préalpes d'Azur. Les entreprises sont de petites tailles et ont peu recours à la formation qui est la condition de l'évolution et la pérennisation des entreprises et conditionne les chances d'accès à l'emploi. Les demandeurs d'emploi ont globalement de bas niveaux de qualification, voire aucune qualification. La formation est un levier essentiel pour l'intégration professionnelle. Les organismes de formation se situent dans les villes portes de Grasse et Vence ou sur le littoral. Les acteurs locaux en partenariat avec ces structures subissent des coûts de déplacement élevés.

L'affirmation de l'identité des Préalpes d'Azur peut apporter des repères salutaires permettant de mieux percevoir leur utilité sociale par la participation à la mise en œuvre d'un projet de territoire identifiable et partagé.

Les structures d'insertion par l'activité économique se situent principalement sur les cantons de Saint-Auban (Montagne habit) et Puget-Théniers (Isatis à Ascros).

2. Objectifs à atteindre

L'orientation stratégique 11 **STIMULER LA FORMATION ET L'INSERTION DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL FRAGILE**

- Article 27 : développer la formation et l'accès à l'emploi dans les filières locales ou émergentes du développement durable
- Article 28 : soutenir l'insertion des personnes les plus fragiles.
- Le nombre d'emploi a progressé sur le territoire en valeur absolue
- Le taux de chômage a augmenté moins vite que l'augmentation de la population
- Des démarches ont été entreprises de type mise en synergie de la formation avec les besoins des filières locales
- Des démarches ont été entreprises pour l'insertion professionnelle
- Des habitants bénéficient d'un accompagnement spécialisé (insertion sociale, emploi adapté aux handicap).

3. Moyens mis en œuvre

Les initiatives en matière d'emploi et de formation sur le territoire relèvent majoritairement des partenaires : associations, consulaires ou intercommunalités notamment, avec des soutiens de l'État.

Le Parc n'a pas déployé d'ingénierie ni de suivi-évaluation spécifiques.

Toutefois il s'est impliqué, en lien avec l'orientation stratégique 4 "Ancrer le territoire dans une économie viable et équilibrée/développement d'une économie endogène", à accompagner le développement et la mise en réseau des professionnels :

- Avec 1 ETP dédié sur cotisation entre 2017 et 2020 inclus
- Avec 1 ETP subventionné concernant les acteurs écotouristiques (un peu plus de 2 ans entre 2022 et 2024)
- Avec des animations portées par les chargés de projet agriculture, forêt et tourisme-activités de pleine nature.



Sur le territoire des Préalpes d'Azur on recense :

Antérieur à 2012 :

- Montagn'Habit Emploi Solidarité, une entreprise au bénéfice de la population rurale par la création d'emplois visant prioritairement le public féminin ; une partie de l'équipe relève du dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion
- Isatis, Ferme d'Ascros, établissements d'accueil non médicalisés pour adultes handicapés ont pour objectif de placer les résidents dans une dynamique d'insertion sociale, complétant les actions engagées dans le cadre de leur insertion professionnelle (que celle-ci se fasse en milieu ordinaire ou protégé) ; c'est également un ESAT.

En cours de déploiement :

- Chantier F.E.V.E (Formation, Emploi et Valorisation des Espaces naturels et du patrimoine) est un projet déployé par Emploi Service 06 (adhérent à l'Association ALC) sur le moyen et le haut pays. Emploi Service 06 est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ; elle propose des contrats d'insertion par l'activité économique.
- L'association DEFIE basée à Grasse déploie des chantiers d'insertion (Entreprise Sociale Apprenante par le Travail) qui s'est déployée sur Saint-Vallier-de-Thiey (rénovation de muret en pierre sèche).

Ont également été recensés par les acteurs consultés (peu de retours, non exhaustif) :

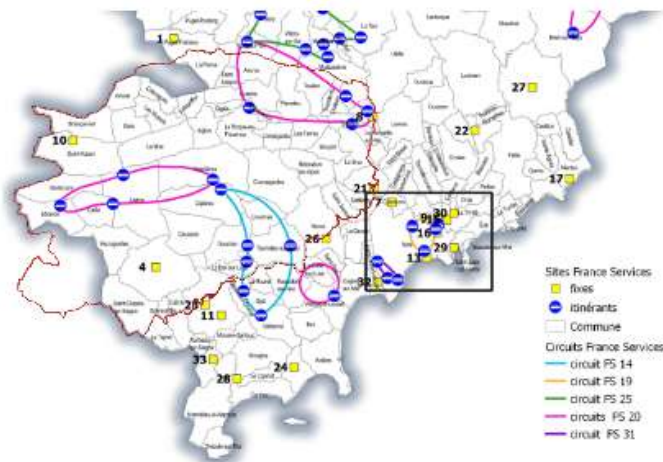
- Les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise de type France Active (Initiative Terre d'Azur, CASA initiative) et l'instauration de pépinières d'entreprises :
 1. « InnovaGrasse » : lieu créant des ponts entre le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'entrepreneuriat, l'Espace Jacques Louis Lions accueille aujourd'hui trois écosystèmes complémentaires :
 - Celui de l'enseignement supérieur composé de Grasse Campus et de l'Université Côte d'Azur
 - Celui de l'entrepreneuriat composé de la pépinière d'entreprises innovantes InnovaGrasse, d'un espace de coworking et d'une association dédiée à l'accompagnement et au financement des entreprises, Initiative Terres d'Azur
 - Celui du monde associatif investi dans le développement.

2. E.COL.E à Carros : pépinière d'entreprises destinée à détecter et accompagner des porteurs de projet de l'idée à la consolidation de leur activité dans un tiers-lieu alliant bureaux connectés, salles de réunion, de conférence, espace de coworking ainsi qu'une cuisine semi-professionnelle. Ce projet jouit d'un éco-système solide avec un réseau de partenaires économiques très actifs qui contribuent à l'attractivité et à l'animation du lieu.

3. Starteo pépinière d'entreprises du moyen et haut pays de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : située à Châteauneuf, Starteo est destinée aux jeunes entreprises de services de moins de 3 ans et propose une offre spécifique :

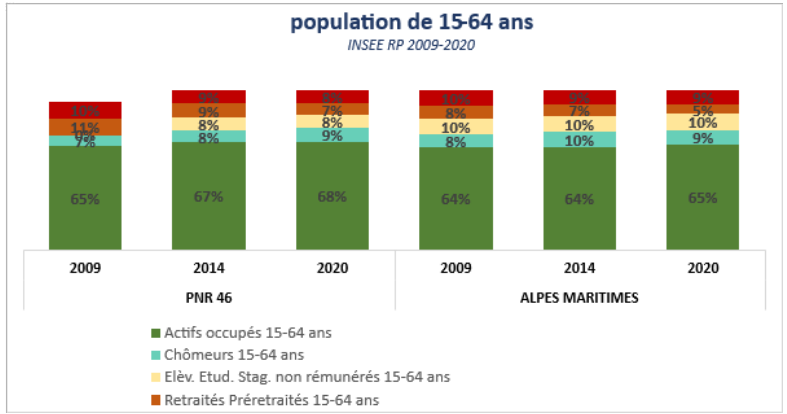
- Un suivi individuel et un accompagnement collectif aux entreprises hébergées
- Des services mutualisés : bureau équipé, boîte aux lettres, reprographie, stationnement, téléphonie, internet et wifi
- Un loyer modéré.

- Création d'un espace de vie sociale itinérant - association HARPEGES (financement LEADER) sur la CAPG
- Développement de l'association Bulles D'Aires sur l'Estéron aval avec l'agrément Espace de Vie Sociale à partir de l'initiative citoyenne ayant créé un lieu d'accueil enfant parent itinérant.
- Dynamique du Pays de Grasse en lien avec l'économie sociale et solidaire
- Compétence de la CAPG pour répondre aux besoins de formation de son territoire
- Proxibus connect Alpes Maritimes – Antenne mobile du Secours Populaire – orientation médicale, appui administratif
- Les maisons France Service.



Préalpes d'Azur
Trois circuits itinérants,
Deux sites fixes sur le territoire
4 - Maison du Département à Saint-Vallier-de-Thiery
10 - France Service des Monts d'Azur
Quatre sites limitrophes lisière sud-est,
8- Maison du Département Plan du Var Levens
21 - France Service Carros
23 - France Service Grasse Centre
26 - France Service Vence
Un site limitrophe au nord :
1 - France Service Puget-Thénières

Source : recensement de la population



Emplois au LT en effectifs	PNR 46+ IRIS			ALPES MARITIMES		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
Emplois	6 313	6 906	6 694	416 093	410 937	416 581
Salariés	4 583	4 816	4 696	349 372	339 374	341 665
Non salariés	1 730	2 090	1 998	66 721	71 562	74 916

Source INSEE Recensement de la Population (46 communes entièrement incluses dans le périmètre + IRIS de Vence dont le découpage est proche de celui du PNR), soit hors Grasse, Saint-Jeannet, Gantières, Carros, Le Broc).

Le taux d'actifs occupés augmente de 3% dans les Préalpes d'Azur entre 2009 et 2020, contre 1% pour les Alpes-Maritimes.

Dans le même temps le nombre d'emploi sur le territoire augmente de 381, en notant + 3% pour les emplois non-salariés et - 3% pour les emplois salariés.

Mais le taux de chômage ne diminue pas (en lien avec l'augmentation de la population et l'évolution de la pyramide des âges notamment) : de 9% en 2009 à 12% en 2020, il augmente en moyenne de 3% et se rapproche du taux de chômage des Alpes-Maritimes (qui passe de 11,1 à 12,6% pour la même période).

En 2020, le taux de chômage en France est de 8% et 8,2% dans en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

	PNR 46			ALPES MARITIMES		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
Taux de chômage 15-64 ans	9%	10%	12%	11,1%	13,4%	12,6%
Taux de chômage 15-24 ans	19%	26%	27%	23,4%	29,4%	26,0%
Taux de chômage 25-54 ans	9%	9%	10%	9,8%	11,8%	11,4%
Taux de chômage 55-64 ans	8%	10%	11%	9,2%	10,9%	10,8%



	PNR 46			ALPES MARITIMES		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
Actifs 15-64 ans	12 933	13 718	13 807	483 853	488 910	490 900
Chômeurs 15-64 ans	1 225	1 433	1 596	53 855	65 454	61 898
Actifs 15-24 ans	1 234	1 277	1 134	51 176	48 296	43 973
Chômeurs 15-24 ans	230	331	304	11 995	14 184	11 420
Actifs 25-54 ans	9 936	10 192	9 819	367 849	364 215	357 929
Chômeurs 25-54 ans	850	878	981	35 889	42 969	40 906
Actifs 55-64 ans	1 763	2 249	2 853	64 827	76 399	88 998
Chômeurs 55-64 ans	145	224	311	5 971	8 300	9 572

10.4. Préconisations pour les orientations stratégiques 11 et 12

L'objectif reste consensuel.

Il repose sur une animation forte, dont les moyens ne sont pas directement attachés à de l'action opérationnelle et visible, du type :

- Plus de rencontres pour bénéficier des regards croisés d'une diversité d'acteurs sur le contexte et faire émerger des actions innovantes, adaptées ; nécessité d'y intégrer le Conseil de développement et le Conseil scientifique
- Plus d'évaluation partenariale et en corolaire une meilleure communication pour rendre compte de la plus-value indirecte du Parc au service des signataires de la Charte et autres partenaires qui concourent aux réalisations.

Qu'il faut arbitrer, à moyens constants, avec :

- Le temps agent requis au sein des collectivités signataires, par le développement d'outils simples et peu chronophages
- La réalisation d'actions visibles et lisibles par le Syndicat mixte du Parc, dont il semble qu'elles sont incontournables pour réussir l'appropriation de l'outil Parc (pour exemple la fête du Parc).

À noter l'initiative d'agriculteurs qui se sont très tôt constitués en association pour la promotion de l'agriculture et de gestion foncière et agro-environnementale du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Cela témoigne du sens que le territoire présente pour ces enjeux-là, et, par les rencontres, avec l'appui régulier du Conseil de Développement et de l'Équipe du Parc, de réelles initiatives pour s'adapter aux enjeux locaux.

Il reste difficile de mobiliser d'autres groupes d'acteurs. En test en 2022-2024, la mise en réseau des socio-professionnels de l'écotourisme dont l'animation est aujourd'hui portée par le PNR mais devrait, à terme, être transférée à une structure dédiée.

L'enjeu 11 ressort de l'évaluation que le mode de gouvernance peut/doit être amélioré concernant :

- L'implication citoyenne et scientifique
- La mobilisation ciblée des élus aux différents temps d'échange
- L'articulation avec les EPCI et le Département
- La lisibilité des priorités d'actions du Parc et des signataires dans la mise en œuvre de la Charte du Parc.

<https://www.parc-prealpesdazur.fr/wp-content/uploads/2024/01/Resultats-Analyses-du-Questionnaire-bilan-citoyen-12-ans-de-territoire-PNR-mis-en-page.pdf>

Synthèse des études préalables

Glossaire

CdD : Conseil de Développement

CE : Code de l'Environnement

CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature

CS : Comité Syndical

Csq : Conseil Scientifique

CT : Comité Technique

CE : Code de l'Environnement

DE : Dispositif Évaluatif

DTA : Diagnostic Territorial Actualisé

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FPNRF : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

OS : Orientations Stratégiques

PN : Parc national

PNM : Parc national du Mercantour

PNR : Parc naturel Régional

PNR PA : Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

PNRV : Parc naturel régional du Verdon

SM : Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion

- *Fédération des parcs naturels régionaux.* (s. d.). Fédération des Parcs naturels régionaux
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. (2011, 21 juillet). *Rapport de Charte et annexes*
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. (2011, 21 juillet). *Diagnostic Territorial Tome 1*
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. (2011, 21 juillet). *Diagnostic Territorial Tome 2*
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. (2011, 21 juillet). *Annexe au diagnostic*
- Note technique du 07/11/18 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes | AIDA (2018, 11 juillet)
- Chapitre III : Parcs naturels régionaux (Articles R333-1 à R333-16) - LégiFrance. (s. d.).





#PrealpesdAzur2042

JE ME DÉPASSE
POUR UN AVENIR

Bilan évalatif du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 2012-2027



Et les 48 communes adhérentes

Conception : Com'deux abeilles.
Crédit photos : F. Dubreuil, Elen Teurlings, Greg Germain, PNR PA, E. Juppeau, B. Gille, M. Cary, C. Mathier, A. Martaly.
Conseil de développement, Communauté agglomération du Pays de Grasse.